

DES(92)1- VIII

Production de défense et logistique
Defence production and logistics

1952-1958

INTRODUCTION

A - Comités principaux traitant de l'ensemble de la production de défense

1 - Division Production et Logistique

1. AC/42 Production coordonnée 1953-1955
2. AC/44 Réunions avec les délégations 1953

2 - Comité de production d'armements (réorganisation de 1954)

1. AC/71 Création du Comité de production d'armements
2. AC/74 Comité de production d'armements 1954-1958

3 - Comité d'armements et coopération (réorganisation de 1958)

1. AC/74 Comité d'armements 1958 (août-décembre)
2. AC/142 Groupe de travail mixte sur la coopération en matière d'armements 1958

B - Groupes de travail dépendant de la Division Production et Logistique et dissous avant 1954

1 - Production aéronautique

1. AC/16 Programme de travail 1952
2. AC/20 Financement de la production 1952
3. AC/22 Production additionnelle 1952

2 - Production de munitions

1. AC/27 Production et acquisitions off shore 1952
2. AC/37 Production 1952-1953

C - Pièces de rechange et conversion des dessins américains

1. AC/43 Pièces de rechange pour l'artillerie, armes légères 1953-1958
2. AC/56 Pièces de rechange pour véhicules 1953-1956
3. AC/85 Pièces de rechange pour avions 1954-1957
4. AC/28 Adaptation des dessins pour armes et véhicules 1952-1956
5. AC/82 Adaptation des dessins pour avions 1954-1958

(voir aussi AC/74 (L.G), AC/67 (group IV) et AC/136) et AC/138 (NMSSS)

D - Interchangeabilité des éléments de véhicules

1. AC/55 Interchangeabilité des éléments de véhicules 1952-1958

E - Electronique

Réorganisation de 1954

1. AC/62 Matériel pour la marine (2 sous-groupes) 1954-1955
2. AC/63 Matériel pour forces terrestres (3 sous groupes) 1954-1957
3. AC/64 Matériel pour la défense aérienne (5 sous groupes) 1954-1958
4. AC/65 Missiles guidés 1954 et AC/66 Matériel d'essai 1954
5. AC/67 Pièces détachées (4 sous-groupes) 1953-1957

Réorganisation de 1958

6. AC/118 Groupe de liaison 1957-1958
7. AC/67 Pièces détachées (suite) (8 groupes spéciaux) 1957-1958
8. AC/128 Radar et contrôle de tir 1957-1958
9. AC/129 Aide à la navigation 1957
10. AC/130 Matériels de télécommunications 1957-1958

F - Matériaux et techniques de fabrication

1. AC/41 Acier pour armes 1954-1958
2. AC/59 Douilles en acier 1954-1958
3. AC/80 Techniques de fabrication de munitions (3 sous-groupes) 1954-1958

G - Canon BOFORS 40/70 et ses munitions

1. AC/72 Munition 40/70 Bofors 1954-1958
2. AC/73 Masse oscillante 1954-1958
3. AC/79 Affut 1954-1958
4. AC/97 Financement des essais 1955-1956
5. AC/114 Munition 57 mm Bofors

H - Matériel de protection contre la guerre chimique

1. AC/61 Matériel de protection 1954-1958

I - Emballage et stockage des munitions

1. AC/78 Emballage et stockage 1954-1955 (2 sous groupes)
2. AC/105 Emballage 1956-1958 (3 sous-groupes)
3. AC/106 Stockage 1956-1958 (3 sous-groupes)

K - Balistique intérieure - poudres et explosifs

1. AC/60 Poudres et explosifs (4 sous-groupes)
1954-1958

L - Balistique extérieure

1. AC/117 Atmosphère standard 1957-1958

M - Standardisation des munitions

1. AC/116 Munition 7,62 mm et 9 mm 1952-1958

N - Production aéronautique

1. LWF Chasseur léger d'appui tactique 1956-1957
2. AC/126 Avion patrouilleur 1957

P - Propriété industrielle

1. AC/94 Propriété industrielle 1955-1958

Q - Codification des matériels

1. AC/135 Codification des matériels 1958

R - Création des premières agences

1 - Système OTAN des pipelines

1. AC/76 Groupe de travail chargé d'étudier le système OTAN des pipelines 1954-1956
2. AC/112 Comité OTAN des pipelines 1956-1958
3. AC/111 Groupe de travail ad hoc (Centre Europe) 1956
4. AC/120 Comité de gestion Centre Europe des pipelines 1956-1958

2 - Système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation des rechanges - NAMSS

1. AC/136 Groupe ad hoc sur l'approvisionnement en pièces de rechange 1958 (janvier-février)
2. AC/138 Comité de direction du système 1958 (avril-juillet)

S - Relations avec AGARD

AC/133 Groupe de travail mixte concernant la coordination des activités d'AGARD avec les organismes civils de l'OTAN 1957-1958.

CONCLUSION

VIII - Production de défense et logistique Defence production and logistics

INTRODUCTION

L'examen annuel avait mis en relief les déficiences et les faiblesses de l'armement des forces de l'OTAN. Les directives du Conseil demandaient donc un effort accru et une coordination accélérée de la production.

A la dissolution du Bureau de Production de Défense (DPB), en 1952, la division Production et Logistique du Secrétariat International prit en charge les questions de production, standardisation et approvisionnement en armements et par conséquent le contrôle des groupes de travail, d'experts et d'études hérités du DPB et dont elle commença à examiner le rôle et l'activité.

Cette division Production et Logistique qui avait la charge d'établir un programme de production coordonnée à long terme pour les armements, obtint du Conseil la création en 1953 d'un groupe de travail AC/42 chargé de fixer les directives de ce programme. Dans la même optique, elle s'efforça d'établir des liens plus étroits avec les délégations nationales, par le truchement de réunions dont elle assumait la présidence AC/44. Les résultats de ces tentatives ne furent pas très encourageants.

Aussi l'idée de la création d'un Comité de Production d'armements avait-elle fait son chemin lorsqu'en mars 1954 le Conseil décida l'installation d'un groupe de travail AC/71 sur la création d'un tel Comité dont le groupe devait rédiger le mandat.

Au vu du rapport du groupe de travail, le Conseil approuva la création immédiate de ce comité qui fut dénommé Comité de Production d'armements AC/74 et qui fonctionna dès le mois de mai 1954. Le Comité prit en mains tous les groupes de travail relatifs aux armements qui furent appelés groupes d'experts. Il déploya une grande activité et accomplit par le truchement de ces groupes d'experts un travail essentiel pour la défense.

En 1958, avec l'évolution de la science et des techniques, et devant les progrès réalisés au sein de l'OTAN, l'accent fut mis sur la coopération en matière de recherche scientifique. Une réorganisation aboutit à l'extension du mandat du Comité de Production d'armements qui devint le comité d'armements tout en conservant la même cote AC/74 et à la création d'un groupe de travail sur la coopération en matière d'armements AC/142 qui devait préconiser le système NBRM (Besoins militaires de base de l'Otan).

Ce système établissant les besoins militaires de base de l'Otan, adopté en 1959 (CM (59) 82), n'obtint pas les résultats escomptés. En 1966, une

nouvelle organisation fut mise en place, le Comité d'armements fut dissous, la Conférence des Directeurs Nationaux des Armements (Conference of National Armaments Directors) CNAD - AC/259, fut créée tandis que les groupes d'experts (pour ceux dont l'activité était maintenue), furent rassemblés en trois groupes :

AC/141 : Groupe OTAN sur l'armement des forces navales
AC/224 : Groupe OTAN sur l'armement des forces aériennes
AC/225 : Groupe consultatif OTAN sur les forces
terrestres

Organisation qui existe encore actuellement.

Le groupe AC/141, créé en 1958, n'a produit que quatre documents avant le 31 décembre 1958. Comme il s'agit d'un groupe appelé à une grande extension, nous avons jugé préférable de réserver son étude pour la période suivante.

Nous allons commencer par recenser les documents des Comités principaux dont l'action s'étend à la production de défense dans son ensemble, comme le Comité de Production d'armements.

Nous verrons ensuite les différents groupes d'experts et commissions qui ont travaillé sur des sujets précis. Nous distinguerons les groupes relevant de la Division Production et Logistique et qui avaient disparu en 1954 lors de la création du Comité de Production d'armements et les groupes dépendant du Comité de Production d'armements que nous avons rassemblés selon la matière traitée (pièces détachées, pièces de rechange, munitions, procédés de fabrication électronique, etc...) et qui ont été chargés non seulement de production mais aussi de standardisation et d'interchangeabilité. Pour chacun de ces comités nous indiquerons les circonstances de leur création, les transformations subies, et succinctement leur destin après 1958, de façon à replacer dans un contexte la tranche chronologique (1952-1958) que nous devons étudier.

Nous avons ajouté les groupes de travail et comités qui ont traité de l'organisation des agences OTAN (pipelines et pièces de rechange) installées avant la fin de l'année 1958 mais qui ne fonctionneront à plein rendement qu'après cette date.

Notre mission portant sur les documents émis jusqu'au 31 décembre 1958 compris, nous arrêterons le recensement des documents à cette date en ayant soin de les prendre tous en compte, c'est la raison pour laquelle nous avons abordé la réorganisation amorcée dès 1958.

A - COMITES PRINCIPAUX TRAITANT DE L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION DE DEFENSE

1 - Division Production et Logistique 1952-1954

1. Groupe de travail sur la préparation des programmes coordonnés de production en Europe

Working group on the preparation of correlated production programme in European members countries

AC/42

1953-1955

Le rapport de l'examen annuel 1952 (CM(52)130 part I) constatait qu'il restait encore beaucoup de progrès à réaliser dans la mise sur pied des forces collectives destinées à la défense. Aussi le Conseil, s'appuyant sur les résolutions du rapport, a-t-il décidé d'inviter les pays membres à établir, en collaboration avec le Secrétariat international, des programmes de production à long terme (CM(52)145 et CR(52)41 du 18 décembre 1952).

Le Secrétariat international prépara un document sur la procédure à suivre pour la préparation de programmes coordonnés de production en Europe CM(52)152 du 23 décembre 1952 qui préconisait en outre la création d'un groupe de travail. Le Conseil, dans sa séance du 14 janvier 1953, décida la création de ce groupe de travail qui ferait rapport au Conseil. Le mandat du groupe est défini dans le document CM(52)152 révisé : "un groupe de travail, composé du sous-groupe du Secrétariat international (organisé par le Secrétaire général adjoint pour la production, avec des représentants de la division économie et finances et la division politique et des représentants militaires du bureau de liaison du groupe permanent) et de membres des quatorze délégations, fixera les directives nécessaires à l'élaboration du programme. Ce groupe de travail suivra de près les travaux du Secrétariat et veillera à ce que celui-ci puisse obtenir rapidement tous renseignements supplémentaires qui lui seraient nécessaires. Le groupe de travail examinera le programme avant qu'il soit soumis au Conseil".

Ce groupe de travail reçut la cote AC/42 et se réunit pour la première fois le 22 janvier 1953 sous la présidence du Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique (M.D. LUKE HOPKINS, puis en 1954, M. L.P. WEICKER).

Il s'occupait de dresser une première liste des sujets à examiner pour les études de données de fait et s'arrêta aux avions, armements, véhicules de combat, matériel électronique, véhicules de transport et constructions navales. Il

se préoccupa des questions financières et de l'estimation des prix unitaires. Puis, en vue de préparer les recommandations au Conseil, il établit en mai 1953 (AC/42 D/11) des sous-groupes d'experts pour chaque catégorie : matériel électronique, véhicules de transport, véhicules de combat, artillerie et armes légères. En juin, il élargit son champ d'études aux munitions. Il n'avait pas jugé nécessaire de créer un sous groupe pour la construction navale, sujet qui sera traité directement par le groupe lui-même et le rapport présenté séparément au Conseil.

En septembre 1953, le programme de production aéronautique était en cours d'examen (voir AC/22) (cette question sera reprise ensuite par le Comité de production d'armements AC/74). Les dragueurs de mines, firent aussi l'objet d'études, ainsi que le canon antiaérien BOFORS pour lequel un sous groupe fut créé (AC/42 G).

La dernière réunion eut lieu le 5 octobre 1954. Le bilan du groupe n'était pas très positif. Le comité de production d'armements était déjà constitué et il allait regrouper toutes les activités relatives à la production de défense.

Le groupe de travail sur la production coordonnée, coté AC/42 a produit 54 documents AC/42 D/1 à 54 allant de janvier 1953 à mai 1955.

16 comptes rendus de réunions AC/42 R/1 à 16 du 22 janvier 1953 au 5 octobre 1954 et deux notices administratives.

Il convient d'ajouter deux documents du sous groupe sur la standardisation et la production du canon BOFORS AC/42 G D/1 et R/1.

Les autres sous groupes n'ont pas laissé de documents, leurs rapports sont repris par les documents AC/42 D.

Ces documents sont reproduits sur les films 71 et 123. Ils sont encore classifiés pour la grande majorité d'entre eux C et R. Ils sont inventoriés (annexe VIII - A-1).

Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique.

2. Réunions des délégations et des membres de la Division Production et Logistique

Meetings of delegations and members of the
Production and logistic division

AC/44

février-mars 1953

La réorganisation de l'OTAN décidée à la Conférence de Lisbonne (février 1952) impliquait la dissolution du bureau de production de défense DPB - La division Production et logistique fut alors organisée et reprit les attributions du DPB.

Il était nécessaire d'établir une concertation, des échanges d'informations et des relations plus étroites entre les délégations et la division production et logistique en vue d'améliorer la production de défense. Des réunions eurent lieu dans ce but. La première se tint le 25 février 1953 et la quatrième et dernière le 30 avril 1953. Elles étaient présidées par le Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique (en son absence par un membre de la division). Y participaient des experts représentants des délégations, des membres de la division Production et logistique, un membre du bureau de liaison du Groupe permanent.

Les questions traitées furent : les pièces de rechange, les brevets pour les dessins américains, les programmes coordonnés de production, les groupes d'experts, la production aéronautique...

Dès la 2^e séance le 20 mars, la question fut posée de savoir s'il ne serait pas préférable de créer un groupe de travail permanent qui permettrait aux pays d'étudier ensemble les problèmes essentiels et les méthodes à adopter dans le domaine de la production de défense plutôt que d'avoir recours à ce genre de réunions. Cette idée sera reprise l'année suivante (voir AC/71 et 74) pour aboutir à la création du Comité de Production d'armements.

Les procès verbaux de ces 4 réunions sont reproduits sur le film n°59. Ils sont dans les deux langues anglais et français, ils sont inventoriés (annexe VIII -A-2) et encore classifiés confidentiels. Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique.

2 - Réorganisation de 1954 - Le Comité de Production d'armements 1954-1958

1 - Groupe de travail sur la création d'un comité de production d'armements
Working party on the formation of a military production and equipment committee

AC/71

Mars - avril 1954

Depuis la réorganisation décidée à la Conférence de Lisbonne, la division Production et logistique traitait des questions de production d'armements. Le besoin se faisait sentir d'avoir les moyens d'étudier, avec les délégations, les questions essentielles de la production de défense lorsque la délégation de Belgique a déposé une proposition tendant à la création d'un comité consultatif permanent qui étudierait la question.

Le Conseil, lors de sa réunion du 3 mars 1954 (CR(54)7 point IV), décida la réunion d'un groupe de travail chargé d'examiner la proposition belge. Ce groupe de travail, coté AC/71, présidé par le Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique, était composé d'experts fournis par les délégations, de membres du Secrétariat international et d'un membre du bureau de l'officier de liaison avec le Groupe permanent. Il tint sa première réunion le 4 mars 1954 et prépara un projet de mandat pour le nouveau comité, en même temps qu'un rapport recommandant la création d'un "comité de production d'armements".

Ce rapport fut soumis au Conseil sous la forme du document CM(54)29 du 10 avril 1954.

Le groupe de travail avait terminé sa tâche.

Les documents de ce groupe se répartissent en :

quatre documents AC/71 D/1 à 4
trois comptes rendus de réunions AC/71 R/1 à 3
une notice AC/71 N/1

Ces documents sont reproduits sur le film 133. Ils sont inventoriés (annexe VIII - A-3) et encore classifiés confidentiels.

Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique.

2 - Comité de Production d'armements Defence Production Committee

AC/74

1954-1958

Le Conseil ayant approuvé le 20 avril 1954 (CR(54) 15 point III), le rapport du groupe de travail sur la création d'un comité de production d'armements, ce comité fut rapidement constitué ; il avait son mandat défini comme suit : "soumettre au Conseil ses avis et tout projet de décision sur les questions requérant l'avis du Conseil dans le domaine de la production

d'armements ; établir lui-même son programme et contrôler les progrès réalisés dans l'accomplissement de ce programme ; créer des groupes d'experts et des groupes ad hoc, en fixer le mandat, examiner les rapports présentés par ces groupes et formuler des recommandations". Il devait aussi établir des relations de travail étroites avec les autres organismes compétents de l'Organisation et se réunir à intervalles réguliers". Il avait à rendre compte directement au Conseil.

La première réunion se tint le 6 mai 1954, sous la présidence de M. LOWELL P. WEICKER, Secrétaire général adjoint pour la Production et la Logistique, assisté de spécialistes nationaux dans les questions d'armements et de membres du Secrétariat International (Production et Logistique) et du Coordinateur pour la production. Le Groupe permanent s'était fait représenter.

Le Comité entreprit en premier lieu d'examiner, réviser, contrôler, au besoin réorganiser les groupes de travail existant et traitant de la production des armements dont plusieurs avaient été créés par l'Organisation de l'Europe occidentale. C'était sa tâche principale. Il recensa quatorze groupes légués par le Bureau de Production de Défense, décida des suppressions, des réorganisations et la création de nouveaux groupes. Il vérifia les mandats de tous les groupes maintenus, les modifia au besoin, rédigea les mandats des nouveaux groupes ; fixa les dates de réunions et les ordres du jour. Tous les groupes qui furent appelés groupes d'experts, ou dans certains cas, commissions, faisaient leur rapport au Comité. Ces rapports sont cotés dans la série "documents" du Comité (AC/74-D).

C'est ainsi que les "documents" du Comité de Production d'armements présentent un grand intérêt, ils reflètent l'activité des groupes d'experts et en sont une bonne synthèse. Ils montrent l'importance du Comité, son pouvoir d'organisation et de mise en oeuvre d'une politique efficace et renouvelée.

Le Comité s'efforça également de renforcer les contacts avec les autorités nationales : sur proposition belge, une réunion eut lieu en février 1955 avec de hauts fonctionnaires nationaux responsables de l'approvisionnement en matériel, armes et munitions des forces armées pour discuter de questions majeures à l'époque telles que la mobilisation industrielle, les pièces de rechange, les programmes coordonnés de production, le maintien en Europe d'une base industrielle de production d'armements. Le compte rendu de cette réunion est coté AC/74 R/9 dans la série des comptes rendus du comité.

Le Comité de Production d'armements fonctionna avec ce mandat et cet intitulé de mai 1954 à août 1958. Les documents produits pendant cette période se répartissent entre :

278 documents cotés AC/74 D/1 à 278

63 comptes rendus de réunions AC/74 R/1 à 63

30 notices administratives AC/74 N/1 à 30

6 documents de travail AC/74 WP/1 à 6

Ils figurent sur les films 124, 180, 217, 236. Ils sont inventoriés annexe VIII - A-4. Ils sont encore classifiés.

*
* *

Deux groupes ont été créés par le Comité de Production d'armements et portent la cote AC/74 :

- a) Le groupe de liaison sur les pièces de rechange
Liaison group for spare parts

AC/74 (LG)

1955-1958

Lors de sa réunion du 14 janvier 1955, le Comité de Production d'armements décida de créer un groupe restreint (steering group) chargé d'étudier la question des pièces de rechange pour le matériel d'origine nord-américaine.

Ce groupe se réunit le 20 janvier 1955 sous la présidence de M. L.P. WEICKER, Secrétaire général adjoint pour la Production et la Logistique, assisté d'experts représentant la Belgique, les Etats-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, et de représentants du Secrétariat international. Le groupe prit le nom de groupe de liaison pour les pièces de rechange avec la cote AC/74 (LG). Son mandat resta assez vague, il était chargé d'assurer les relations entre le Secrétariat international et les délégations et de faciliter les travaux des groupes d'experts sur les pièces de rechange grâce à des échanges de vues officieux (AC/74 (LG) R/1 réunion du 9 janvier 1957).

Il produisit :

14 comptes rendus de réunions cotés AC/74 (LG) R/1 à 14
et 13 notices administratives AC/74 (LG) N/1 à 13 auxquels il convient d'ajouter une notice du groupe restreint AC/74 (SG) N/1 qui sont reproduits sur les films 124, 180, 217, 236. Inventoriés annexe VIII A-4/1 et encore classifiés.

Ce groupe fut dissous en 1958 avec la création de la NAMSA (voir plus loin R Création des agences).

- b) Le groupe de travail chargé de l'application des nouvelles hypothèses à l'étude des plans d'urgence

Working party on the application of the new assumptions to the emergency planning work of the committee

AC/74 - NA

1955

Ce groupe a été créé le 7 juin 1955 par le Comité de Production d'armements conformément aux directives du memorandum du Conseil CM(55)48 définitif. Il était chargé d'étudier les effets des nouvelles hypothèses militaires dans la préparation des plans d'urgence sur ses propres travaux (AC/74 R/13 point I). Ce groupe de travail, coté AC/74 (NA) se réunit sous la présidence du Secrétaire général adjoint délégué pour la production et la logistique, assisté d'experts nationaux et de représentants du Secrétariat international.

Il a produit deux comptes rendus de réunions cotés AC/74 (NA) R/1 et 2

un document de travail AC/74 (NA) WP/1 avant de remettre son rapport au Comité de Production d'armements sous la cote AC/74 D/77 du 2 septembre 1955 et de se dissoudre, sa tâche étant terminée.

Les documents sont reproduits sur le film 180. Ils sont inventoriés annexe VII A 4/2 et encore classifiés.

3 - Réorganisation de 1958 - Le Comité d'armements et la coopération 1958 (août-décembre)

1. Le Comité d'armements Armaments committee

AC/74

1958 (août-décembre)

Le 24 avril 1958, le représentant de la République Fédérale d'Allemagne fit une proposition au Conseil relative à l'organisation de la structure de la coopération en matière de recherche, d'études et de production d'armements qui prévoyait une révision du mandat du Comité de Production d'armements et la création d'un groupe de travail mixte ad hoc pour établir la nouvelle structure (CM(58)74).

Le Conseil invita, le 14 mai 1958, la France, la République Fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis à faire des propositions en vue de cette réorganisation (CR(58)35 point I).

Par document CM(58)107 du 11 juillet 1958, les délégations désignées soumièrent au Conseil un nouveau projet de mandat pour le Comité de Production d'armements et recommandèrent la création d'un groupe de travail mixte pour étudier des changements de structure (voir AC/142). Le 23 juillet 1958, le Conseil adopta les nouveaux termes du mandat du Comité, et approuva sa nouvelle dénomination "Comité d'armements". Il donna en même temps son accord pour la création d'un groupe de travail mixte auquel seraient associés tous les pays OTAN intéressés (voir AC/142).

Le nouveau mandat du Comité d'armements comportait peu de modifications, mais elles étaient importantes, le champ d'action du Comité était élargi : le premier paragraphe ajoutait les questions de pré-production à la compétence du Comité et lui permettait d'étudier certains aspects des problèmes de recherche.

Le Comité d'armements fonctionna donc à compter du mois d'août 1958.

Les documents ont conservé la cote AC/74 continuant la numération du Comité de production d'armements. Les documents émis à partir du mois d'août 1958 se répartissent en :

41 documents cotés AC/74 D/279 à 319
et 5 comptes rendus de séances AC/74 R/64 à 68

Ils figurent sur les films 236 et 285. Les documents sont inventoriés à la suite des documents du Comité de Production d'armements annexe VIII-A-4 - signalons qu'une collection des comptes rendus des réunions depuis la première séance AC/74 R/1 existe encore sur papier. Ils ne sont pas déclassifiés.

Le Comité d'armements fonctionna jusqu'en 1966, la réorganisation entreprise à cette date amena la suppression du Comité et la création de la Conférence des Directeurs Nationaux de l'Armement (Conference of National armament Directors -CNAD) qui est encore en activité à l'heure actuelle.

2. Groupe de travail mixte sur la coopération en matière d'armements
Joint working group on co-operation in the field of armaments

AC/142

1958 (août-décembre)

Dès septembre 1955, le SACEUR avait souhaité l'établissement de relations plus étroites entre les autorités militaires et la Division Production et Logistique en vue de réduire les délais d'entrée en service des armes. Un groupe de travail sur la réduction des délais, coté GRD, fut établi dans ce but par le Conseil et sur mandat défini par celui-ci (CM(55)102) ; son rapport, non publié, conclut à une coopération. Aussi le Conseil décida-t-il au cours de la séance du 23 juillet 1958 l'organisation d'un groupe de travail mixte chargé d'étudier les changements de structure à réaliser en vue de promouvoir une coopération plus étroite au sein de l'Alliance dans le domaine des études, des recherches et de la production des armements (CR(58)44 point II).

Ce groupe coté AC/142 présidé par M.A.F. MOREAU, Secrétaire général adjoint pour la Production et la Logistique était composé de représentants nationaux, ainsi que de représentants du Secrétariat International (Production et Logistique - Conseiller scientifique) et des autorités militaires (Groupe Permanent, SHAPE, agence militaire de standardisation).

Il se réunit pour la première fois le 29 septembre 1958. Il devait continuer son activité jusqu'à la remise de son rapport AC/142 D/13 du 17 juin 1959 qui préconisait de définir les besoins militaires de base de l'Otan, ce que l'on a appelé l'approche NBMR (Nato Basic Military Requirements).

Les documents produits par ce groupe de travail mixte durant la seule année 1958 se décomposent en :

- 5 documents cotés AC/142 D/1 à 5
- 2 notices AC/142 N/1 et 2
- 2 comptes rendus de séances AC/142 R/1 et 2
- 3 documents de travail AC/142 WP/1 et 2

Ils sont inventoriés annexe VIII-A-5
Ils sont reproduits sur le film Nisca 24 où seule existe la version française. Ces documents sont encore classifiés "confidentiels" ou "restricted".

*
* *

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique des quelques 550 documents produits par ces comités principaux jusqu'en 1958 AC/42, AC/44, AC/71, AC/74 et AC/142. Ils donnent une vue d'ensemble particulièrement intéressante de l'action de l'Otan dans le domaine des armements de 1952 à 1958.

Ces documents pourraient même faire l'objet d'une petite tranche de déclassification et de mise en lecture publique - dans l'éventualité où l'on jugerait préférable d'éviter les tranches trop fournies.

B - GROUPES DE TRAVAIL DEPENDANT DE LA DIVISION PRODUCTION ET LOGISTIQUE ET DISSOUS AVANT 1954

1 - Production aéronautique

1. Groupe de travail : programme de production aéronautique
Working group aircraft production planning

AC/16

Avril 1952

Devant le manque d'avions et la déficience de la production aéronautique européenne, le Groupe permanent a réuni le 5 décembre 1951 un groupe de travail chargé de faire un rapport sur les possibilités d'accroissement de la production aéronautique européenne.

Ce groupe de travail composé de représentants militaires du Canada, de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ainsi que d'experts du Bureau de production pour la défense (DPB) a soumis son rapport AWP/51 au Groupe permanent en janvier 1952. Ce rapport formulait des recommandations, soulignait le manque de crédits, soulignait la nécessité de réaliser une coopération internationale.

Le Conseil des suppléants examina le rapport, décida de demander aux gouvernements de formuler leurs commentaires sur le rapport pour le 3 avril 1952 et de créer un groupe de travail qui se réunirait le 7 avril 1952 pour examiner le problème de la production aéronautique à la lumière des commentaires des gouvernements sur le document AWP/51 (décision DR(52)25 item VI du 27 mars 1952).

les pays envoyèrent leurs commentaires et le groupe de travail, dénommé groupe de travail pour un programme de production aéronautique, coté AC/16 entreprit la révision du document AWP/51 en vue de la préparation d'un rapport au Conseil qui tint compte des recommandations du Comité temporaire du Conseil. Ce rapport CM(52)2 daté du 22 avril 1952 contenait des recommandations en vue de remédier aux déficits en appareils dont il dressait un tableau.

Le groupe de travail avait terminé sa tâche.

Ce groupe de travail, présidé par le Group Captain LEE, était composé de représentants militaires de la Belgique, du Canada, de la France, de

l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ainsi que du DPB et du Secrétariat international, il se réunit quatre fois entre le 8 et le 16 avril 1952.

Les procès verbaux des réunions sont cotés AC/16 R/1 à 4
Le groupe produisit ainsi cinq documents AC/16 D/1 à 5

Il convient de noter également le document AWP/51.

Tous ces documents sont reproduits sur le film 57, ils ont été déclassifiés, ils ont été inventoriés (voir annexe VIII-B-1/1).

2. Comité chargé d'une étude sur le financement de la production aéronautique additionnelle

Financing of additional aircraft production

AC/20

mai-juin 1952

Le rapport du groupe de travail sur le programme de production aéronautique CM(52)2 soulignait le grave déficit en appareils, le manque de réserves, la capacité de production inutilisée, et insistait sur la nécessité de centrer toute nouvelle étude sur les aspects financiers du problème. Par CM(92)14 du 9 mai 1952, des mesures furent proposées au Conseil qui devant les déficiences dans la production, créa un Comité chargé d'étudier le financement d'une production aéronautique additionnelle (CR(52) 3 rev du 13 MAI 1952).

Ce comité qui porte la cote AC/20, fait donc suite au groupe de travail pour un programme de production aéronautique.

Présidé par le Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques, R. SERGENT, il était composé d'experts spécialisés dans les affaires financières représentant les divers pays, de membres du Secrétariat international et du Groupe permanent, d'un observateur du SHAPE, il était chargé d'étudier "quels sont les fonds... qui pourront être affectés à des contrats de production aéronautique et quelle part de production aéronautique additionnelle recommandée par le CM(52)2 pourrait être financée au moyen des fonds prévus". En outre le Comité devait soumettre un rapport au Conseil.

Le Comité se réunit le 19 mai 1952 et prépara un rapport (CM(52)25 du 5 juin 1952) qui préconisait une étude dans le cadre de la révision annuelle comprenant :

- a) un examen critique des appareils et moteurs disponibles en cours de production pour 1952 à 1955 et
- b) un examen à long terme de la production aéronautique des pays OTAN jusqu'en 1956.

Lors de la réunion du Conseil du 11 juin 1952 qui examina le CM(52)25, le représentant des Etats-Unis annonça que son gouvernement avait reconsidéré la question et allait affecter des fonds pour l'acquisition off shore d'appareils complets. Le Conseil (CR(92)8) approuva alors les recommandations du rapport du Comité qui avait terminé sa tâche.

Ce comité se réunit deux fois le 16 mai et 6 juin 1952.
Les procès verbaux portent la cote AC/20 R/1 et 2
Les 6 documents sont cotés AC/20 D/1 à 6

Ces documents sont reproduits sur le film n°57, ils sont inventoriés (annexe VIII-B-1/2), ils portent encore la classification confidentielle.

On consultera également sur le sujet les documents préliminaires du Bureau de Production de Défense (DPB) voir annexe III G 9.

3. Groupe d'études international chargé d'étudier la production additionnelle aéronautique

International staff team on additional aircraft production

AC/22

Juin 1952

Après l'annonce par le délégué des Etats-Unis d'affecter des crédits aux achats off shore d'appareils aéronautiques et l'approbation par le Conseil des recommandations du rapport du Comité chargé de l'étude du financement de la production aéronautique. Un groupe de travail du Secrétariat international chargé d'étudier la production additionnelle aéronautique fut mis en place.

Ce groupe de travail AC/22 avait pour mandat de préparer un programme de production aéronautique additionnelle la plus urgente pour déterminer avec chaque pays intéressé l'effort que chacun était en mesure de fournir et ensuite d'effectuer un travail de coordination (AC/22 R/1).

Le groupe de travail présidé par le Général JUNIUS JONES, chef de la section aéronautique de la division production et logistique, fut composé de représentants militaires et experts des délégations, de membres du Secrétariat international et de représentants du Groupe permanent.

Le groupe de travail se réunit le 16 juin 1952, prépara un programme et soumit son rapport (CM(52)43 du 27 juin 1952) au Conseil qui l'examina lors de sa réunion du 1er juillet 1952 (CR(52)13) et en prit note. Le rapport et les observations formulées par les délégations furent soumises au gouvernement des Etats-Unis qui approuva les propositions lors de la réunion du Conseil du 9 juillet 1952 (CR(92)15).

Le groupe de travail avait terminé sa tâche, il fut dissous.

Ce groupe de travail coté AC/22 a produit trois documents se répartissant

AC/22 D/1 document
AC/22 R/1 procès verbal de réunion
AC/22 N/1 note administrative

Ils sont reproduits sur le film n°57, inventoriés (annexe VIII-B-1/3), ils sont classifiés secret.

Nous recommandons la déclassification des documents des séries AC/20 et AC/22 en vue de la mise en lecture publique des trois séries AC/16, AC/20 et AC/22 qui forment un ensemble, chacun des groupes de travail ou comité succédant à l'autre. AC/16 puis AC/20 et AC/22.

2 - Production de munitions

1. Groupe d'études sur la production et les acquisitions off shore de munitions

Working party on ammunition production and off shore procurement

AC/27

1952

A la suite des délibérations du Conseil du 24 juin 1952, un groupe d'études sur le programme pour l'approvisionnement off shore de munitions pour 1953 (ammunition off shore procurement programme for 1953) s'était réuni le 2 juillet 1952 au Palais de Chaillot sous la présidence du délégué du Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique. Du compte rendu de cette réunion coté DP/Exam 564, il ressort qu'aucune décision ne fut prise.

Lors de sa réunion officieuse du 3 juillet 1952, le Conseil chargea le Secrétariat international de revoir la situation de l'approvisionnement en

munitions en examinant les possibilités d'acquisition off shore par les Etats-Unis dans le cadre du programme d'aide mutuelle établi pour l'exercice 1952-1953. Il fut alors décidé de créer immédiatement un groupe d'experts nationaux (ISM(52)16 et 17) et le 24 juillet le Conseil invita les pays à fournir rapidement à ce groupe d'experts des renseignements sur les stocks de munitions, la production et les insuffisances.

Ce groupe d'experts, coté AC/27 et appelé groupe d'études sur la production et les acquisitions off shore de munitions, se réunit le 1er août 1952 sous la présidence de M. D.L. HOPKINS, Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique ; y assistaient des experts nationaux, des représentants du Secrétariat international et du bureau de liaison du Groupe Permanent. Il prépara un rapport qu'il soumit au Conseil. Ce rapport intitulé "production de munitions en Europe" porte la cote CM(52)97 et est daté du 3 novembre 1952. Le groupe d'études avait terminé sa tâche. Il fut dissous.

Le groupe d'études coté AC/27 produisit quatre documents :

un compte rendu de réunion AC/27 R/1
et trois documents AC/27 D/1 à D/3 (projet de rapport)

Ces documents sont inventoriés (voir annexe VIII-B-2/1) et reproduits sur le film 57. Ils sont encore classifiés "confidentiels". Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique.

Il aurait intérêt à se reporter aux documents DP/Exam 564, pour la réunion du 2 juillet 1952 ainsi qu'aux documents ISM(52)16, 17 et 21 pour la création et le mandat du groupe d'experts. Ces documents sont décrits dans DES(92)1 et annexes III G II/7 et V 5.

2. Groupe de travail spécial sur la production de munitions Special working group on ammunition production

AC/37

1952 - 1953

A la suite du premier rapport sur l'examen annuel 1952 et de la recommandation du Comité militaire, le Conseil lors de sa réunion du 11 décembre 1952 donna son accord pour la création d'un groupe de travail spécial, ouvert à toutes les délégations et chargé d'étudier la question des munitions en Europe, examiner les mesures immédiates à prendre pour exploiter la capacité de production actuellement inutilisée et établir un rapport pour la session ministérielle prévue pour la mi-décembre 1952 (CR(52)34 item 13-2).

Le groupe de travail se réunit dès le 12 décembre 1952 et prépara un rapport qui demandait aux pays européens de fournir des renseignements sur leur capacité de production de munitions, ce rapport fut soumis au Conseil sous la forme du document CM(52)132 du 15 décembre 1952 et approuvé par celui-ci. Les pays membres européens fournirent les renseignements demandés (janvier-février 1953) et le groupe de travail prépara un nouveau rapport au Conseil dont les conclusions furent incorporées dans le rapport de l'examen annuel 1952.

Le 10 juin 1953, le Conseil approuva la demande des Etats-Unis d'inclure les munitions dans les programmes de production coordonnée (correlated Production Programmes) et dès sa réunion du 11 juin 1953 le groupe de travail entreprit la préparation d'un programme coordonné pour les munitions en vue de la rédaction d'un rapport au Conseil qui fut prêt le 16 septembre (CM(53)119) et approuvé par le Conseil dans sa séance du 23 septembre. Les activités de ce groupe furent reprises par le groupe de travail pour la préparation de production coordonnée AC/42.

Le groupe de travail se réunit sept fois, il fut présidé par M.D.L. HOPKINS, secrétaire général adjoint pour la Production et la logistique et composé, outre les experts nationaux, de représentants du Secrétariat international et du bureau de l'officier de liaison du groupe permanent. Il fut aidé par un sous comité d'experts nationaux sur la production de munitions AC/37 SC qui se réunit les 15 et 16 juillet 1953.

Ce groupe de travail porte la cote AC/37 ; il a produit 25 documents se répartissant comme suit :

Documents AC/37 D/1 à D/15
Comptes rendus de réunions AC/37 R/1 à R/7
Notices administratives AC/37 N/1 à N/3

auxquels il convient d'ajouter le procès verbal de la réunion du sous comité d'experts nationaux des 15 et 16 juillet 1953 AC/37 (SC) R/1.

Tous ces documents sont reproduits sur le film 59. Ils sont inventoriés (annexe VIII-B-2/2).

Tous ces documents sont classifiés confidentiels.

C - PIECES DE RECHANGE ET CONVERSION DES DESSINS

Les matériels et les armements fournis par les Etats-Unis à l'Europe n'avaient pas les mêmes normes de fabrication que ceux fabriqués en Europe. La question de l'entretien et par conséquent de la fourniture des pièces de rechange que les

américains n'assuraient pas, devait être résolue en vue d'assurer la production en Europe des pièces de rechange.

1. Groupe de travail sur les pièces de rechange pour artillerie
et armes portatives

Working group on spare parts production for artillery and
small arms

AC/43

1953-1958

Les travaux relatifs à l'acquisition et à la production des pièces de rechange pour les matériels d'origine américaine livrés en Europe avaient déjà été entrepris par les pays membres de l'Organisation de Défense de l'Union occidentale. Un groupe de travail, subdivisé en deux sous groupes l'un pour les pièces de rechange pour l'artillerie et l'autre pour les pièces de rechange pour les armes portatives, a travaillé concurremment pour l'Union occidentale et pour le comité Nord Atlantique d'armement (MPSB) avant de passer en 1951 sous l'autorité du Bureau de production pour la défense (DPB).

Ce groupe de travail après la réorganisation décidée à la conférence de Lisbonne passa sous la tutelle de la division production et logistique. Ses activités furent examinées lors des réunions des délégations avec les membres de la division production et logistique (AC/44). Puis avec la création du comité de production d'armement, ce groupe de travail vit son mandat, qui datait de 1950 (MPSB(50)20), révisé par AC/74 D/2 et ISM(54)9 du 26 février 1954 : "étudier les problèmes liés à la fourniture en Europe... de pièces de rechange... en provenance des Etats-Unis. Déterminer les pièces de rechange, dont la production est déjà lancée... Déterminer si la production actuelle... de l'Europe couvre toute la gamme... nécessaire à l'entretien des matériels... Etudier les disponibilités des stocks... indiquer si les installations disponibles se prêtent à la fabrication en Europe de pièces de rechange...".

Ce groupe de travail devenu groupe d'experts était présidé par un spécialiste du Secrétariat international, composé d'experts fournis par les délégations et de membres du Secrétariat international. Le groupe ne s'est pas réuni en 1958. Son activité a été reprise par l'agence NMSA (Nato Maintenance Supply Service Agency). Agence OTAN d'approvisionnement et de réparation des rechanges en 1958.

Les documents de ce groupe, coté AC/43, remontent à 1953. Pour les précédents cotés GE-B et GE-F puis DP/AD/ART et DP/AD/SM-ART) il convient de voir DES(92)1, ann III G 10/2 et 3.

De 1953 à 1958 on compte :

27 documents cotés

- AC/43 D/1 à 5

- puis AC/43 (G) D/6 à 13,

- puis AC/43 D/14 à 27

9 comptes rendus de réunions AC/43 (G) R/1 à 9

3 notes administratives AC/43 N/1 à 3

Ils sont reproduits sur les films 70, 123, 183, 234, 245. Ils sont inventoriés (annexe VIII-C-1). Ils sont encore classés confidentiels. Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique.

2. Groupe d'experts sur les pièces de rechange pour véhicules
Group of experts on vehicle spare parts

AC/56

1953 - 1956

Le groupe d'experts sur les pièces de rechange pour véhicules a été établi en 1950 (voir CM(52)67) et a tenu sa première réunion à Londres en août 1950. Son mandat est défini dans le document MPSB(50)20 du 25 juin 1950 (voir annex III - F/1). Il passa sous l'autorité du DPB jusqu'à la dissolution de celui-ci puis fut rattaché à la division Production et Logistique.

En 1953, la question d'une production coordonnée en Europe de pièces de rechange a été examinée lors des réunions des membres des délégations et de la division de production de défense (AC/44 R/4) du 30 avril 1953.

En 1954, le Comité de production d'armements ayant pris en charge dès sa création, tous les groupes d'experts, a décidé de maintenir ce groupe jusqu'à la fin de son travail. Son mandat a été repris par AC/74 D/2 approuvé par AC/74 R/2. Il avait donc pour mission : "étudier les problèmes liés à la fourniture en Europe, sur une base coordonnée et intégrée, de pièces de rechange pour les véhicules de transport, de combat et de matériel du génie. Ces études devront porter sur les matériels d'origine américaine mais ne devront toutefois pas exclure les matériels de type européen...".

Le groupe présidé par le chef de la section matériel de la division Production et Logistique comprenait les représentants de douze délégations et des membres du Secrétariat international.

Les travaux de ce groupe ont consisté à dresser des listes de pièces de rechange à taux d'usure élevé pour 16 véhicules de combat, les Etats-Unis ont fourni les dessins correspondants et plus de 13.000 dossiers ont été produits. Des listes d'équivalence de roulements à billes et des listes de pièces de rechange pour véhicules de transport ont aussi été établies.

Lors de l'établissement du NMSS (Nato Maintenance Supply Service System) en juillet 1958, il fut décidé de dissoudre ce groupe d'experts.

La formation d'un sous groupe d'achat a été acceptée par le Comité de production d'armements lors de sa réunion du 18 décembre 1956 (AC/74 R/36) ; la première réunion eut lieu, à la demande de la France, le 10 décembre 1957. Elle fut présidée par le Colonel DESCROIX. Ce sous-groupe d'achat n'a laissé qu'un seul document coté AC/56 (groupe I) R/1.

Les documents de ce groupe d'experts furent cotés GE-L lorsque ce groupe dépendait du Bureau de production de défense ; puis DPL GE-L après son passage sous l'autorité de la division Production et Logistique et ceci jusqu'en août 1953, date à laquelle il reçut la cote AC/56 (voir annexe III G-14/3).

Sous la cote AC/56 on trouve :

- 17 procès-verbaux de réunions AC/56 R/1 à 17 allant de 1953 à 1957 - le groupe ne se réunit pas en 1958
 - 28 documents AC/56 D/1 à 28
 - 8 notes administratives AC/56 N/1 à 8
- et un procès verbal de la réunion du groupe d'achat AC/56 (group I) R/1.

Ces documents se trouvent sur les films 128, 184 et 234. Ils sont inventoriés (annexe VIII-C-2). Ils sont en grande majorité classifiés confidentiels.

3. Groupe d'experts sur les pièces de rechange pour avions Working group on aircraft spare parts

AC/85

1954-1957

La question des pièces de rechange pour avions d'origine américaine avait déjà intéressé le DPB (DBP (59) 2 rev) et les avions étaient compris dans la liste des pièces de rechange dressée en juin 1952 (ISM(52)8). Ce ne fut qu'en 1954, avec le comité de production d'armements que fut prise la décision d'installer un groupe d'experts sur les pièces de rechange pour avions (AC/74 R/5 réunion du 5 octobre 1954).

Le groupe d'experts se réunit pour la première fois les 27 et 28 janvier 1955 sous la présidence du chef de la section aéronautique de la Division production et logistique ; des représentants nationaux et des membres du Secrétariat international faisaient partie du groupe. Un membre du bureau de liaison du Groupe permanent y assistait, des firmes américaines de production étaient représentées.

Son mandat contenu dans le document AC/74 D/19 du 20 octobre 1954 était le suivant : "étudier les problèmes posés par la fourniture et la production avec des moyens européens coordonnés et intégrés, de pièces de rechange pour les avions et moteurs d'origine américaine. Déterminer la production européenne.... Faire au comité de production d'armements toute recommandation... sur le plan technique ou en matière de production".

Le comité ne s'est pas réuni après mai 1956, du fait que le 12 novembre 1957 la délégation des Etats-Unis a soumis au Conseil une note concernant la création d'un système régional d'approvisionnement en pièces de rechange. Cette initiative a été suivie de l'approbation par le Conseil de la création du système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation des rechanges NMSSS, dont le statut juridique a été adopté le 9 juillet 1958 (AC/138 D/16 et CR(58) 42). Comme les groupes pour les pièces de rechange pour l'artillerie (AC/43) et les véhicules (AC/56), le groupe pour les pièces de rechange pour avions a été dissous.

Des groupes d'achat ont été créés en 1956 et 1957 pour traiter des questions de pièces de rechange relatives à des types d'avions bien définis. Les groupes étaient au moins au nombre de quatre. Seuls quelques comptes rendus de réunions des groupes II et IV subsistent.

Les documents de ce groupe d'experts portent la cote AC/85. Ce groupe a produit :

- 13 documents AC/85 D/1 à 13
- 6 comptes rendus de réunion AC/85 R/1 à 6
- 6 notices administratives AC/85 N/1 à 6
- 6 documents de travail AC/85 WP/1 à 6

Quant aux groupes d'achat, subsistent les documents :
AC/85 (groupe II) R/1 et 2
AC/85 (groupe II et IV) R/1 à 3

Ces documents sont reproduits sur les films 136, 192 et 217. Ils sont inventoriés (annexe VIII-C-3) et encore classifiés confidentiels.

*

* *

L'étude des groupes d'experts sur les pièces de rechange doit s'étendre au matériel électronique avec le groupe d'experts sur les pièces de rechange pour le matériel électronique (group of experts on spare parts for electronic equipment) AC/67 group IV qui sera traité avec les groupes d'experts sur l'électronique (voir plus loin VIII-E Electronique).

Il y a lieu de noter aussi les documents du groupe de liaison sur les pièces de rechange (liaison group on spare parts) groupe restreint qui porte une sous-cote du Comité de production d'armements AC/74 LG et qui a été étudié à la suite de ce comité (voir plus loin VIII A-2).

4. Groupe de travail sur l'adaptation des dessins américains en vue de leur utilisation par les pays européens de l'OTAN

Working group on the conversion of US manufacturing drawings for use by European NATO countries

AC/28

1952 - 1956

A la question de la fabrication des pièces de rechange est lié le problème de l'adaptation des dessins américains aux normes européennes.

En 1952, on admettait que, dans un avenir assez proche, les autorités américaines remettraient aux nations européennes des tracés destinés à permettre une fabrication rationnelle des pièces de rechange pour l'entretien des armes et matériels américains fournis à l'Europe.

La France soulève la question de la transposition en cotes métriques des cotes américaines exprimées en "inches" et expose qu'il serait souhaitable que les services intéressés des différentes nations adoptent une même règle de façon à obtenir l'interchangeabilité entre les diverses fabrications et qu'éventuellement un même tracé, traduit dans plusieurs langues, porte la même cote.

Ainsi le 15 septembre 1952 se réunit sous la présidence du Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique un "groupe de travail des experts de la division production et logistique sur l'adaptation des dessins américains" : les problèmes délicats que posent l'interprétation, la traduction et l'adaptation des dessins américains comme par exemple la compréhension des directives portées sur les dessins ou la différence des symboles devaient être résolus par une coordination entre les pays.

Le groupe de travail des experts convint qu'un groupe de travail, composé de représentants des pays membres, se réunirait dès octobre "pour examiner les questions d'ordre général et spécialement en ce qui concerne l'adaptation des dessins américains de certains matériels d'armement et d'armes légères à usure rapide (AC/28 R/1) il s'agissait de 14 matériels c'est-à-dire de très nombreux dessins.

Coté AC/28, le groupe de travail sur l'adaptation des dessins en vue leur utilisation par les pays européens de l'OTAN" se réunit pour la première fois le 7 octobre 1952, sous la présidence de M. DI STEFANO (de la division production et logistique). Il était composé de représentants des pays membres, de membres du Secrétariat international et d'un représentant du bureau de liaison du Groupe permanent. Il était chargé de formuler des recommandations détaillées sur la procédure à suivre pour l'adaptation des tracés.

En novembre il transmet au Conseil un résumé des recommandations et décisions sur lesquelles il s'était mis d'accord (AC/28 D/3 devenu CM(52)104). Le Conseil entérina le 29 novembre 1952.

En février 1953, il fut décidé que le groupe d'experts examinerait également la question des munitions et étudierait la possibilité d'adapter les conclusions du AC/28 D/3 aux munitions. En mai ce fut aux véhicules que la possibilité d'application de ce même document fut étudiée.

En juin suivant, la question fut abordée pour les avions, mais cette fois-ci la tâche fut confiée à un groupe d'experts distinct (voir AC/82) selon la décision du Comité de production d'armements le 13 juillet 1954 qui marque aussi la fin de ce groupe d'experts AC/28.

Le groupe d'experts continua les travaux entrepris en établissant des règles pour la conversion des dessins de diverses armes, en publiant un catalogue des listes de dessins sous forme de stanag.¹ Il ne se réunit plus après décembre 1953 mais acheva son travail jusqu'en 1959.

Un sous groupe d'études spécialisé pour la conversion des cotes en pouces en cotes en millimètres fut constitué dès octobre 1952, il était présidé par l'ingénieur M. NOIROT, il devait définir les règles établies dans ce domaine et les soumettre au groupe d'experts. Ce groupe est coté AC/28 (WP).

Pour la période 1952-1958, nous avons les documents suivants :

62 documents AC/28 D/1 à 62

7 comptes rendus de réunions AC/28 R/1 à 7

2 documents du sous groupe d'études AC/28 (WP) R/1 et 2

¹ STANAG Standardisation agreement établi par la : Nato military agency for standardisation dont les documents ne sont pas classifiés.

Il y a lieu de noter que les documents émis par le groupe d'études de la division production et logistique constituent les premiers documents de la série AC/28 D.

Ces documents sont reproduits sur les films 70, 120, 181 et 233. Ils sont inventoriés (annexe VIII-C-4). La majorité est classifiée "confidentiel".

5. Groupe de travail sur la conversion des spécifications et dimensions des tracés de matériel aéronautique américain

Working group on the conversion of specifications and dimensions on drawings for US Aircraft

AC/82

1954-1958

Le groupe de travail sur la conversion des spécifications et dimensions des tracés de matériel aéronautique américain créé par le Comité de Production d'armement lors de sa réunion du 13 juillet 1954 (AC/74 R/3) a basé ses premiers travaux sur ceux déjà entrepris par le groupe de travail sur l'adaptation des dessins américains qui avait étudié la question pour l'artillerie, les armes portatives et les munitions (AC/28 D/27 rules for the conversion of US dimensions from inches to millimeters).

Présidé par le Commandant CAUSSE (France), le groupe de travail était composé d'experts représentant les pays, de membres du Secrétariat international. Son mandat défini dans les documents AC/82 D/1 et AC/74 D/20 - "compléter les règles de conversion décrites dans le document AC/28 D/27 - établir des tables donnant des équivalences... - soumettre au Comité de production d'armement toute recommandation utile...

Dès sa première réunion le 26 octobre 1954, élit son Président, examina son mandat et constitua trois sous-groupes.

Un sous groupe sur les matériaux métalliques
Un sous groupe sur les matériaux non métalliques
Un sous groupe sur la conversion des spécifications et des dimensions des tracés de matériel aéronautique américain.

Ce groupe qui traita (comme le groupe coté AC/28) de questions de haute technicité, s'est réuni tantôt à Paris, Londres ou Rome.

Il a abouti à la publication de listes de conversion, fiches de renseignements et interchangeabilité pour matériaux d'avions américains dont la deuxième édition mise à jour est datée de décembre 1958 (AC/28 D/4).

Il est coté AC/82 et a produit les documents suivants de 1954 à 1958:

7 documents AC/82 D/1 à 7
10 procès verbaux de réunions AC.82 R/1 à 10
9 notices administratives AC/82 N/1 à 9
3 documents de travail AC/82 WP/1 à 3

Les sous groupes ont aussi produit des documents

Sous groupe I (matériaux métalliques) Président Ing. R. LEGRAND (France)

AC/82 (group I) D/1
AC/82 (group I) R/1 à 10

Sous groupe II (matériaux non métalliques) Président Dr M.G. CHURCH (R.U.)

AC/82 (group II) D/1
AC/82 (group II) R/1 à 9

Sous group III (conversion des dimensions) Président M. NOIROT (France)

AC/82 (group III) R/1
AC/82 (group III) WP/1

Tous ces documents sont inventoriés annexe VII-C-5. Ils sont reproduits sur les films 191, 192, 236, 241, 242, 254, 258.

Les documents de cette série ne sont pas classifiés

Ce groupe fonctionne encore à l'heure actuelle sous la cote AC/82 mais avec une nouvelle dénomination : Groupe d'experts sur la conversion des spécifications de matériaux aérospatiaux américains (group of experts on the conversion of US aerospace material specification).

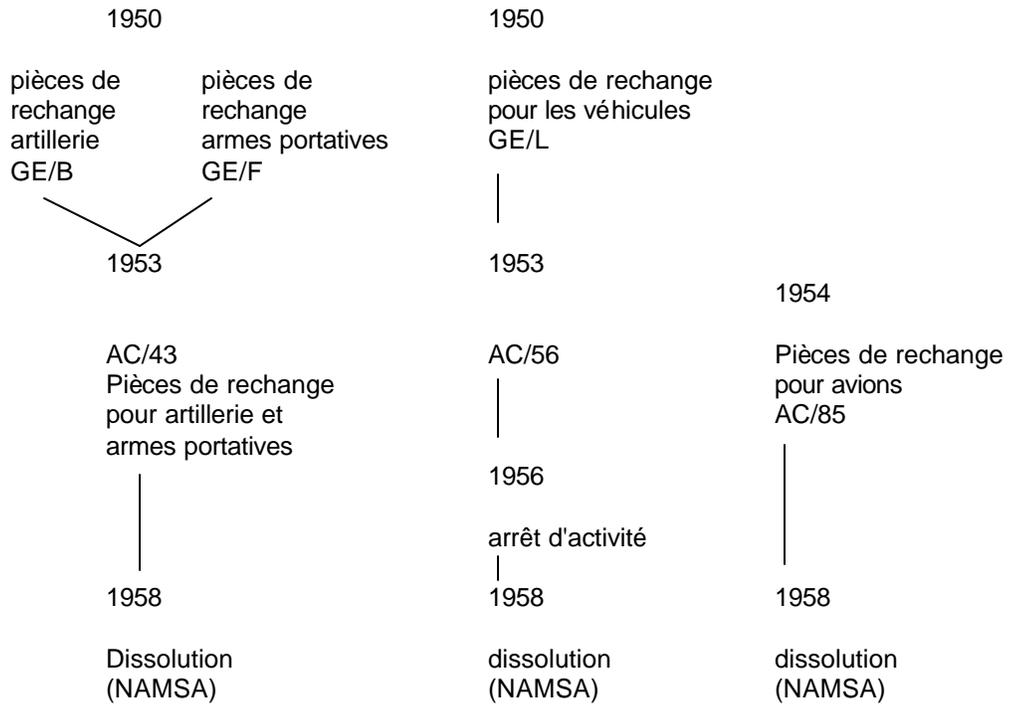
*

* *

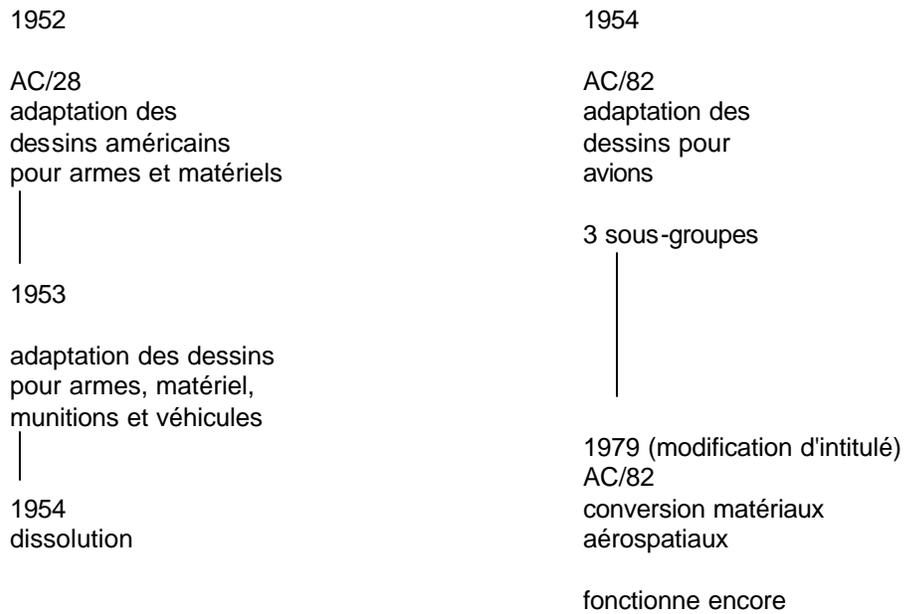
Nous recommandons la déclassification des groupes AC/43, AC/56 et AC/82 et la mise en lecture publique des cinq groupes d'experts sur les pièces de rechange et les dessins. Il forment un ensemble de 249 documents dont une cinquantaine environ ne sont pas classifiés.

Le tableau ci-joint donne un raccourci de l'organisation des ces groupes.

C - Pièces de rechange



Conversion des dessins américains



D - PIECES DETACHEES POUR VEHICULES

1. Groupe d'experts sur l'interchangeabilité des éléments de véhicules Group of experts on interchangeability of vehicles components

AC/55

1952-1958

La question de la fabrication d'éléments de véhicules interchangeables a été débattue à Copenhague en juillet 1950 par le Comité Nord Atlantique d'armement (M.P.S.B.) qui a chargé son bureau permanent (P.W.S.) de prendre en charge ce problème, c'est-à-dire obtenir une production standardisée, et par conséquent plus économique, des éléments de véhicules de façon à les rendre interchangeables. C'était la première approche par l'OTAN de production coordonnée.

Ainsi le bureau permanent du MPSB a formé un "groupe d'experts sur l'interchangeabilité des éléments de véhicules" dont il a défini le mandat (PWS(50)114 du 17 août 1950).

Lors de la dissolution du MPSB, le groupe passa en 1951 sous l'autorité du Bureau de production de défense (DPB) et reçut la cote GE-K. Avec la réorganisation de 1952, le groupe d'experts, transféré de Londres à Paris, dépendit de la division Production et Logistique sans que son mandat fut changé. Ses documents furent alors cotés DPL/GE-K. En 1954, le comité de production d'armements, nouvellement constitué examina les activités de ce groupe d'experts, (qui avait reçu la cote AC/55) comme celles de tous les autres groupes. Il conclut que ce groupe continuerait à exister mais il en modifia le mandat (AC/74 D/2 du 26 mai 1954) lui prescrivant de :

1) "Procéder à des échanges de renseignements techniques dans les domaines intéressant la standardisation des éléments de véhicules.

2) Etudier les éléments de véhicules en vue d'assurer, si possible, leur interchangeabilité ou leur standardisation ou la constitution de gammes standard.

3) Adresser au comité de production d'armements toutes les recommandations appropriées dans le domaine technique ou la production".

En mai 1956, le mandat de ce groupe d'experts fut de nouveau amendé (AC/74 D/110 du 28 mai 1956) : le groupe était chargé de :

1) "Etudier les éléments de véhicules en vue d'assurer, si possible, leur interchangeabilité ou leur standardisation, et la fabrication d'une gamme standard d'éléments ;

2) présenter au comité de production d'armements toutes recommandations utiles".

Le Président fut M. J.E. ZULICK (Etats-Unis) déjà en place en 1952, il était assisté d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international. Ce groupe d'experts était en rapport constant avec la MAS (Military Agency of Standardisation) pour le choix des travaux à entreprendre et surtout pour l'établissement et la promulgation de STANAGS (Standardisation agreements) qui sont des accords comportant des instructions pour la production d'éléments standardisés, qui doivent être approuvés par chacun des pays intéressés avant d'être promulgués.

De 1952 à 1958, de nombreux éléments de véhicules ont été tour à tour étudiés. Citons les dispositifs de remorquage, les prises de courant, le système d'attelage des semi-remorques, les pneumatiques, les bougies d'allumage blindées, les ampoules et les douilles électriques, les raccordements électriques, les filtres à huile, les filtres à air, les batteries, les supports de phares, le système de freinage...

Le groupe a transmis régulièrement son rapport au Comité de Production d'armements ; il n'a pas constitué de sous-groupe mais il chargeait un pays "pilote" d'étudier une question.

De 1952 à 1958, ce groupe d'experts s'est réuni vingt huit fois, les comptes rendus réunions portent les cotes AC/55 R/1 à 28. Il a produit en outre :

- 90 documents cotés AC/55 D/1 à 90
- 16 notices administratives AC/55 N/1 à 16
- et 65 documents de travail AC/55 WP/1 à 65.

Ces documents sont reproduits sur les films 125, 184, 222 et 234, ils sont groupés année par année jusqu'en juin 1958. A partir de juillet 1958, les prises de vues ont été faites chronologiquement et quotidiennement, c'est-à-dire que tous les documents OTAN portant la date de la même journée ont été microfilmés à la suite, sur le même rouleau. Il faut donc consulter pour la fin de l'année 1958, les films n°241, 242, 243, 245, 255, 261 et 303. Un inventaire abrégé a été dressé (annexe VIII-D-1).

Une partie de ces documents n'est pas classifiée, mais beaucoup restent encore classifiés C ou R. Nous en recommandons la déclassification pour la mise en lecture publique.

Pour les documents des années 1951, 1952, 1953 cotés GE-K et DPL/GE-K, on pourra se reporter à la liste dressée dans l'annexe III G-14/1 et 2.

Ce groupe a continué à fonctionner jusqu'en 1966, il fut dissous à la suggestion du Comité d'armements dans sa séance du 29 septembre 1966 et remplacé par un groupe au mandat plus large appelé commission sur les véhicules de servitude (Transport Support Vehicles Panel) coté AC/225 (panel I) et dépendant du Groupe consultatif Otan pour les forces terrestres installé à l'occasion de la réorganisation de 1967.

E - ELECTRONIQUE

INTRODUCTION

Les groupes d'experts sur l'électronique existaient déjà pour certains d'entre eux avant 1952, ils dépendaient alors de Bureau de Production pour la Défense (Defense Production Board) avant de passer sous le contrôle de la division production et logistique - section électronique -. D'autres groupes furent créés par cette dernière division.

En 1954 fut créé le Comité de production d'armement dont l'un des premiers soucis fut la réorganisation de tous les groupes d'experts existants. Les groupes d'experts sur l'électronique firent l'objet d'un examen séparé. Le Secrétariat international fut chargé d'établir un rapport (AC/74 D/3 révisé du 7 juillet 1954) qui fut accepté par le Comité de production d'armement lors de sa séance du 13 juillet 1954. Ce rapport concluait à la répartition des groupes d'experts sur l'électronique en six groupes par catégorie d'équipement à savoir :

- matériel pour la marine coté AC/62 avec quatre sous groupes
- matériel pour les forces terrestres AC/63 avec trois sous groupes
- matériel pour l'armée de l'air AC/64 avec cinq sous groupes
- matériel pour projectiles guidés et fusées de proximité AC/65 avec trois sous groupes
- matériel d'essai électronique AC/66 avec trois sous groupes
- Production des pièces détachées, tubes et pièces de rechange AC/67 avec quatre sous groupes.

En 1957 la nécessité d'une réorganisation se fit sentir, plusieurs groupes étaient inactifs et il convenait d'améliorer l'efficacité des groupes.

A cet effet, le Comité de production d'armement décida de former un groupe ad hoc chargé de la réorganisation des groupes d'experts (AC/118). Le groupe conclut à un regroupement rassemblant en quatre groupes les activités des nombreux groupes existants, afin d'éviter l'éparpillement, faciliter la récolte des informations, favoriser l'efficacité des groupes et faciliter les réunions d'experts (AC/74 D/171 révisé du 26 février 1957), à savoir :

- système radar et système électronique de conduite de tir AC/128

- matériel électronique d'aide à la navigation AC/129

- matériel de télécommunication AC/130

Le groupe production de pièces détachées, tubes pièces de rechange AC/67 était conservé.

Le groupe ad hoc devenait groupe de liaison dans le domaine électronique, AC/118. Voir les tableaux pages 109 à 112

*

* *

Nous allons recenser les documents produits par chacun de ces groupes en indiquant le rôle de chacun d'eux et en distinguant les groupes conservés ou créés lors de la réorganisation de 1954 de ceux issus de la réorganisation de 1957.

(La réorganisation de 1954)

1. Groupe d'expert sur le matériel électronique pour la marine
Group of experts on naval electronic equipment

AC/62

1954-1955

Alors que des groupes d'experts en questions électroniques avaient été constitués et avaient tenu des réunions depuis 1950 et 1951, les spécialistes en matériel électronique pour les forces navales n'avaient pas encore été convoqués. Toutefois le besoin s'en faisait sentir, c'est ainsi que le Comité de production d'armements lors de la révision générale des groupes d'experts a décidé, au cours de la séance du 13 juillet 1954 (AC/74 R/3) la création d'un groupe d'experts sur l'équipement naval électronique qui fut coté AC/62.

Il s'est très vite avéré nécessaire de scinder ce groupe en deux groupes séparés l'un sur les radars embarqués et destinés à la surveillance et au contrôle de tir coté AC/62 groupe I et l'autre sur le matériel de télécommunication et les aides à la navigation coté AC/62 groupe II.

Le mandat de ces groupes font respectivement l'objet des annexes II et III du document AC/74 D/3 définitif du 23 septembre 1954. Le mandat est le même pour les deux groupes : "échanger les renseignements techniques disponibles sur les types de matériel nécessaires pour satisfaire aux caractéristiques opérationnelles minimum requises par les pays OTAN dans le domaine des radars embarqués, surveillance et conduite de tir (pour le groupe I)

dans le domaine des matériels de télécommunications et des aides à la navigation (pour le groupe II) ; étudier les programmes des pays européens de l'OTAN en vue de déterminer si les installations de production permettent de faire face aux besoins ; étudier les mesures propres à déterminer les coûts de production ou à réduire le nombre de types de matériel ; étudier les problèmes de l'approvisionnement des matériels.. en temps de guerre ; établir des statistiques ; enfin présenter au Comité de production d'armement toutes recommandations utiles sur le plan technique et sur celui de la production".

Le groupe I sur les radars embarqués fut présidé par M. J.R. PERNICE chef de la section électronique de la division production et logistique, il était composé d'experts des délégations et de membres du Secrétariat international ; des représentants des autorités militaires y assaient également.

Ce groupe s'est réuni une fois le 7 décembre 1954, il a produit les documents suivants :

- 2 documents AC/62 (groupe I) D/1 et 2
- 1 procès verbal de réunion AC/62 (groupe I) R/1
- 1 document de travail AC/62 (groupe I) WP/1.

Ces documents se trouvent sur le film 131, ils sont inventoriés (annexe VII-E-1/1) et encore classifiés.

La réorganisation de 1957 essaya de réactiver ses activités en les incorporant au groupe AC/128 sur les systèmes radars et les systèmes électroniques de conduite de tir.

Le groupe II sur le matériel de télécommunication et les aides à la navigation avait le même président que celui du groupe I et une composition analogue.

Il se réunit une seule fois le 8 décembre 1954.

Il a produit :

- 1 document coté AC/62 (groupe II) D/1
- 1 compte rendu de réunion coté AC/62 (groupe II) R/1
- 1 notice AC/62 (groupe II) N/1
- 1 document de travail AC/62 (groupe II) WP/1

qui sont reproduits sur le film 131, inventoriés annexe VIII-E-1/2. Ils sont encore classifiés confidentiels.

Lors du remaniement opéré en 1957 par le comité de production d'armement, ce groupe II sera intégré au groupe AC/129 sur le matériel électronique d'aide à la navigation.

2. Matériel électronique pour les forces terrestres
Ground electronic equipment

AC/63

Groupe I

Groupe d'experts sur les systèmes de conduite de tir pour artillerie de DCA
(à l'exception des projectiles guidés)

Group of experts on fire control system for AA Weapons
(except guided missiles)

AC/63 - group I

1954-1956

Dès le mois d'avril 1951, le Bureau Nord Atlantique de production d'armements (DPB) avait constaté un besoin urgent de radars pour l'artillerie lourde de DCA dans les pays OTAN. Un groupe d'experts sur le radar de conduite de tir pour canons de DCA lourds (Heavy AA fire control radar group of experts) est alors constitué afin de soumettre des propositions pour des programmes de production supplémentaire destinés à combler les déficits.

Le groupe se réunit dès le 4 mai 1952 sous la présidence de M. J.R.PERNICE, directeur de la section électronique du DPB. Les documents portent les cotes GE(51) R/1 à 4 et GE(52) R/1 (annexe III G 13/5).

Lors de la réorganisation de 1952, le groupe passa sous l'autorité de la division production et logistique avec la cote PR PREL(52) R/2 et 3. En octobre 1952, les études s'étendirent aux canons légers pour DCA et la division production et logistique installa un deuxième groupe d'experts intitulé : groupe d'experts sur les radars de conduite de tir pour canons légers de DCA (Fire control radar group of experts for light guns). Ce deuxième groupe reçut la cote PL PREL RL. Il se réunit le 13 novembre 1952 et produisit les documents PL PREL(52) RL/1 et PL PREL(53) RL/2 (voir annexe III G 13/5 et 6).

En 1954, le Comité de production d'armement examina le mandat et l'activité de ces deux groupes, décida de les réunir en un seul groupe d'experts sur les radars de conduite de tir pour canons de DCA lourds et légers (group of experts on fire control radar for heavy and light AA guns). Le mandat défini dans le document AC/74 D/3 définitif ann VI, stipulait que le groupe avait pour mission d'échanger des informations techniques sur les types de matériel disponibles pour satisfaire aux caractéristiques opérationnelles minimum requises dans le domaine des radars pour conduite de tir pour canons de DCA lourds et légers,

étudier les mesures à prendre, les problèmes d'approvisionnement, et présenter au comité de production d'armement toute recommandation utile. Le groupe accepta le mandat et décida en outre de modifier son titre en groupe d'experts sur les systèmes de conduite de tir pour artillerie de DCA (à l'exception des projectiles guidés) étant entendu que le terme artillerie de DCA couvrait les canons lourds, moyens et légers.

Le groupe était présidé par le chef de la section électronique de la division production et logistique composé d'experts nationaux, de représentants des autorités militaires et du secrétariat international.

Le groupe coté AC/63 groupe I, a produit :

10 documents AC/63 (group I) D/1 à 10
s'est réuni six fois AC/63 (group I) R/1 à 6
a donné un document de travail AC/63 (group I) WP/1

Il a constitué un sous groupe sur la standardisation de l'alimentation électrique des transmissions d'informations et des interconnexions. (sub group of experts on standardisation of power supply data transmissions and interconnexions). Les documents de ce sous-groupe sont inclus dans ceux du groupe, ce sont les documents AC/63 (group I) D/5, 7 et 8 et les comptes rendus de réunions AC/63 (group I) R/3 et 5.

Ces documents sont reproduits sur le film 131, inventoriés annexe VIII-E-2/1 et encore classifiés confidentiels.

La réorganisation de 1957 fit passer les attributions de ce groupe au groupe AC/128 sur les systèmes radars et systèmes électroniques de conduite de tir.

Groupe II

Groupe d'experts en matériel radio au sol - postes radio des forces terrestres
Group of experts on ground radio communication - army radio sets

AC/63 group II

1954-1956

Les modalités de la création de ce groupe d'experts se rapprochent sensiblement de celles du groupe sur les systèmes de conduite de tir pour canons de DCA. En mai-juin 1951 le Bureau de production de défense (DPB (Defence production Board) avait constaté l'existence de besoins considérables en postes de radiocommunication terrestre. Un groupe d'experts, présidé par M.

J.R. PERNICE, Directeur de la section électronique du DPB se réunit alors le 9 juillet 1951 avec pour mission de confirmer les principaux déficits en équipement de radiocommunication terrestre par année budgétaire, d'étudier les possibilités de fabriquer des modèles de postes TSF dans les pays OTAN et formuler des recommandations visant à la répartition de cette production. Le groupe prit le nom de groupe d'experts en matériel radio de transmission au sol, il passa sous l'autorité de la division production et logistique lors de la dissolution du DPB en 1952.

Les documents de ce groupe sont cotés GE/GRC en 1951 et 1952 puis PL PREL/GRC en 1953 (voir annexe III G 13/7).

En 1954, le comité de production d'armements examina l'activité de ce groupe d'experts avec celle des autres groupes sur l'électronique. Le groupe en question sentit la nécessité de préciser ses activités et chargea un sous comité nommé par ses soins d'étudier un nouveau mandat qui devait tenir compte des problèmes que soulevait la production des matériels radio. Ce mandat fut publié par le document AC/62 group II D/2 et accepté par le comité d'armement AC/74 D/3 définitif ann VII du 21 septembre 1954. Le groupe devait échanger des informations techniques sur les types de matériels disponibles pour satisfaire aux caractéristiques opérationnelles minimum requises dans le domaine des radiocommunications au sol, radios pour l'armée de terre ; examiner si les programmes nationaux pouvaient s'adapter aux besoins ; étudier les possibilités de réduire les coûts de production ; établir des statistiques, présenter des recommandations au comité d'armement.

On retrouve M. J.R PERNICE comme président du groupe composé d'experts nationaux et de membres du secrétariat international ; des représentants des autorités militaires assistaient aux réunions.

Ce groupe coté AC/63 (group II) par le comité d'armements a produit :
3 documents AC/63 (group II) D/1 à 3
3 comptes rendus de réunions AC/63 (group II) R/1 à 3
1 document de travail AC/63 (group II) WP/1

Un sous comité sur les programmes de standardisation à court terme, fut créé par le groupe d'experts dès la séance du 9 août 1955, sous la présidence du représentant de la France. Son mandat est précisé dans le document AC/63 (group II) R/1 paragraphe 42. Le compte rendu de la réunion de ce sous comité est inclus dans la série du groupe d'experts où il est coté AC/63 (group II) R/2.

Ces documents sont reproduits sur le film 131, ils sont inventoriés (annexe VIII E-2/2), ils sont toujours classifiés confidentiels.

Lors de la réorganisation de 1957, les attributions de ce groupe passèrent au groupe AC/130 sur les matériels de télécommunications.

Groupe III

Groupe d'experts sur le matériel de téléphone et de télétype à courant porteur
Group of experts on production of carrier, telephone and teletype equipment

AC/63 groupe III

1954

Ce groupe d'experts a été créé en 1954 par le Comité de production d'armement. Il a tenu sa première réunion les 6 et 7 juillet 1954 au cours de laquelle il a défini ses objectifs, c'est-à-dire étudier le matériel de télécommunications par lignes terrestres ainsi que les matériels militaires téléphoniques et télégraphiques de campagne de types mobiles et fixes (AC/63 groupe III R/1). Il a défini son mandat qui a été approuvé par le comité de production d'armement et est reproduit dans le document AC/74 D/3 déf ann VIII. Ce comité présidé par M. J.R. PERNICE, chef de la section électronique de la division production et logistique et composé d'experts des pays et de membres du secrétariat international ne s'est réuni qu'une fois, le 7 juillet 1954, et cessa toute activité.

Coté AC/64 groupe III, il a produit :

- un document AC/63 (groupe III) D/1
- un compte rendu de réunion AC/63 (groupe III) R/1
- une notice AC/63 (groupe III) N/1
- un document de travail AC/63 (groupe III) WP/1

Ils sont sur le film 131, un inventaire a été dressé (annexe VIII-E-2/3), ils sont classifiés confidentiels.

3. Groupe d'experts sur le matériel électronique pour la défense aérienne Group of experts on air defence electronic equipment

AC/64

1954-1958

Dès janvier 1952, la division électronique du Bureau de Production pour la Défense, à la suite d'un rapport du Groupe permanent, avait montré le besoin d'équipement électronique pour la défense aérienne et dans son rapport

DPB-PREL (52) 1 du 29 janvier 1952, avait conclu à la réunion d'un groupe d'experts qui fut fixée au 7 juillet 1952 sous la présidence de M. JR. PERNICE, division PL, chef de la section électronique.

Au cours de cette première réunion le groupe d'experts a proposé la création de cinq groupes d'experts (voir DPB-AD/3 procès verbal).

- I - radars de défense aérienne
- II - radars d'interception de bord
- III - équipement de radio de bord et au sol - UHF
- IV - aide à la navigation de bord et au sol
- V - téléphones et télétypes

avec un programme pour chacun d'eux.

Ces groupes d'experts sont passés lors de la dissolution du Bureau de production de défense en 1952 sous l'égide de la division Production et Logistique et furent cotés AC/64 Groupes I à V dès la fin de l'année 1953. Avec la création du Comité de production d'armements, ces groupes passèrent sous l'autorité de celui-ci.

Groupe I - Radar au sol
Group I - Air defence ground radar

AC/64 - groupe I

1954 - 1958

Ce groupe d'experts s'était réuni pour la première fois le 20 mai 1953. Les documents de ce groupe sont alors répertoriés sous la cote PL-PREL (53) AD/1 à 3 (ann III G 13/8).

En 1954, avec la création du Comité de production d'armements, le groupe reçut la cote AC/64 (groupe I) et au cours de la réunion du 10 avril 1954 il réexamina et précisa son mandat AC/64 group I R/1 ann. Ce mandat a été revu par le Comité de production d'armements et figure au document AC/74 D/3 définitif annexe IX : échanger des informations techniques sur les types de matériel disponible pour répondre aux besoins des pays Otan en radars au sol pour la défense aérienne, examiner les programmes nationaux en vue de vérifier si la production répond aux besoins, étudier les moyens de réduire les coûts de production, étudier les problèmes de fourniture en cas de guerre, établir des statistiques et faire des recommandations au Comité de production d'armements.

Le groupe était présidé par M. JR PERNICE chef de la section électronique, et composé d'experts fournis par les pays membres de l'Otan, y

assitaient aussi des membres du Secrétariat international et des représentants des autorités militaires.

Ce groupe a produit :

2 documents AC/64 (group I) D/1 et 2
8 comptes rendus de réunions AC/64 (group I) R/1 à 8
20 notes AC/64 (group I) N/1 à 20

Dès la réunion du 10 avril 1954, le groupe d'experts constatant les divergences dans la terminologie des radars, créa un "sous-comité sur la standardisation de la terminologie relative à l'expression des performances de matériel radar au sol" chargé de déterminer et de définir en français et en anglais les expressions qui sont indispensables pour l'étude en commun des performances opérationnelles du matériel radar" radar de surveillance, radar d'altimétrie, radar à trois dimensions et équipements auxiliaires (AC/64 (group I) R/3 ann I).

Ce sous-comité qui prit en 1957 le nom de group ad hoc ou groupe spécial sur la standardisation de la terminologie était présidé par le Professeur FREDERICI (Italie) ; il produisit en 1958 une liste d'un certain nombre de termes radar avec leur définition et fit rapport au Comité d'armements.

Les documents de ce groupe spécial sont cotés avec ceux du groupe I, les réunions se trouvent sous les cotes AC/64 (group I) R/3, 4, 6 et 7. La plupart des notes sont consacrées aux travaux de ce groupe spécial.

Les documents AC/64 du groupe I sont reproduits sur les films 131, 187 et 235. Ils sont inventoriés (annexe VIII E-3/1), ils sont encore classifiés confidentiels.

Lors de la réorganisation de 1957, les attributions de ce groupe furent confiées au groupe d'experts AC/128 sur les systèmes radar et les systèmes électroniques de conduite de tir.

Groupe II - Radar d'interception de bord
Airborne interception radar

AC/64 - groupe II

1954

Ce groupe d'experts, qui dépendait primitivement du Bureau de production pour la défense passa sous l'autorité de la division Production et logistique en 1952. Il était chargé d'étudier la structure éventuelle d'un système

moderne d'interception aérienne et le rôle que le radar d'interception de bord était appelé à jouer. Les documents sont répertoriés sous les cotes PL-PREL(52) AD/4 à 6 et donnent les minute et compte rendu des réunions des 8 et 9 novembre 1952 (annexe III G 13/8).

En 1954, le groupe fut rattaché aux groupes électroniques pour la défense aérienne avec la cote AC/64 groupe II et passa sous l'autorité du Comité de production d'armements qui examina ses activités avec celles des autres groupes sur l'électronique. Le mandat fut révisé par le document AC/74 D/3 définitif ann X. Il était prescrit d'échanger des informations sur les types de matériel disponibles pour répondre aux besoins des pays Otan en radars d'interception de bord, examiner dans ce but la production nationale des pays européens Otan, étudier les moyens de réduire les coûts de production, établir des statistiques et faire toute recommandation utile au Comité de production d'armements.

Le groupe présidé par M. JR PERNICE, chef de la section électronique et composé de représentants nationaux et de membres du Secrétariat international, se réunit le 17 novembre 1954 ; il constata qu'il avait terminé des études et il présenta des conclusions sur lesquelles il appela l'attention du Président du Comité de production d'armements AC/64 groupe II R/1. Il estima qu'une réunion en 1955 n'était pas nécessaire.

Sous la cote AC/64 le groupe a produit :

3 documents cotés AC/64 groupe II D/1 à 3
1 compte rendu de réunion AC/64 groupe II R/1

Ces documents sont reproduits sur le film 131. Ils sont inventoriés annexe VIII E-3/2, ils sont encore classifiés.

Lors de la réorganisation de 1957, les activités de ce groupe furent reprises par le groupe d'experts AC/128 sur les systèmes radars et les systèmes électroniques de conduite de tir.

Groupe III : matériel de liaison radio pour la défense aérienne
radio communication for air defence

AC/64 (group III)

1953-1955

Un groupe d'experts s'était réuni pour la première fois le 28 août 1951 sous le nom de groupe d'experts pour le matériel VHF-UHF de contrôle radio de bord et au sol. Il dépendait du Bureau de production d'armements et

était coté GE(51)VHF. Au cours de sa réunion du 7 juillet 1954 le DPB avait décidé de confier les attributions de ce groupe au troisième des cinq groupes d'experts qu'il créait pour la défense aérienne et qui passèrent en 1952 sous l'autorité de la division Production et logistique. Ce groupe fut coté PL-PRL(53)AD UHF D/1 à5. Il se réunit le 19 mai 1953 (annexe III G 13/8). A partir de décembre 1953 ce troisième groupe d'experts sur le matériel électronique pour la défense aérienne fut coté AC/64 group III. Il fut d'abord dénommé groupe d'experts sur le matériel de télécommunications HF, VHF, UHF puis groupe d'experts sur le matériel de liaison radio pour la défense aérienne.

Son mandat fut révisé par le Comité de production d'armements et se trouve consigné dans le document AC/74 D/3 définitif ann XI. Il était présidé par M. JR PERNICE et composé d'experts fournis par les délégations et de membres du Secrétariat international.

Son rôle principal fut d'étudier en vue de sa réalisation, la conversion du matériel radio VHF, alors utilisé, à la bande UHF, de réunir des données et des renseignements, d'examiner l'évolution de la standardisation.

Le groupe se réunit trois fois de décembre 1953 à juillet 1955.

Les comptes rendus de réunions sont cotés AC/64(group III) R/1 à3

Il produisit aussi :

- trois notices administratives AC/64 (group III) N/1 à3
- un document de travail AC/64 (group III) WP/1.

Ces documents sont reproduits sur le film 131, ils sont inventoriés annexe VIII E-3/3 et restent encore en partie classifiés secrets ou confidentiels.

Les activités de ce groupe seront reprises lors de la réorganisation de 1957 par le groupe d'experts AC/130 sur les matériels de télécommunication.

Groupe IV : aide à la navigation pour la défense aérienne
Navigational aids for air defence

AC/64 groupe IV

1954-1956

Ce quatrième groupe a son origine dans le rapport DPB-PREL(52) 1 du 29 janvier 1952.

Il se réunit pour la première fois le 8 avril 1954, sous la présidence de M. JR PERNICE, chef de la section électronique. Son mandat établi au cours de cette première séance fut révisé par le Comité de production d'armements et

consigné dans le document AC/74 D/3 définitif ann XII. Il était chargé d'étudier la gamme des types et les caractéristiques des matériels appartenant aux catégories : aides à l'atterrissage, aides à l'approche, aides à la navigation à faible portée et aides à la navigation à longue portée.

Composé, comme les autres groupes, d'experts fournis par les délégations et de membres du Secrétariat international, il se réunit trois fois jusque fin 1956.

Les documents cotés AC/64 (group IV) se composent :

d'un document AC/64 (group IV) D/1
trois comptes rendus de réunions AC/64 (group VI) R/1 à 3
une notice AC/64 (group IV) N/1

Ces documents sont reproduits sur le film 131, ils sont inventoriés annexe VIII E-3/4, ils sont encore classifiés confidentiels et secrets.

Lors de la réorganisation de 1957, les activités de ce groupe seront confiées au groupe AC/129 sur le matériel électronique d'aide à la navigation.

Groupe V : faisceaux hertziens et liaisons radar
radio and radar links

AC/64 group V

1954-1955

L'origine de ce groupe remonte au rapport DPB-PREL (52) 1 du 29 janvier 1952. Il dépendait du Comité de production d'armements, avant de passer sous l'égide de la division Production et logistique. Il ne s'est pas réuni en 1952, ni en 1953.

Les 1 et 2 juillet 1954, lors de sa première réunion présidée par M. JR PERNICE, chef de la section électronique, le groupe a redéfini son mandat : étudier la gamme des types et les caractéristiques générales des matériels disponibles pour répondre aux besoins des pays Otan en faisceaux hertziens pour la transmission de renseignements de tous ordres ainsi que pour équiper le réseau de télécommunications nécessaire pour assurer la défense aérienne de l'Europe..., examiner les renseignements techniques,.. étudier les caractéristiques pour faciliter l'interconnexion entre les divers réseaux (AC/64 group V R/1). Ce mandat, après une légère modification, fut accepté par le Comité de production d'armement AC/74 D/3 définitif annex XIII.

Le groupe a aussi chargé un sous groupe d'étudier les questions relatives à la rationalisation des caractéristiques des faisceaux hertziens pour la transmission des renseignements de tous ordres qui prit le nom de sous comité sur les caractéristiques des faisceaux hertziens et liaison radar.

Le groupe, composé d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international a produit :

trois documents cotés AC/64 (group V) D/1 à 3
deux procès verbaux de réunions AC/64 (group V) R/1 et 2
deux notices AC/64 (group V) N/1 et 2

Les documents du sous-groupe sont cotés avec ceux du groupe d'experts. Les documents du groupe V sont reproduits sur le film 131, inventoriés annexe VIII-E-3/5 et encore classifiés confidentiels.

Lors de la réorganisation de 1957, les activités de ce groupe passèrent au groupe AC/130 sur les matériels de télécommunication.

4. Nous citons pour mémoire deux groupes d'experts sur l'électronique qui dépendaient du Comité de Production d'armements :

1) Le groupe d'experts sur le matériel électronique pour projectiles guidés et sur les fusées de proximité coté AC/65 composé de deux sous groupes, l'un sur les projectiles guidés, l'autre sur les fusées de proximité créés par le Comité de production d'armement qui a défini leur mandat par AC/74-D/3 (def) ann. XIV et XV. Ce groupe a produit un document AC/65-D/1 le 15 septembre 1954 et semble bien avoir arrêté là son activité.

2) Le groupe d'experts sur le matériel d'essai électronique (group of experts on electronic test equipment) coté AC/66. Son mandat est défini par le document AC/74-D/3 (def) ann. XVI, XVII et XVIII. Ce groupe était composé de sous-groupes qui ne se sont pas réunis et qui n'ont produit que des documents de travail en 1954 et 1955 :

AC/66 (group II) WP/1
AC/66 (group III) WP/1
AC/66 (group IV) WP/1

et paraissent avoir arrêté là leur activité.

Les documents cotés AC/65 et AC/66 sont reproduits sur le film 132, ils sont inventoriés annexe VIII-E-4. Ils sont encore classifiés.

5. Groupe d'experts sur la production des pièces détachées pour

l'équipement électronique, production des tubes électroniques et
standardisation des tubes électroniques

AC/67

1953-1957 (mars)

Ce groupe d'experts, organisé en 1954, réunit sous la cote AC/67 quatre groupes qui fonctionnaient déjà sous l'autorité du Bureau de production d'armement.

Ces groupes ont gardé chacun leur identité et leur autonomie et ont été cotés groupe I à IV. Ils rapportaient chacun directement au Comité de Production d'armements.

GRUPE I

Groupe d'experts sur la standardisation des tubes électroniques
Group of experts on electronic valves standardisation

AC/67 Groupe I

1953-1957 (mars)

Ce groupe d'experts est un des groupes les plus anciens. L'Union occidentale avait installé un groupe de travail sur les tubes électroniques qui a tenu sa première réunion le 12 janvier 1950. A la suite d'un accord sur les groupes d'experts, en septembre 1950, entre les ministres de la Défense de l'Union occidentale et l'OTAN, le groupe d'experts sur les tubes électroniques (electronic valve production) passa progressivement sous le contrôle du Bureau de Production d'armement (DPB).

Les documents furent alors cotés en 1951 GE (51) Q 1 à 20

Le groupe prit ensuite le nom de groupe d'experts pour la liste prioritaire OTAN des tubes électroniques (electronic valve group of experts on NATO priority list). Il était chargé d'établir la liste prioritaire Otan des tubes électroniques et est coté DP-GE(52)Q/1 à 4.

Lors de la dissolution du Bureau de Production d'armement, le groupe passa sous l'autorité de la division Production et Logistique et fut intitulé "groupe d'experts chargé de la liste prioritaire Otan des tubes électroniques" (group of experts on Nato priority list of electronic valves) avec la cote

PL-PREL (52) Q/5 et 6

PL-PREL (53) Q/1 à 6 (voir annexe III G-13/3)

A la fin de l'année 1953, ce groupe fut coté AC/67 groupe I.

Lors de la réunion du 11 décembre 1953, sous la présidence de M. H.G. HUGUES (R.U.), le groupe qui venait de recevoir sa nouvelle cote décida d'une nouvelle désignation : "groupe d'experts sur la standardisation des tubes électroniques" (group of experts on electronic valves standardisation)" et révisa son mandat (AC/67 group I R/2). Le groupe était chargé de formuler des recommandations sur la standardisation et la réduction au strict minimum du nombre des types de tubes électroniques nécessaires, sur le plan militaire, aux forces de l'OTAN.

Ce travail comprenait l'établissement d'une liste prioritaire de tubes électroniques, l'échange de renseignements sur la mise au point de tubes électroniques en vue d'éviter la production de tubes non interchangeables, l'établissement de spécifications communes, la coordination des méthodes et procédés d'essai, la standardisation du marquage et de la désignation du type.

En 1954, le groupe passa sous l'autorité du Comité de production d'armements dès la création de celui-ci. Le comité examina les travaux du groupe et révisa son mandat (AC/74-D/3 (def) ann. XIX) et AC/67 D/2 ann II. Il travailla essentiellement à l'établissement d'une liste Otan de types prioritaires de tubes électroniques pour aboutir à la production de stanags (accord de standardisation). Le groupe I rapportait directement au Comité de production d'armement.

Ce groupe d'experts a produit sous la cote AC/67 groupe I :

- quatre documents AC/67 (group I) D/1 à 4
- cinq comptes rendus de réunions AC/67 (group I) R/1 à 5
- dix notes administratives AC/67 (group I) N/1 à 10
- un document de travail AC/67 (group I) WP/1

Ces documents sont reproduits sur les films 132 et 187. Ils sont inventoriés annexe VIII-E-5/1. La majorité d'entre eux n'est pas classifiée mais il reste encore quelques documents classifiés.

La réorganisation décidée par le comité d'armement à la réunion du 26 mars 1957 (AC/74 R/41) confia les activités de ce groupe à l'un des huit groupes de travaux spéciaux nouvellement établis. Le groupe d'experts sur la standardisation des tubes électroniques devint donc "le groupe de travail spécial sur la standardisation des tubes électroniques" (specail working group on stardardisation of electronic valves) avec la cote AC/67 SWG/8.

GROUPE II

Groupe d'experts sur la production des tubes électroniques
Group of experts on electronic valve production

AC/67 groupe II

1953-1955

Le 23 novembre 1951, le Bureau de Production de Défense (DPB) demandait à M. PERNICE, chef de la division électronique, une étude sur les besoins et la capacité de production en tubes électroniques des pays européens de l'OTAN et invitait M. PERNICE à se faire assister d'experts nationaux (DPB-(CODP)36).

La première réunion, sous la présidence de M. PERNICE eut lieu à Londres le 9 janvier 1952. Les documents sont cotés GE(51) VP/1 et GE(52) VP/1 (voir annex III G-13/4).

A la dissolution du Bureau de production de défense, le groupe d'experts passa sous l'autorité de la division "production et logistique" avec la cote PL-PREL(53) VP/1.

Puis dès la fin de l'année 1953, il fut rattaché au groupe d'experts sur la production des pièces détachées pour l'équipement électronique, la production des tubes électroniques et la standardisation des tubes électroniques et coté AC/67 groupe II avec la dénomination de Groupe d'experts sur la production des tubes électroniques. Son mandat fut révisé par le Comité de production d'armement (AC/73-D/3 def (ann. XX) lorsque celui-ci prit les groupes d'experts sous son contrôle. Le groupe était toujours présidé par M. PERNICE devenu chef de la section électronique à la Division production et logistique.

Lors de sa quatrième réunion, depuis sa création, les 16, 17 mai 1955 (AC/67 group II R/3), le groupe d'experts proposa de se fondre avec le groupe d'experts sur la standardisation des tubes électroniques mais le comité de production d'armement décida le 9 février 1956 (AC/74 R/18) de suspendre les travaux de ce groupe II.

Sous la cote AC/67 group II ce groupe a produit six documents au total soit :

- deux documents AC/67 (group II) D/1 et 2
- trois procès verbaux de réunions AC/67 (group II) R/1 à 3
- et un document de travail AC/67 (group II) WP/1

Ils se trouvent sur le film 132. Ils sont inventoriés annexe VIII-E-5/2, quelques documents restent encore classifiés confidentiels.

GROUPE III

Groupe d'experts sur la production de pièces détachées pour l'équipement électronique
Group of experts on electronic component production

AC/67 Groupe III

1953-1956

L'Organisation de défense de l'Union occidentale s'était déjà intéressée au problème de la standardisation des pièces détachées pour l'électronique : un groupe de travail sur les pièces détachées radio (radio components working party) avait élaboré, sous la présidence d'un représentant du Royaume-Uni, des listes de préférence de pièces détachées et signalé que cette documentation pourrait servir de base aux examens ultérieurs sur le plan "Nord Atlantique".

Toutefois, il convient de faire remonter l'origine de ce groupe à novembre 1951 lorsque le bureau de production pour la défense par le même document (DPB (CODP) 36) qui avait demandé à M. PERNICE d'étudier la question des tubes électroniques (voir AC/67 groupe II) confiait aussi au chef de la division électronique l'étude de la production des pièces détachées électroniques, à savoir établir la définition des besoins généraux et l'estimation de la capacité industrielle de production des pays continentaux de l'OTAN et ce avec la participation d'experts nationaux.

La première réunion du groupe d'experts étudiant la production des pièces détachées et dépendant de la section électronique se tint le 23 janvier 1952 à Londres.

Les documents sont cotés

GE(51) CP/1 et 2

GE(52) CP/1

puis en 1953 PL-PREL(53) CP/1 (ann III G 13/2) lorsque le groupe passa sous l'égide de la Division Production et logistique, après la Conférence de Lisbonne.

Le groupe d'experts est alors intitulé "groupe d'experts sur la production de matériel électronique (electronic component production group of experts).

A la fin de l'année 1953, ce groupe d'experts, sous le nom de groupe d'experts sur la production de pièces détachées pour l'équipement électronique (group of experts on electronic component production) reçut la cote AC/67 group III ; il examina son mandat, précisa que les problèmes de production

comprenaient aussi la standardisation et convint que son champ d'action s'étendait à tous les éléments électroniques pour le montage des pièces militaires, à l'exception des tubes électroniques, transistors et diodes à cristaux (AC/67 groupe III R/1 annexe II, réunions des 24, 25 novembre 1953).

En 1954, le groupe passa sous le contrôle du Comité de production d'armements et comme pour les autres groupes d'experts maintenus, son mandat fut révisé (AC/73 D/3 rev ann XXI) ; il prit le nom de groupe d'experts sur les pièces détachées pour le matériel électronique (group of experts on electronic components). Le groupe distingua alors les questions de production des questions de standardisation, il établit des sous comités pour étudier la standardisation (AC/67 group III D/8 final) et prépara des stanags.

Les documents produits sous la cote AC/67 group III se composent de :

- 35 documents cotés AC/67 (group III) D/1 à 35
- 6 comptes rendus de réunions AC/67 group III R/1 à 6
- 4 notices administratives AC/67 group III N/1 à 4
- 1 document de travail AC/67 group II WP/1

Les documents des sous comités sont cotés avec ceux du groupe d'experts. Ces documents sont reproduits sur les films 132 et 187. Ils ont été inventoriés annexe VIII-E-5/3, plusieurs d'entre eux restent encore classifiés.

Les attributions de ce groupe d'experts lors de la réorganisation de 1957 passèrent à 7 groupes de travaux spéciaux SWG/2 à 8 (voir plus loin AC/67 après 1957).

GROUPE IV

Groupes d'experts sur les pièces de rechange pour le matériel électronique
Group of experts on spare parts for electronic equipment

AC/67 groupe IV

1954-1956

Le comité Nord Atlantique d'armement (MPSB) s'était déjà préoccupé de la question des pièces de rechange destinées au matériel d'origine américaine. Le document MPSB(50)20 du 25 juin 1950, dans le cadre général de la "maintenance du matériel et approvisionnement de pièces de rechanges", concluait à la création de quatre groupes d'experts spécialisés, chargés chacun d'une catégorie de matériel (véhicules, électronique, armes de petit calibre, artillerie) dont les attributions font l'objet de l'annexe II dudit document. La

première réunion du groupe d'experts "électronique" eut lieu les 29 et 30 août 1950 à Londres sous la présidence du Lieutenant Colonel LACOSTE (français) et décida d'étudier le radio set SCR 399. Le compte rendu est coté GE-Elec.

A la dissolution du Comité Nord Atlantique d'armement, ce groupe d'experts sur les pièces de rechange pour le matériel électronique (electronic spare parts group of experts) passa sous l'autorité du Bureau de production de défense (DPB) et les documents sont cotés GE(51) D/1 à 8, documents auxquels il faut joindre le rapport DPB-PREL(51) 3 qui contient les recommandations de la division électronique relatives à la production de pièces de rechanges pour radios de fabrication américaine (voir annexe III G 13/1).

Après la réorganisation de 1952, ce groupe d'experts dépendit de la division Production et logistique et fut rattaché au groupe d'experts sur les pièces détachées, les tubes et les pièces de rechange pour le matériel électronique en tant que groupe IV avec la dénomination de groupe d'experts sur les pièces de rechange pour le matériel électronique et la cote AC/67 groupe IV.

Ce groupe qui ne s'était pas réuni depuis le 11 juin 1951 à Londres, tint sa première réunion à Paris les 27 et 28 avril 1954 sous la présidence de M.J.R. PERNICE, chef de la section électronique. Composé d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international, le groupe définit son mandat. "Le groupe examinera les problèmes particuliers que pose la nécessité pour tout pays OTAN d'assurer l'entretien de matériel électronique conçu et/ou fabriqué par un autre pays. Cet examen sera centré en première priorité sur les matériels de conception nord-américaine". A cet effet le groupe devait établir des listes de matériel de conception nord-américaine dont les pays européens auraient à assurer l'entretien, établir une évaluation du coût, établir une méthode permettant de coordonner les besoins, et d'assurer les approvisionnements (AC/67 group IV D/2).

Le comité de production d'armements, prit ensuite ce groupe sous son autorité, examina ses travaux et révisa son mandat AC/74 D/3 ann XXII. Ce groupe d'experts rapportait directement au comité de production d'armements. Il se réunit six fois de 1954 à 1956, toujours sous la présidence de M. J.R. PERNICE.

La réorganisation de 1957 fit passer ses attributions au groupe de travail spécial sur les pièces de rechange pour le matériel électronique principalement d'origine américaine (special working group on spare parts for electronic equipment mainly of US origin) coté AC/67 SWG 9. Ce groupe de travail spécial ne s'est pas réuni en 1958. En principe il devait rapporter au groupe d'experts sur les pièces détachées, les tubes et les pièces de rechange pour le matériel électronique, qui dépendait lui-même du comité d'armement.

Sous la cote AC/67 groupe IV le groupe a produit les document suivants !

- 19 documents AC/67 group IV D/1 à 19
- 6 procès verbaux de réunions AC/67 group IV R/1 à 6
- 1 notice administrative AC/67 group IV N/1
- 1 document de travail AC/67 group IV WP/1

Ces documents AC/67 sont reproduits sur les films 132 et 235, ils sont inventoriés annexe VIII-E-5/4, ils ne sont pas déclassifiés.

(La réorganisation de 1957)

6. Groupe ad hoc sur la réorganisation des groupes d'experts sur le matériel électronique

Ad hoc group on the reorganisation of the groups of experts on electronic equipment

puis Groupe de liaison dans le domaine électronique
Electronic liaison group

AC/118

1957-1958

Dès 1956, le Comité de Production d'armements s'était inquiété de réorganiser les groupes d'experts traitant de l'électronique. Un groupe spécial (informal panel) chargé de la question, produisit une étude AC/74 D/133 qui concluait à la création d'un groupe ad hoc.

A sa réunion du 28 novembre 1956, le Comité de production d'armement décida de créer ce groupe ad hoc qui fut chargé de la réorganisation des groupes d'experts sur l'électronique (AC/74-R/35 Point II).

Ce groupe ad hoc, coté AC/118 et dont le mandat est défini dans le document AC/74 D/155 révisé du 20 décembre 1956 devait :

- établir la liste des questions intéressant plusieurs ou tous les pays OTAN,
- grouper les problèmes d'après leur nature, proposer la création d'organismes appropriés pour étudier les problèmes et définir les attributions de ces organismes
- enfin soumettre au Comité un projet de mandat pour le groupe proposé en vue de la coordination des travaux.

Ce groupe ad hoc dans son rapport au Comité AC/74 D/171 du 26 février 1957 conclut :

- a) à la création immédiate de trois groupes d'experts
- groupe d'experts sur les systèmes radars et les systèmes électroniques de conduite de tir AC/128
 - groupe d'experts sur le matériel électronique d'aide à la navigation AC/129
 - groupe d'experts sur les matériels de télécommunications AC/130

b) à la nécessité de poursuivre sans interruption les travaux des groupes réunis sous la cote AC/67 mais de réduire le nombre de ces groupes qui faisaient directement rapport au comité de production d'armement. Il proposa ainsi la création d'un groupe d'experts sur les pièces détachées pour le matériel électronique qui garderait la cote AC/67 et serait chargé de coordonner les travaux jusqu'à présent exécutés par les groupes I à IV de la cote AC/67, ces quatre derniers groupes devant être répartis en groupes de travail spéciaux. Jusqu'à la fin de 1958 on compte neuf groupes de travail spéciaux cotés AC/67 SWG 1 à 9.

En même temps le comité ad hoc définissait le mandat du groupe de liaison dans le domaine électronique ainsi que les mandats de tous les nouveaux groupes d'experts. Les propositions furent acceptées le 26 mars 1957 par le Comité de production d'armements (AC/74 R/4) et la nouvelle organisation entra en application dès 1957.

Les groupes d'experts sur l'électronique étaient réduits au nombre de quatre :

- AC/67 groupe d'experts sur les pièces détachées, les tubes et les pièces de rechange pour le matériel électronique ;
- AC/128 groupe d'experts sur les radars et conduites de tir ;
- AC/129 groupe d'experts sur les aides électroniques à la navigation;
- AC/130 groupe d'experts sur les matériels de télécommunication.

Le groupe ad hoc lui-même se transformait en groupe permanent sous le nom de "groupe de liaison dans le domaine électronique" et conservait la même cote AC/118. Ce groupe de liaison, présidé par l'Ingénieur militaire général RIBES (français) était composé d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international. Il examina le travail des quatre groupes sur l'électronique, fit des propositions pour accroître leur efficacité et établir davantage de relations entre les experts nationaux et le Secrétariat international.

Il tint une réunion les 22, 23 mai 1958, présenta son rapport au Comité de production d'armement AC/74-D/267 du 27 mai 1958 et ne s'est plus réuni depuis.

Les documents du groupe ad hoc et du groupe de liaison cotés AC/118 se répartissent en :

- 6 documents cotés AC/118 D/1 à 6
- 2 procès verbaux de séances AC/118 R/1 et 2
- 4 notices AC/118 N/1 à 4

Ils sont reproduits sur les films 220 et 237. Un inventaire en a été dressé (annex VIII E-6). Ils sont encore classifiés.

7. Groupe d'experts sur les pièces détachées, les tubes et les pièces de rechange pour le matériel électronique

AC/67

1957-1958

Ce groupe est issu de la fusion, décidée en mars 1957 par le Comité de Production d'armements des quatre groupes cotés AC/67 groupe I à IV : standardisation des tubes électroniques, production des tubes électroniques, pièces détachées pour le matériel électronique, pièces de rechange pour le matériel électronique d'origine nord-américaine.

Son mandat fixé par le Comité de Production d'armements est consigné dans l'annexe A du document AC/74 D/171 du 26 février 1957, il comprend l'échange des informations techniques disponibles, l'étude de méthodes standard pour le marquage, l'essai et l'homologation des éléments, l'établissement de listes prioritaires d'éléments et l'information sur les sources de production en Europe pour les pièces de rechange.

Il ne s'est pas réuni en 1957 ni en 1958. Il a produit 18 documents cotés D/2 à 19 (le n°1 avait été utilisé en 1954).

Ces documents sont reproduits sur les films 187 et 235. Ils ne sont pas classifiés à l'exception du D/2 (organisation administrative).

De ce groupe dépendaient des groupes de travail spéciaux dont huit ont été actifs en 1957 et 1958. Ces groupes spéciaux cotés AC/67 SWG sont les suivants :

AC/67 SWG/1 groupe de travail spécial sur la standardisation des condensateurs

AC/67 SWG/2 groupe de travail spécial sur la standardisation des noyaux du type C et pièces magnétiques.

AC/67 SWG/3 groupe de travail spécial sur le dispositif de commande de fréquence

AC/67 SWG/4 groupe de travail spécial sur la standardisation des résistances

AC/67 SWG/5 groupe de travail spécial sur la standardisation des cables et connecteurs haute fréquence

AC/67 SWG/6 groupe de travail spécial sur la standardisation des guides d'onde

AC/67 SWG/7 groupe de travail spécial sur la standardisation des batteries.

Les attributions de ces sept groupes spéciaux reprenaient les attributions du groupe coté AC/67 groupe III.

Un huitième groupe spécial AC/67 SWG/8 sur la standardisation des tubes électroniques a repris les attributions du groupe AC/67 groupe I. Enfin un neuvième groupe spécial SWG/9 devait reprendre les activités du groupe d'experts sur les pièces de rechange pour le matériel d'origine américaine (AC/67 groupe IV) mais il ne s'est pas réuni en 1957 ni en 1958.

Les groupes spéciaux rapportaient au groupe d'experts AC/67 qui lui-même rapportait directement au Comité de Production d'armements.

Ces groupes spéciaux ont produit des documents conservés sur les films 187 et 235. Les documents cotés AC/67 sont inventoriés annexe VIII-E-7, les documents cotés AC/67 SWG sont inventoriés annexe VIII-E-7/1 à 8. Quelques documents restent encore classifiés.

Le groupe AC/67 et ses groupes spéciaux ont fonctionné jusqu'en 1979, date à laquelle le groupe AC/67 devint un sous-groupe de AC/301, groupe sur la normalisation des matériels ACSM (Group on material ACSM Standardisation) et sera dénommé Group of experts on electronic/electrical parts AC/301 (SG/1). Les groupes de travail AC/67 SWG deviendront des groupes d'études AC/301 (SG1) STG. L'AC/301 est encore actuellement en activité.

8. Groupe d'experts sur les radars et les systèmes électroniques de conduites de tir

Group of experts on radar and electronic system of fire control

AC/128

1957-1958

Ce groupe a été créé par décision du Comité de Production d'armements du 26 mars 1957. Il reprenait les activités des quatre groupes suivants :

- radars embarqués, surveillance et contrôle de tir AC/62 groupe I ;
- systèmes de conduite de tir pour armes anti-aériennes, à l'exception des engins guidés AC/63 groupe I ;
- radars au sol pour la défense aérienne AC/64 groupe I ;
- radars aéroportés d'interception AC/64 groupe II.

Le mandat de ce groupe, coté AC/128 a été défini par le Comité de production d'armements, il est consigné dans le document AC/128 D/1 annexe I. Il porte sur l'échange d'informations techniques, l'établissement des spécifications techniques des matériels, l'organisation d'essais comparatifs de matériels, la recherche de la compatibilité des matériels...

Le groupe se réunit une fois en 1957 et deux fois en 1958. Il était présidé par M. H. HESSEL, chef de la section électronique et composé d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international. Il rapportait directement au Comité de production d'armements. Coté AC/128 il produisit :

- 5 documents AC/128 D/1 à5
- 3 procès verbaux de réunions AC/128 R/1 à3
- 13 notices AC/128 N/1 à13
- et 2 documents de travail AC/128 WP/1 et 2

Ces documents sont reproduits sur les films 221, 238. Ils sont inventoriés annexe VIII-E-8, ils sont encore classifiés.

Ce comité a fonctionné jusqu'au début de 1959, date à laquelle d'importantes propositions ont été formulées relatives à un remaniement des procédures OTAN (CM(59)82). Le Secrétariat international recommanda la création de groupes ad hoc avec un mandat adapté aux problèmes particuliers à étudier. Les activités du groupe AC/128 fut reprises par le groupe ad hoc AC/149 sur le matériel électronique pour la défense aérienne. Actuellement c'est le NADGE Infrastructure électronique de la défense aérienne de l'Otan (Nato air defence ground environment) qui traite la question.

9. Groupe d'experts sur les aides électroniques à la navigation
Electronic navigational aids group

AC/129

1957

Ce groupe créé par décision du Comité de Production d'armement du 26 mars 1957 a pris la suite de deux groupes d'experts : le groupe d'experts sur le matériel de télécommunication et aides à la navigation des forces navales AC/62 groupe II et le groupe d'experts sur les aides à la navigation pour la défense aérienne AC/64 groupe IV.

Le mandat de ce groupe, analogue à celui du groupe sur les radars et conduite de tir, est consigné dans le document AC/129 D/1. Le groupe ne s'est pas réuni et a cessé toute activité dès la fin de 1957. Il a été dissous par le Comité d'armements au cours de la réunion du 21 janvier 1959 (AC/74 R/69).

Il n'a produit :

qu'un document AC/129 D/1
et 3 notes AC/129 N/1 à 3

Ces documents sont reproduits sur le film 221. Ils sont inventoriés annexe VIII-E-9, les notes sont encore classifiées.

10. Groupe d'experts sur les matériels de télécommunications
Group of experts on telecommunications equipment

AC/130

1957-1958

Ce groupe d'experts, créé par décision du Comité de production d'armement du 26 mars 1957, a repris les activités de quatre groupes d'experts

- Matériels de télécommunications et aides à la navigation des forces navales AC/62 groupe II
- Matériel radio au sol AC/63 groupe II
- Matériel de liaison radio pour la défense aérienne AC/64 groupe III
- Faisceaux hertziens et systèmes de liaison radar AC/64 groupe V.

Son mandat est analogue à celui du groupe AC/128 "radars et système de conduite de tir", il a été défini par le Comité de production d'armement et est consigné dans le document AC/130 D/1 annexe I.

Ce groupe se réunit deux fois en 1958, il était présidé par l'Ingénieur militaire général COMBAUX et composé d'experts nationaux, de représentants militaires du Shape (division transmissions) et de membres du Secrétariat international. Lors de la première réunion en février 1958 se trouvaient rassemblés pour la première fois les directeurs responsables, dans leur pays, des programmes nationaux de développement et de production des matériels

militaires de télécommunications ainsi que des représentants des forces militaires de l'OTAN. Il y fut recommandé la création de quatre groupes de travail spéciaux :

- pour les équipements radios de l'armée dans la zone de combat
- pour les équipements radios H.F.
- pour les radios relais, les cables à longue distance et équipements à courant porteurs associés
- pour les équipements de commutation et appareils d'abonnés.

Les deux premiers groupes de travail spéciaux commencèrent leurs travaux dès 1958, les deux autres ne fonctionneront qu'à partir de 1959. Ces groupes spéciaux rapportaient au groupe AC/130. Le groupe rapportait directement au Comité de production d'armements.

En 1957 et 1958, le groupe principal a produit :
14 documents cotés AC/130 D/1 à 14
2 procès verbaux de réunions AC/130 R/1 et 2
et 7 notices AC/130 N/1 à 7.

Ces documents sont encore classifiés, ils sont reproduits sur les films 222, 239, 242, 243, 247, 249, 254, 262. Ils sont inventoriés (annexe VIII).

Les deux groupes de travail spéciaux qui ont fonctionné en 1958, présidés tous deux par M.J.R. HESSEL, chef de la section électronique, ont également produit des documents à savoir :

- le groupe de travail spécial n°1 sur le matériel radio de zone de combat :
3 documents cotés AC/130 (SWG/1) D/1 à 3
1 compte rendu de réunion AC/130 (SWG/1) R/1

Ce groupe spécial n°1 a continué à fonctionner jusqu'en 1962.

- le groupe de travail spécial n°2 sur le matériel radio haute fréquence
7 documents AC/130 (SWG/2) D/1 à 7
1 compte rendu de réunion AC/130 (SWG/2) R/1

Ce groupe spécial n°2 a fonctionné jusqu'en 1961.

Les documents sont reproduits sur les films 239, 243, 245, 249, 254, 257, 258, 311. Ils sont inventoriés (annexe VIII-E-10) et encore classifiés.

Le groupe de travail AC/130 a continué ses travaux jusqu'en 1962. A cette date, il est devenu avec les nouvelles orientations le groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel de télécommunications (ad hoc mixed working group on telecommunications equipment) AC/220, lui-même dissous en 1966.

Ses activités seront reprises par le groupe AC/225 - groupe consultatif Otan pour les forces terrestres (Nato army advisory group) panel VIII - Commission sur les télécommunications (communications panel) puis par le groupe interarmées sur les télécommunications (tri-service group on communications and electronic equipment) AC/302 toujours en activité.

CONCLUSION

Les groupes d'experts sur l'électronique forment un ensemble de 390 documents qui sont encore classifiés.

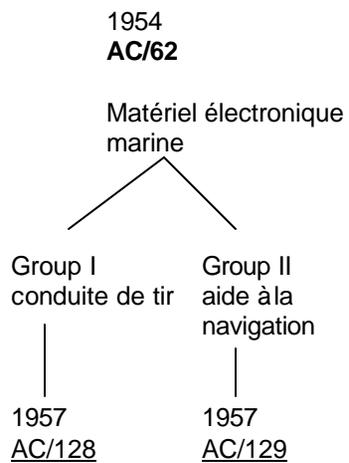
Nous recommandons dans l'intérêt de la recherche historique et dans la mesure où ces équipements sont techniquement dépassés, la déclassification de ces documents en vue de leur mise en lecture publique. Ce sont des documents de haute technicité et comme ceux des autres groupes d'experts sur la production d'armements, leur intérêt est manifeste : ils mettent en lumière le travail accompli progressivement par l'Otan, la volonté d'aboutir et une grande souplesse dans le but de satisfaire les besoins militaires et suivre les progrès techniques.

Ces documents dans le cas où il serait envisagé de mettre en lecture publique de petites tranches, pourraient former tous ensemble une tranche. Toutefois, elle ne saurait être proposée qu'après les documents du Comité de Production d'armements.

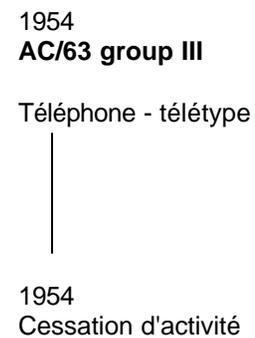
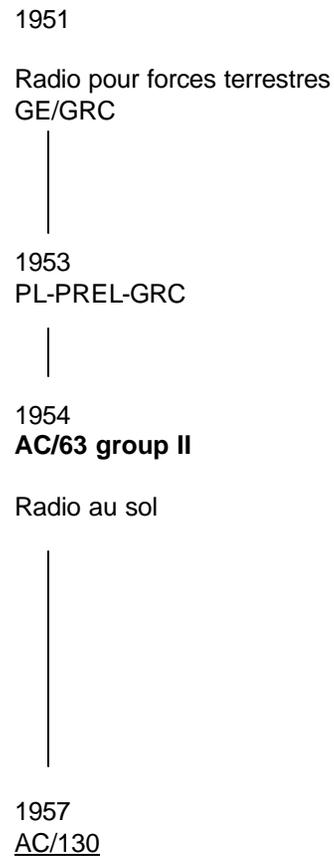
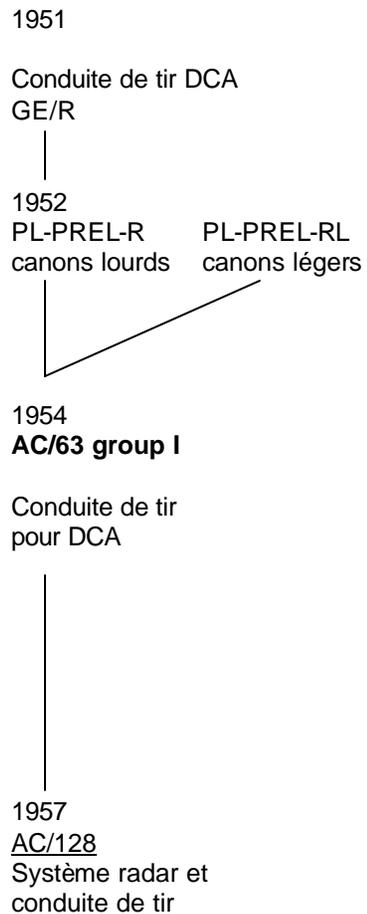
Nous avons établi des tableaux qui résument l'évolution de l'organisation des groupes d'experts en électronique.

MATERIEL ELECTRONIQUE 1951-1957

I - MARINE
AC/62



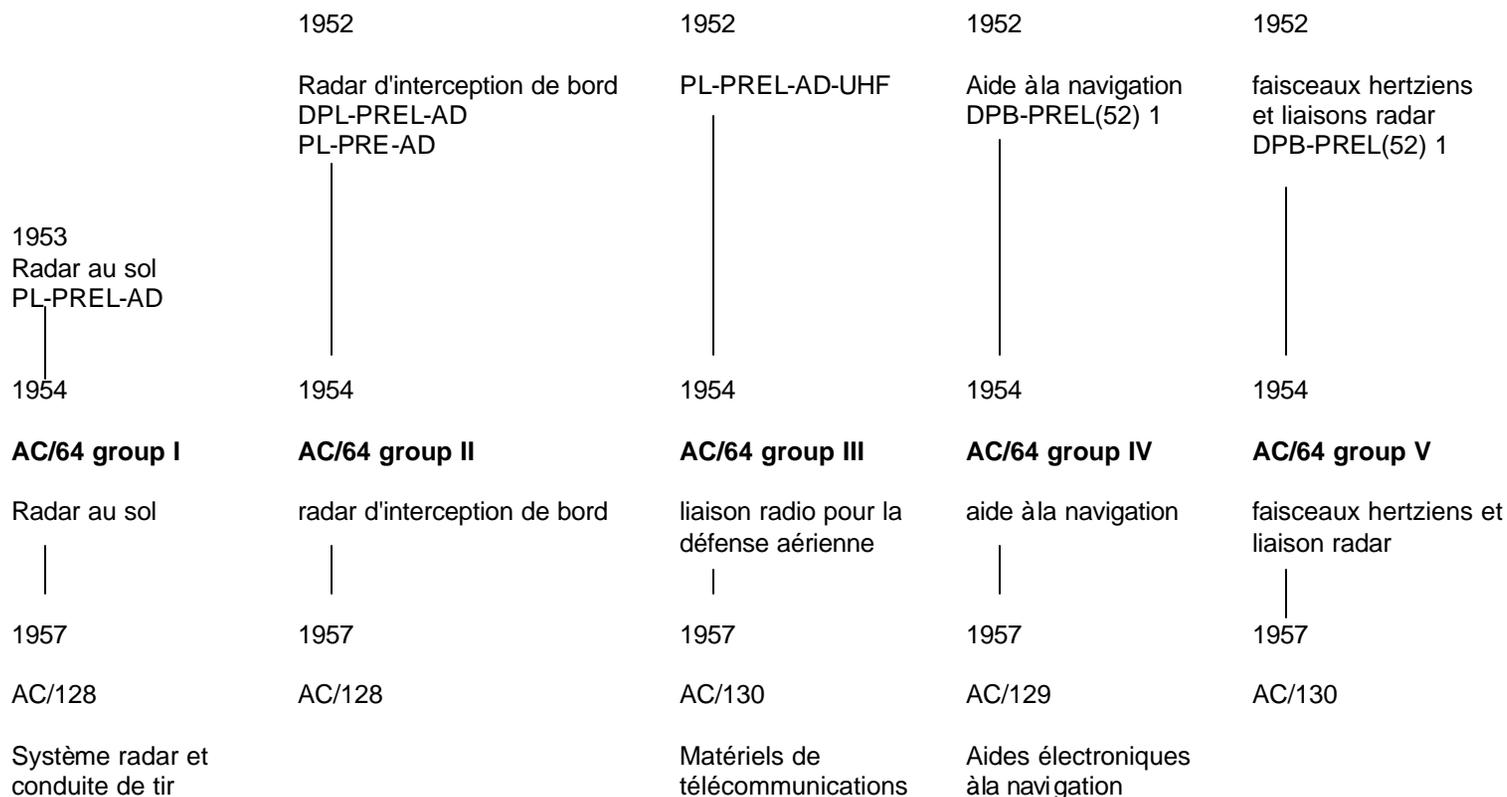
II - AU SOL
AC/63



MATERIEL ELECTRONIQUE 1951-1957

III - DEFENSE AERIENNE
AC/64

1951
Matériel UHF-VHF
GE(51)VHF



ELEMENTS CONSTITUTIFS DU MATERIEL ELECTRONIQUE 1950-1957

AC/67

1950
Tubes électroniques
GE/Q

1952
Liste prioritaire
pour tubes électroniques
PL-PREL-Q

1953
AC/67 group I

Standardisation
des tubes électroniques

1957

AC/67 - SWG/1

1951
Production des tubes
électroniques
GE/VP

1952
PL-PREL-VP

1953
AC/67 group II

production de
tubes électroniques

1956
arrêt des travaux

1951
Production de
pièces détachées
GE/CP

1952
PL-PREL-CP

fin 1953
AC/67 group III

production de
pièces détachées

1957

AC/67 SWG/2 à 8

1950
Pièces de rechange
GE/ELEC

1951
GE/D

1952
PR-PREL

1953
AC/67 group IV

pièces de rechange

1957

AC/67 SWG/9 (1959)

ELECTRONIQUE

Réorganisation de 1957

Eléments constitutifs
pièces détachées, tubes,
pièces de rechange

Radars et conduite de tir

Aides électroniques à
la navigation

Matériels de
télécommunications

AC/67
Group I

AC/67
Group III

AC/67
Group IV

AC/62
Group I

AC/63
Group I

AC/64
Group I

AC/64
Group II

AC/62
Group II

AC/64
Group IV

AC/63
Group II

AC/64
Group III

AC/64
Group V

Standardisation
des tubes
électroniques

Pièces
détachées

Pièces
de rechange

Conduite
de tir
(marine)

Conduite
de tir
(sol)

Radar
au sol
(air)

Radar
d'interception
(air)

Aide à la
navigation
(marine)

Aide à la
navigation
(air)

Radio au
sol
(sol)

Liaison
radio
(air)

Faisceaux
hertziens
(air)

1957

1957

1957

1957

1957

1957

AC/67

AC/67

AC/67

AC/128

AC/129

AC/130

SWG1

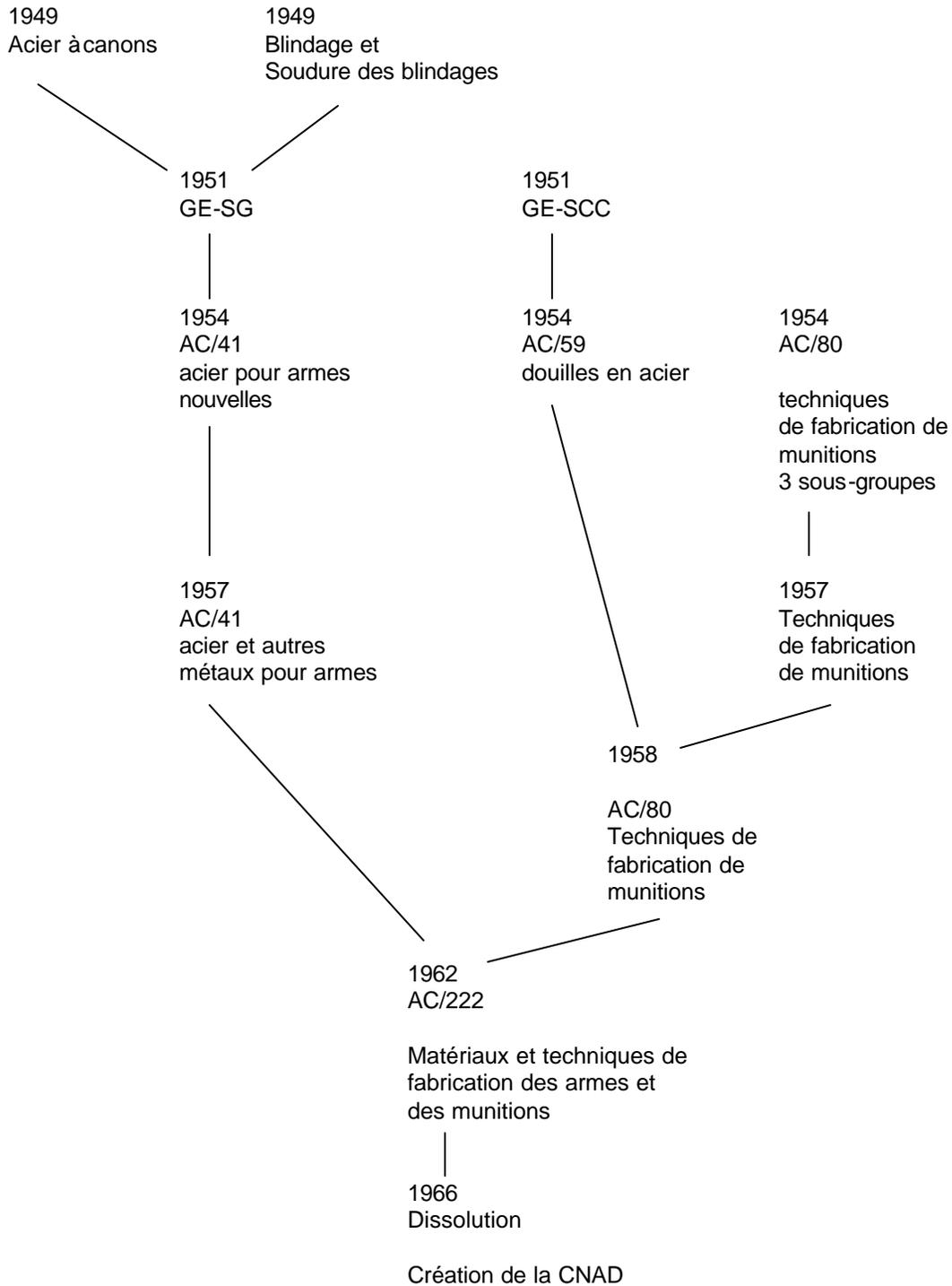
SWG/
2 à 8

SWG/9

F - MATERIAUX ET TECHNIQUES DE FABRICATION

Groupes de travail et groupes d'experts

1949-1958



F - MATERIAUX ET TECHNIQUES DE FABRICATION

1. Groupe d'experts sur l'acier pour armes (et autres métaux pour armes)
Group of experts on steel for weapons (and other metals for weapons)

AC/41

1954-1958

L'organisation de l'Union occidentale, au cours d'une réunion tenue en Grande-Bretagne le 1er septembre 1949 avait constitué, sous les auspices du sous comité "artillerie et armes légères" deux groupes de travail "Acier à canon" et "Blindage et soudure des blindages". Le groupe acier à canon, était chargé de "l'étude des aciers pour tubes et blocs de culasse d'obusiers et d'armes légères et des aciers pour d'autres pièces détachées d'armes diverses". Le groupe était présidé par le lieutenant Colonel IF.M. DUPUIS (Belgique), il se composait de représentants de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni, auxquels vinrent se joindre ceux des Etats-Unis et de l'Italie (AC/41 D/2).

En 1951, le groupe passa, avec le groupe "Blindage et soudures des blindages" auquel il fut réuni, sous l'autorité de l'OTAN et dépendit du Bureau de production pour la défense.

Avec la réorganisation et le transfert à Paris, le groupe de travail dénommé "groupe de travail sur les aciers pour armes" ("working group on steel for weapons") fut rattaché à la division Production et Logistique.

Les documents de ce groupe sont pour cette période cotés :
GE(51) SG M/1 et 2
puis DPB/AD/1 et 35. Ce sont des minutes de réunions tenues de mai 1951 à mai 1952 (voir ann III G-10/1)

Avec la création du Comité de production d'armements ce groupe d'experts passa sous son autorité. Son mandat, que le groupe avait lui-même étendu en 1950 à l'établissement d'une liaison la plus étroite possible entre les pays intéressés et à la normalisation des techniques et méthodes d'essai utilisées, fut révisé à la demande du Comité de production d'armements. Celui-ci décida de conserver le groupe comme groupe d'experts et le 24 mai 1954 approuva le nouveau mandat défini dans le document AC/74 D/2 ann A, à savoir : étudier l'application des diverses techniques de la métallurgie à la fabrication de l'acier pour armes y compris le dessin, la composition chimique, les spécifications, les procédés de fabrication, les essais et inspections en vue d'augmenter et améliorer la production. Le groupe d'experts reçut la cote AC/41. Il était toujours présidé par le Lieutenant Colonel DUPUIS (Belgique) avec des experts fournis par la France, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis et de

membres du Secrétariat international. Le groupe d'experts s'élargira par la suite à cinq autres pays.

Dans un rapport au Comité de production d'armement AC/74 D/24 du 26 septembre 1957, le groupe, en raison de l'utilisation et des nouvelles applications du titane dans la fabrication des armes, demanda que son mandat fut élargi et qu'en conséquence sa dénomination fut modifiée. Ce qui fut accepté par le Comité de production d'armements à la réunion du 24 octobre 1957 (AC/74 R/50 point VI). Le nouveau mandat précisait que le groupe devait "étudier l'application des diverses techniques de la métallurgie à la fabrication de l'acier et d'autres métaux pour armes" et le groupe prit le nom de groupe d'experts sur les aciers et autres métaux pour armes.

Des sous-groupes ont été créés au fur et à mesure des besoins :

1) Au cours de sa troisième réunion (AC/41 R/3) des 12, 14 janvier 1954, le groupe décida de former un comité de rédaction pour préparer un rapport (1949-1954) sur les études effectuées par le groupe en vue d'avoir un exposé technique complet de renseignements dont disposaient les experts et des directives énoncées dans un langage plus simple pour les autorités. Ce rapport AC/41 D/10 fut destiné au Comité de production d'armements. Les documents sont cotés AC/41 DC.

Lors de sa neuvième réunion tenue du 3 au 8 juin 1957, le groupe d'experts approuva la formation d'un nouveau comité de rédaction pour un nouveau rapport couvrant les années 1954-1959 qui ne sera déposé qu'en 1959. Les documents de ce nouveau comité de rédaction sont cotés avec ceux du groupe d'experts AC/41.

2) Le groupe d'experts décida, lors de cette neuvième réunion (AC/74 R/9 point XI) de créer un sous groupe sur les freins de bouche (muzzle brakes) formé de l'Allemagne, la France et la Norvège afin de rédiger un rapport à soumettre au groupe de travail. Les résultats de l'étude de ce groupe paraîtront dans le rapport 1954-1959 remis par le groupe de travail au Comité d'armement.

Egalement au cours de la neuvième réunion (AC/41 R/9 point V) le groupe d'experts approuva la constitution d'un sous groupe comprenant des représentants de l'Allemagne, de la France, des Etats-Unis, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, chargé d'établir un projet d'unification des essais sur la protection des métaux (nitruration) pour être soumis au groupe lors de la prochaine réunion. Ce qui fut fait lors de la réunion des 30 juin-3 juillet 1958 (AC/41 R/10). Ces deux groupes n'ont pas laissé de procès verbaux de réunions, les autres documents sont inclus dans la série AC/41 pour le sous groupe sur les freins de bouche, tandis que le sous groupe sur la nitruration coté AC/41 group I n'a laissé qu'une notice.

Le groupe d'experts sur l'acier pour armes a produit les documents suivants de 1954 à 1958 :

18 documents cotés AC/41 D/1 à 18
10 comptes rendus de réunions AC/41 R/1 à 10
11 notices administratives AC/41 N/1 à 10
59 documents de travail (dont vingt deux manquent) AC/41 WP/1 à 59

Pour le comité de rédaction, on trouve

un document AC/41 (DC) D/1
un compte rendu de réunion AC/41 (DC) R/1

Pour le sous groupe sur la nitruration des tubes de canons on a seulement une notice AC/41 (group I) N/1

Les documents du groupe AC/41 sont reproduits sur les films 71, 123, 182, 233, 244, 248 et 260. Ils sont inventoriés annexe VIII-F-1, ils sont encore classifiés.

En 1962 ce groupe sera réuni au groupe d'experts sur les techniques de fabrication de munitions AC/80 pour former le groupe d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes et munitions AC/222 (group of experts on materials and manufacturing techniques for weapons and ammunition).

2. Groupe d'experts sur les douilles en acier Group of experts en steel cartridge cases

AC/59

1954-1958

Dès le début de l'année 1951, la division Explosifs et Munitions du Bureau de production pour la Défense, s'était inquiétée de promouvoir la fabrication des douilles en acier, dans l'éventualité d'une pénurie de cuivre et zinc en temps de guerre ; elle décida le 24 avril 1951 (DPB(51) M 7) de constituer un groupe d'experts chargé de recueillir des informations sur les techniques de production existantes et à l'étude, d'envisager une production pilote de douilles de cartouches en acier et de demander aux pays, intéressés par le projet, d'étudier les possibilités de réalisation, puis de soumettre un rapport au coordinateur de la production de défense. Le groupe prit le nom de groupe d'experts sur les douilles en acier. Dès la 3ème réunion, la Présidence fut donnée à l'Ingénieur général CLAVIER (France) chef de la division Munitions et

Explosifs, le groupe était composé d'experts nationaux de cinq à huit pays selon les séances.

Le groupe décida immédiatement d'interroger les pays OTAN sur leurs possibilités de fabrication et créa dès sa première réunion quatre sous groupes spécialisés respectivement dans : les armes de petit calibre, les armes de calibre moyen, les problèmes liés à la métallurgie, la protection antirouille. Deux autres groupes furent ajoutés l'année suivante 1952 : inspection et historique. Les sous-groupes disparurent en 1953.

Les documents de cette première période sont cotés :

DPB (51) GA 1
GE (51) (SCC) M1 et 2
DPB/EXAMM/29, 31, 41, 43
DPB/EXAMM/14/11 (4 documents) voir annexe III G 11/4

Lors de la réorganisation de 1952 et de la suppression du Bureau de production pour la défense, le groupe d'experts fut rattaché à la Division production et logistique du Secrétariat international. Le 27 mai 1952, un rapport (ISM (52) 3) du Secrétariat international appela l'attention sur l'économie de laiton (cuivre et zinc) qui serait réalisée par l'emploi de l'acier pour la fabrication des douilles soit 105.000 à 140.000 tonnes de cuivre et 45.000 à 60.000 tonnes de zinc et conclut à encourager le groupe d'experts à préparer un rapport sur le résultat de ses recherches et de ses travaux.

Le groupe reçut en 1954 la cote AC/59 et fut placé sous l'autorité du Comité de production d'armements. Le 1er septembre 1955, il publia un volumineux rapport AC/59 D/20 que le Comité de production d'armements qualifia de "remarquable manuel technique". Le rapport concluait à l'usage de douilles en acier et il fut présenté au Conseil ; les pays membres furent invités à encourager la poursuite de travaux de cette nature (CM(56)15 et CR(56)9).

Le groupe d'experts avait terminé sa tâche. La question de ses activités futures fut posée. Le Comité de production d'armements conclut au maintien du groupe AC/59 dans son état actuel et élargit son mandat : organiser la mise en commun des connaissances et de l'expérience acquises sur les techniques de production, existantes et à l'étude, de douilles en acier. L'Ingénieur général CLAVIER était toujours président, le nombre des pays membres représentés avait augmenté.

Le groupe continua donc à fonctionner et produisit un rapport au Comité de production d'armement AC/74 D/220 du 18 octobre 1957. Lors de la réunion du groupe d'experts du 18 février 1958, la question se posa de l'avenir du groupe : élargir à nouveau son mandat ou le supprimer. Le comité de production d'armement décida le 11 décembre 1958 de transférer les attributions

de ce groupe d'experts au groupe d'experts AC/80 sur les techniques de fabrication.

En 1952 et 1953, les documents de ce groupe sont encore cotés PL/EXAMM/14/1, on recense vingt huit documents sous cette cote (voir annexe III G 11/4).

Sous la cote AC/59 on recense 33 documents cotés AC/59 D/1 à 33. Le dernier document AC/59 D/34 du 26 janvier 1959 entérine la dissolution du groupe.

et en outre

3 comptes rendus de réunions AC/59 R/1 à 3
1 document de travail AC/59 WP/1

Ces documents sont reproduits sur les films 129, 184, 234. Ils sont inventoriés (annexe VIII-F-2).

La majeure partie est classifiée. Les "documents" renferment des rapports de sociétés métallurgiques.

3. Groupe d'experts chargé de l'application des nouvelles techniques de fabrication à la production des munitions

Intitulé en 1957 groupe d'experts sur les techniques de fabrication de munitions.

Group of experts on the application of new manufacturing techniques to ammunition production -
group of experts on ammunition manufacturing techniques

AC/80

1954-1958

Le Comité de production d'armements décida, au cours de la sa première réunion, d'installer une commission chargée d'étudier les attributions et les travaux des groupes d'experts. Cette commission, présidée par le coordinateur de la production conclut à plusieurs recommandations et entre autres à la création d'un groupe d'experts sur l'application des nouvelles techniques de fabrication à la production des munitions afin d'augmenter la production tout en réduisant les prix de revient (AC/74 D/2 du 26 mai 1954). Le Comité de production d'armements dans sa deuxième séance, le 1er juin 1954 (AC/74 R/2 point II) approuva les conclusions de la commission et ainsi fut constitué ce nouveau groupe d'experts avec pour mandat : "étudier les techniques de fabrication les plus récentes et les plus avantageuses (telles celles

du frittage, du moulage, de la globalisation de la fonte) afin d'accélérer la production et d'en abaisser le prix de revient. Faire toutes recommandations utiles... au Comité de production d'armements" AC/74 D/2 ann B.

Ce groupe d'experts, qui reçut la cote AC/80, se réunit pour la première fois du 16 au 19 novembre 1954, sous la présidence de l'Ingénieur général CLAVIER (France). Il était composé d'experts nationaux fournis par la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (auxquels se joignirent par la suite le Danemark, la Norvège et l'Allemagne) et de membres de la section munitions du Secrétariat international.

Le groupe accepta son mandat et décida de répartir les tâches entre trois sous groupes spécialisés :

- petits éléments métalliques
- gros éléments métalliques
- chargement et éléments non métalliques

chargés de faire rapport au groupe d'experts qui, lui-même, rédigerait le rapport d'ensemble.

Le groupe d'experts après avoir décidé de se réunir deux fois par an, pratiqua la réunion annuelle. A sa quatrième réunion du 14 au 18 janvier 1957, il décida de supprimer le mot "nouvelles" (new) de son intitulé qui devint "groupe d'experts sur les techniques de fabrication de munitions" (group of experts on ammunition manufacturing techniques). En août 1957 et en novembre 1958, il présenta des rapports au Comité de production d'armements.

Fin 1958, les attributions du groupe d'experts sur les douilles en acier (AC/59) furent ajoutées à son mandat. En 1962 ce groupe sera réuni au groupe sur l'acier pour armes (AC/41) pour former un nouveau groupes d'experts sur les matériaux et techniques de fabrication des armes et des munitions coté AC/222 qui sera à son tour supprimé en 1966 avec la création de la Conférence des directeurs nationaux de l'armements.

Ce groupe a produit jusque fin 1958 :
10 documents cotés AC/80 D/1 à 10
5 comptes rendus de réunions AC/80 R/1 à 5
7 notices administratives AC/80 N/1 à 7
3 documents de travail AC/80 WP/1 à 3

Les documents sont reproduits sur les films 135, 191, 217, 236. Ils sont inventoriés annexe VIII-F-3, ils sont encore classifiés.

Nous allons recenser maintenant les documents produits par les trois groupes spécialisés jusqu'en 1958.

Groupe I - groupe spécialisé des petits éléments métalliques (de munition)

specialised group on small metallic components

AC/80 - groupe I

1954-1958

Ce groupe spécialisé a été constitué par le groupe d'experts chargé de l'application des nouvelles techniques de fabrication à la production des munitions dès sa première séance des 16 au 19 novembre 1954 avec pour mandat d'échanger tous les renseignements possédés par les pays membres et passer en revue les techniques modernes de fabrication des petits éléments métalliques de munitions, étudier chaque technique en vue de son application possible à la fabrication des munitions et comparer les procédés de fabrication ; passer en revue les matériaux mis en oeuvre par chaque technique, leur provenance, leur abondance. Examiner l'application d'une technique déterminée à une pièce constitutive déterminée pour formuler une recommandation (AC/80 (groupe I) R/1 ann I).

Ce groupe spécialisé se réunit dès sa formation au cours de la séance des 16-19 novembre du groupe d'experts sous la présidence de l'ingénieur major AG.I. HENDRICKX (Belgique) avec des experts nationaux (Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) (puis au cours des années avec ceux du Danemark, de la Norvège, de la Turquie, de l'Allemagne) et avec des représentants de la section munitions.

Ce groupe I s'est réuni une fois par an en même temps que le groupe d'experts. Il étudia les métaux frittés, les moulages sous pression, les moulages à cire perdue, l'incidence de la teneur en fer des alliages légers, les traitements de protection pour les pièces moulées, la compatibilité entre certains matériaux et les explosifs etc... et reçut à cet effet de nombreux rapports des délégations (AC/80 group I-D).

Le groupe a fonctionné jusqu'en 1959, date à laquelle le groupe d'experts sur les douilles en acier a été réuni au groupe d'experts sur les techniques de fabrication de munitions ce qui a entraîné une réorganisation des groupes spécialisés.

Jusqu'en 1958, ce groupe spécialisé a produit :

50 documents cotés AC/80 group I D/1 à 50
5 comptes rendus de réunions AC/80 group I R/1 à 5
1 notice administrative AC/80 group I N/1
1 document de travail AC/80 group I WP/1

Ces documents sont reproduits sur les films 135, 191, 217, 236. Ils sont inventoriés annexe VIII-F-3-a, ils sont encore classifiés.

Groupe II - groupe spécialisé des plus grands éléments métalliques
specialised group on larger metallic components

AC/80 - groupe II

1954-1958

Ce groupe spécialisé appelé groupe II, fut comme le groupe I constitué par le groupe d'experts chargé de l'application des nouvelles techniques de fabrication à la production de munitions, dès la première séance de celui-ci des 16-19 novembre 1954. Son mandat est rédigé dans les mêmes termes que celui du groupe I et s'applique aux plus grands éléments métalliques des munitions (obus, fusées...).

Ce groupe spécialisé se réunit des 16 au 19 novembre dès sa formation, sous la présidence de M. LS. FLATMAN (Royaume-Uni) auquel succèdera en 1958 le Colonel LAMBERTS (Pays-Bas). Le groupe était composé d'experts nationaux, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, et de représentants de la section munitions puis au cours des années, des experts du Danemark, de la Norvège, de la Turquie, de l'Allemagne se joignirent à eux.

Le groupe II, comme le groupe I, sollicita les pays intéressés pour obtenir des rapports sur les sujets dont il avait entrepris l'étude : procédé de refoulement à froid, du chauffage par induction pour les corps d'obus, le soudage des corps d'obus et des bombes, le formage des obus à chaud et à froid... le creusage des moules par abrasion, les essais, les moulages et les machines... qui font l'objet des documents cotés AC/80 group II-D.

Ce groupe s'est réuni cinq fois jusqu'en 1958, en même temps que le groupe d'experts principal auquel il faisait rapport. Il s'est réuni une sixième fois en 1959 avant la réorganisation des groupes spécialisés.

Il a produit 74 documents cotés AC/80 (group II) D/1 à 74
5 comptes rendus de réunions AC/80 (group II) R/1 à 5
1 notice administrative AC/80 (group II) N/1

Ils sont reproduits sur les films 135, 136, 191, 236 et encore classifiés. Ils sont inventoriés VIII-F-3-b.

Groupe III - Groupe spécialisé du chargement et des éléments non métalliques
Specialised group on loading and non metallic components

AC/80 groupe III

1954-1958

Ce groupe spécialisé a été constitué, comme les deux précédents groupes spécialisés, dans les mêmes conditions et avec le même mandat à appliquer aux éléments non métalliques entrant dans la fabrication des munitions (matière plastique, bakélite, TNT...). Le groupe devait aussi étudier les procédés de chargement des munitions.

Ce groupe se réunit pour la première fois les 16-19 novembre 1954, sous la présidence du Lieutenant Comdr J. GROBLE (Pays-Bas) auquel succéda à la troisième séance l'Ingénieur en chef MEYER (France).

Ce groupe spécialisé était composé à l'origine d'experts nationaux fournis par la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, (auxquels s'ajoutèrent ceux du Danemark, de la Norvège et de l'Allemagne) et de membres du Secrétariat international.

Il se réunit une fois par an, aux mêmes dates que le groupe d'experts et les deux autres groupes spécialisés.

Il fit des enquêtes sur les sujets suivants : matières plastiques, le "wash primer", la manutention et le transport du TNT, le déchargement des obus en tolite fondue, la pyrotechnique, les détonateurs en plastique.., la bakélite.. qui font l'objet des documents AC/80 (group III) D et demanda des rapports aux pays intéressés. Comme le groupe I et le groupe II, il subit la réorganisation de 1958.

- Il a produit de 1954 à 1958
- 38 documents coté AC/80 group III D/1 à 38
- 5 comptes rendus de séance AC/80 group III R/1 à 5
- 1 notice administrative AC/80 group III N/1

Les documents sont reproduits sur les films 136, 191, 236, ils sont inventoriés annexe VIII-F-3-c. Ils sont encore classifiés.

CONCLUSION

La cote AC/80 forme jusqu'en 1958 avec les trois sous-groupes spécialisés un ensemble de 205 documents à caractère très technique et qui sont encore classifiés dans leur très grande majorité.

Il serait souhaitable que ces documents, ainsi que ceux des deux autres groupes sur les matériaux de fabrications à savoir le groupe AC/41 sur

l'acier pour armes et le groupe AC/59 sur les douilles en acier pour munitions, soient déclassifiés et mis en lecture publique dans la mesure où ces techniques sont dépassées. La fabrication des munitions est un élément non négligeable du soutien de la défense, ils montrent en outre l'évolution de la technique et sont les témoins des méthodes de travail de l'OTAN guidé par un souci permanent et constant d'amélioration et de rendement.

G - LE CANON BOFORS L 70 DE 40 mm

INTRODUCTION

Le canon Bofors L 70 de 40 mm, fabriqué par la Compagnie suédoise Bofors, était un canon léger pour la défense anti-aérienne, utilisé par l'armée de terre et la marine. Ses performances dépassaient celles de canons de même calibre utilisés pendant la seconde guerre mondiale.

Dès avant 1951, la France et le Royaume-Uni produisaient ce canon sous licence.

Lorsque l'agence militaire de standardisation (MAS) de l'OTAN examina en 1951 les différents types d'équipements en armement existants dans le but d'aboutir le plus rapidement possible à une standardisation de la production, son choix se porta sur le canon Bofors L 70 de 40 mm, et le MAS déclara après étude qu'il était urgent que les différentes parties de l'assemblage du canon et les munitions fussent interchangeables et qu'en conséquence il y avait lieu de travailler à leur standardisation.

Ainsi le MAS créa en 1952 un groupe de travail sur la masse oscillante du canon Bofors L 70 de 40 mm, (c'est-à-dire sur la partie du canon formée par le tube et le frein récupérateur) et un organe d'études sur les munitions .

Peu après, en application du document du Conseil CM(53) 106 définitif du 5 août 1953, consacré à l'artillerie et dans lequel il était dit que l'on devrait charger des groupes de travail d'étudier la normalisation du canon, de son affût et de ses munitions, la division Production et logistique inclut le canon Bofors L 70 de 40 mm dans son programme de production coordonnée (AC/42 D/34-36) et créa un sous groupe sur la question (AC/42-G).

La nécessité de l'aboutissement rapide des études tant sur le canon que sur les munitions conduisit la division Production et Logistique à s'enquérir de l'état d'avancement des travaux du MAS puis à prendre sous son égide l'étude de la standardisation.

Trois groupes se partagèrent les études

Commission d'experts sur les munitions AC/72
Commission d'experts sur la masse oscillante AC/73
Commission d'experts sur l'affût AC/79

Il s'agit de commissions et non de groupes d'experts, car ces commissions ne comprenaient qu'un nombre restreint de représentants nationaux, en l'occurrence des pays qui avaient acquis la licence Bofors ; en outre leurs pouvoirs étaient plus étendus que ceux des groupes d'experts et leurs liens avec le Comité de production d'armement étaient plus lâches, elles n'étaient pas tenues de lui faire rapport.

Nous rapprocherons de ces trois commissions le groupe ad hoc AC/97 pour le financement des essais internationaux de la munition 40/70 : et nous ajouterons, bien qu'il s'agisse d'un autre modèle de canon Bofors, la commission d'experts AC/114 sur la munition 57 mm Bofors.

1. Commission d'experts sur la munition 40/70 Bofors
Bofors 40/70 ammunition Panel

AC/72

1954-1958

Un organe d'études sur les munitions du canon Bofors de 40 mm L 70 avait ainsi été créé par le MAS le 23 avril 1952, il tint sa première réunion à Londres le 27 mai 1952 et prépara un projet d'accord de standardisation (stanag) mais arrêta ses travaux à la demande de la compagnie Bofors qui leva son interdiction en juin 1953. Il fallut attendre que le groupe de travail sur la préparation des programmes coordonnés de production en Europe (AC/42 G-D/1 et R/1) intervint pour que le groupe qui ne s'était pas réuni depuis 1952, se réunît à nouveau ; ce qu'il fit le 17 février 1954 (voir document AMM/9/6/01/21).

Il fut alors envisagé de placer cet organe d'études sous l'égide du Secrétaire Général, Division Production et Logistique qui envoya une lettre dans ce sens le 15 mars 1954 au Colonel DERRIER, président de l'organe d'études (C/42 R/1 ann I). Dès lors l'organe prit le nom de commission d'experts sur la munition du canon 40/70 Bofors (Bofors 40/70 ammunition panel) avec la cote AC/72.

La première réunion de la nouvelle commission eut lieu les 18 et 19 mars 1954 sous la présidence du Colonel DERRIER (France) avec comme membres des experts nationaux représentant la Belgique, les Etats-Unis, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, auxquels se joignèrent par la suite le Canada et le Danemark (pays ayant acquis la licence),

la commission comptait aussi des membres du secrétariat international et un représentant de la compagnie Bofors assistait aux réunions.

Dès sa première réunion la commission maintint les trois sous groupes créés lors de la réunion du 17 février 1954.

Sous groupe sur les essais et la recette

Sous groupe balistique

Sous groupe sur l'interchangeabilité physique

et révisa les mandats des premier et troisième sous groupes, le mandat du sous groupe balistique sera adopté au cours de la 3ème réunion des 22, 23 février 1955 (AC/72 R/3).

La fusion des sous groupes sur les essais et la recette et sur l'interchangeabilité physique fut réalisée avec modification du mandat lors de la 4ème réunion du 1er décembre 1955 (AC/42 R/4 points XV et XVII).

Le groupe s'est réuni six fois jusqu'en 1958, il travailla à un accord de standardisation (stanag n°4038) qui devait être ratifié en 1959. Il produisit un manuel des essais d'homologation de la munition 40/70 mm OTAN AC/72 D/84 et définit la spécification du chargeur pour la munition 40/70 (stanag 4037), la spécification de la munition 40/70 standard (1ère étape) AC/74 D/34.

Les documents de cette commission d'experts se répartissent en
96 documents cotés AC/72 D/1 à 96
6 procès verbaux de réunions AC/72 R/1 à 6
9 documents de travail WP/1 à 9

Les documents des sous groupes, conservés sur film, consistent essentiellement en rapports qui sont inclus dans la cote (AC/72 D) et en compte rendus des réunions (AC/72 R). Les documents sont reproduits sur les films 133, 188, 219, 235, 241, 245, 246, 256, 258, 260. Ils sont inventoriés annexe VIII-G-1. Ils sont toujours classifiés.

Il conviendra de se reporter également aux documents cotés PL/EXAMM/21/14/1549 et AMM/9/6/01/21, 30 et 35 (annexe III G/11/8) et aux documents cotés AC/42 (annexe VIII-A-1).

2. Commission d'experts sur la masse oscillante du canon Bofors 40/70 Bofors 40/70 elevating mass Panel

AC/73

1954-1958

En 1951 l'agence militaire de standardisation avait créé un groupe de travail sur la standardisation de la masse oscillante du Bofors 40/70 (technical working party on standardisation of Bofors 40/70 elevating mass). Les documents de ce groupe de travail manquent. On sait qu'il tint sa dernière réunion à Londres les 15 ET 16 février 1954 avant de passer comme l'organe d'études sur la munition, sous l'égide du Secrétaire général en mars 1954.

Le groupe prit alors le nom de commission d'experts sur la masse oscillante du canon Bofors 40/70 (Bofors 40/70 elevating mass panel) avec la cote AC/73 (AC/73 R/1 annexe).

La nouvelle commission se réunit pour la première fois à Paris le 24 mars 1954 sous la présidence du capitaine WRJ REDMAN (Royaume-Uni) qui présidait déjà le groupe de travail du MAS. Le groupe était composé d'experts nationaux du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni (auxquels vinrent s'ajouter la Belgique, l'Allemagne et la Norvège), ainsi que de membres du secrétariat international. Un représentant de la compagnie Bofors assistait aux séances.

La commission travailla à la standardisation, fit procéder à des essais, prépara une liste de spécifications, fit approuver des modifications en vue de la préparation du stanag n°4027.

Les documents produits par cette commission se répartissent pour la période allant jusqu'à 1958 en

- 66 documents cotés AC/73 D/1 à 66
- 9 procès verbaux de réunions AC/73 R/1 à 9
- 1 relevé de décision AC/73 DS/1
- 10 notices administratives AC/73 N/1 à 10

Ces documents sont reproduits sur les films 131, 188, 236, 241, 242, 243, 247, 254, 262. Ils sont inventoriés annexe VIII-G-2, ils sont toujours classifiés.

3. Commission d'experts sur l'affût 40/70 Bofors Committee of experts on the 40/70 Bofors gun carriage

AC/79

1954-1958

Les études sur la standardisation du canon anti aérien Bofors 40/70 sont passées, comme nous l'avons vu pour les deux autres commissions d'études du Bofors, de l'autorité de l'agence militaire de standardisation, sous l'égide du secrétariat général en mars 1954. Le groupe de travail sur la préparation des

programmes coordonnés avait dès le 23 mars 1954 proposé la création d'une sous commission sur l'affût, le dispositif de télécommande, le groupe électrogène et le chariot du Bofors L 70 AC/42, R/13 (par 42) décision du 25 mars 1954.

En mai 1954, le Comité de production d'armement approuva lui aussi le principe de la formation d'une commission pour étudier la standardisation de l'affût (AC/74 R/1).

La commission d'experts sur l'affût 40/70 Bofors (committee of experts on the 40/70 Bofors gun carriage) coté AC/79 se réunit alors pour la 1ère fois le 7 juillet 1954 avec le mandat d'étudier l'aspect mécanique et l'aspect électrique de l'affût. La présidence fut donnée à la France en la personne de l'ingénieur principal LAURENS. Des experts nationaux représentant la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, des membres du secrétariat international composaient la commission aux réunions de laquelle assistait un représentant de la compagnie Bofors.

La commission étudia les dessins de l'affût en vue d'y apporter des modifications et prépara un projet d'accord de standardisation (stanag n°4028).

A la demande de l'Italie, une sous commission fut formée, elle était chargée d'étudier la commande galileo en vue de la faire accepter comme équipement standard OTAN. Ce sous groupe avait la même composition que de la commission. Il fit procéder à des essais et accepta la commande galileo comme une variante de la version initiale en cours de standardisation. Les documents de ce groupe sont inclus dans les documents de la commission AC/79 (voir R/12, 13, 15, 23 à 26).

Les documents se répartissent en

8 documents cotés AC/79 D/1 à 8
26 procès verbaux de réunions AC/79 R/1 à 26
9 notices administratives AC/79 N/1 à 9
et un document de travail AC/76 WP/1

Ces documents sont reproduits sur les films 135, 188, 236. Ils sont inventoriés annexe VIII-G-3.

4. Groupe de travail ad hoc sur le financement des essais internationaux de la munition Bofors 40/70
Ad hoc working group on financing of international trials for 40/70 ammunition

AC/97

1955-1956

Le 6 septembre 1955, le Secrétaire général adjoint pour la Production et la logistique a proposé, aux délégations des neuf pays représentés à la commission d'experts sur la munition Bofors 40/70, la création immédiate d'un groupe de travail ad hoc chargé d'étudier les méthodes de financement des essais internationaux prévus par la commission d'experts sur la munition Bofors (AC/72) en vue de réaliser la normalisation d'une munition OTAN interchangeable pour le Bofors 40/70 (AC/97 D/1 du 26 novembre 1955).

Les neuf pays acceptèrent et le groupe de travail se réunit le 17 janvier 1956 sous la présidence de M. VERBRAEKEN du secrétariat international. Les divergences de vues apparurent quant au financement des essais, le groupe décida de ne pas prolonger son activité (AC/97 R/2) et prépara un rapport sur l'état de la situation, destiné au comité de production d'armement AC/97 D/5 rev du 2 juillet 1956.

Les documents de ce groupe ad hoc se composent de :

5 documents cotés AC/97 D/1 à 5 rev
2 comptes rendus de réunions AC/97 R/1 et 2
et 6 notices administratives AC/97 N/1 à 6

Ils sont reproduits sur le film 189 et inventoriés annexe VIII-G-4, ils sont toujours classifiés.

*
* *

CONCLUSION

En juillet 1960, la commission d'experts sur l'affût fusionna avec la commission d'experts sur la masse oscillante sous la cote AC/73. En avril 1961, la commission d'experts sur le canon (AC/73) fusionna avec la commission sur les munitions pour former la commission sur le canon et les munitions AC/72 qui fut supprimée en octobre 1963.

Nous conseillons la déclassification et la mise en lecture publique des documents de ces trois commissions ainsi que ceux du groupe de travail sur le financement des essais de la munition ; ils sont d'une haute technicité mais forment un ensemble (241 documents) qui s'intègre dans le soutien de la défense.

5. Commission d'experts sur la munition 57 mm Bofors
Bofors 57 mm ammunition Panel

AC/114

1956-1958

Comme suite à une demande du MAS (bureau mer) une commission d'experts, composée de représentants des pays ayant obtenu la licence Bofors et utilisant le canon anti aérien de 57 mm, a été formée en septembre 1956 par le secrétaire général adjoint pour la production et la logistique (ISM (56) 16 du 28 septembre 1956).

Elle avait pour mandat de déterminer si les munitions fabriquées pour le canon de défense contre avion 57 mm Bofors et utilisées par certains pays de l'Otan sont physiquement et opérationnellement interchangeables entre les pays utilisateurs, et de recommander toute mesure permettant d'assurer cette interchangeabilité (AC/114 D/1 du 5 octobre 1956).

La commission cotée AC/114 se réunit deux fois, la première fois le 15 novembre 1956 sous la Présidence de l'ingénieur en chef Elghozi (France) avec des experts belges, français et néerlandais, des membres du secrétariat international et un représentant de la compagnie Bofors.

Lors de la 2ème réunion le 25 avril 1957 elle constata que l'interchangeabilité était assurée avec deux pays mais pas avec les trois et que des mesures appropriées pour assurer l'interchangeabilité avec les trois pays seraient coûteuses ou devaient être prises dès l'adoption du matériel. La commission prépara un rapport pour le chef de la Division production et logistique et arrêta ses activités.

Cette petite série comprend 7 documents cotés AC/114 D/1 à 7 et deux comptes rendus de réunions AC/114 R/1 et 2. Ils sont reproduits sur le film 190 et inventoriés annexe VIII-M-2 ; ils sont toujours classifiés.

Comme pour les documents du canon Bofors nous recommandons la Mise en lecture publique.

H - MATERIEL DE PROTECTION CONTRE LA GUERRE CHIMIQUE

Groupe d'experts sur le matériel de protection contre la guerre chimique
Group of experts on equipment for protection against chemical warfare

AC/61

1954-1958

En novembre 1949, un groupe de travail "matériel anti-gaz" (anti-gas equipment working party) a été organisé par le Comité exécutif des approvisionnements (supply executive committee) de l'Organisation de Défense de l'Union Occidentale avec pour mission : de faire rapport à ce comité sur les types nouveaux d'équipements anti-gaz individuels mis au point dans les pays de l'Union Occidentale, de procéder à des études comparatives de qualité des matériels existants et prévus, et de recenser les besoins en types existants d'équipements individuels. Le groupe fut présidé par M. VON OSMONDT (Pays-Bas) assisté de représentants de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni.

En novembre 1950, le Comité Nord Atlantique d'armements (MPSB) lors de sa réunion à Rome a recommandé le transfert de ce groupe de travail de l'Organisation de l'Union occidentale à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, en raison de son importance.

En mars 1951, le Bureau de Production de Défense (DPB) qui succéda au MPSB procéda au transfert sous son égide des activités du groupe de travail "matériel antigaz" qui reçut l'appellation de "groupe d'experts sur le matériel anti-gaz de type militaire" (group of experts on anti-gas equipment of military types).

Un nouveau mandat fut étudié pour permettre au groupe d'experts, qui avait élargi ses activités, de continuer sa tâche. En outre le groupe qui était à la fois un groupe de production et un groupe militaire lorsqu'il dépendait de l'Organisation de défense de l'Union occidentale devint un groupe civil mais garda des rapports avec les deux groupes des matériels militaires anti-gaz : le "sous-comité du matériel existant" et le "sous-comité des caractéristiques militaires" du Bureau militaire de standardisation de l'Otan (MAS) (AC/61 D/2 historique du groupe).

M. VON OSMONDT resta président. La participation fut étendue à tous les pays Otan qui le souhaitaient.

En octobre 1952, après la réorganisation décidée à Lisbonne, le groupe d'experts fut rattaché à la division Production et Logistique, section "munition et explosifs" toujours sous la même présidence avec des experts nationaux (Belgique, Canada, Danemark, France, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Etats-Unis) et des membres du Secrétariat international. Assista également aux réunions le président du sous comité des caractéristiques militaires du Bureau de standardisation. Un nouveau mandat fut approuvé : "achèvement des études comparatives sur le fonctionnement des masques en usage ou sur celui des prototypes... possibilité de standardisation des pièces détachées ou des spécifications... examen des programmes, des capacités de production et des déficits des pays Otan... recommandations pour l'intégration des programmes nationaux... dans le cas où l'on envisage de doter le personnel civil d'équipements militaires anti-gaz, prise en compte des besoins civils dans les

plans de production..." Le groupe était responsable devant le coordinateur de la Division Production et logistique auquel il devait soumettre ses rapports (CM(52)67 du 30 août 1952).

Les documents Otan de cette période 1951-1953 sont répertoriés sous les cotes suivantes :

GE(51) G/1 à3, 6 à10, 14, 16 et 21

GE(52) G/1, 3, 4, 5, 6, 8 et 10 pour les documents émis par le Bureau de production de Défense

et PL/EXAMM/14/13/1090 pour les documents émis par la division production et logistique (voir annexe II G 12/1, 2, 3).

En mai 1954, le Comité de Production d'armements, nouvellement installé, décida de maintenir le groupe sous le nom de groupe d'experts sur le matériel de protection contre la guerre chimique (group of experts on equipment for protection against chemical warfare) avec le même Président et la même composition sous la cote AC/61.

Le Comité de production d'armements redéfinit en même temps le mandat du groupe d'experts : "permettre aux experts des pays Otan de s'entretenir des problèmes techniques relatifs à tout équipement de protection contre la guerre chimique, c'est-à-dire toute guerre qui entraîne l'utilisation de préparations chimiques, biologiques ou radio-actives à l'état gazeux, liquide ou solide. Jouer le rôle de conseiller auprès des organismes de l'Otan pour toutes les questions relatives à l'équipement de protection contre la guerre chimique... Faire au Comité de production d'armements toutes recommandations utiles sur le plan technique" (AC/74 D/2 du 26 mai 1954).

Le groupe avait déjà une bonne connaissance des matériels existants ou des prototypes. Il préparait des réponses aux questions posées par les deux groupes d'études militaires, il entretenait des relations avec le sous groupe technique pour la protection de la population civile contre les gaz asphyxiants dépendant du comité de défense civile. Il s'occupa des masques à gaz, de l'étude du système au charbon de bois, de la décontamination, des vêtements protecteurs, des abris, du matériel de détection des gaz nocifs. Il constitua un sous-groupe radiac qui étudia avec le Bureau militaire de standardisation un projet de stanag n°2815 pour du matériel contre la radioactivité, nécessaire à la défense civile; Les documents de ce sous groupe sont cotés avec ceux du groupe.

De 1954 à 1958 ce groupe d'experts a produit sous la cote AC/61 :

79 documents cotés AC/61 D/1 à 79

7 comptes rendus de réunions AC/61 R/1 à 4 et 6 à 8 (R/5 not issued)

14 notices AC/61 N/1 à 14

20 documents de travail AC/61 WP/1 à 20

Ces documents sont reproduits sur les films 131, 187, 219, 235, 242 à 244, 246, 247, 256, 257, 262. Ils sont inventoriés (annexe VIII-H-1).

Ils sont encore classifiés.

En 1961 le groupe a été incorporé dans son entier au groupe de travail mixte ad hoc sur le matériel de protection contre la guerre NBC (ad hoc working group against NBC warfare) AC/196 qui dépendait également du Comité d'armements et fut dissous en 1966.

I - EMBALLAGE ET STOCKAGE DES MUNITIONS

1. Groupe d'experts sur l'emballage et le stockage des munitions
Group of experts on packaging and storage of ammunition

AC/78

1954-1955

Le groupe d'experts sur l'emballage et le stockage des munitions AC/78 a été créé par le Comité de Production d'armements le 1er juin 1954 (AC/74 R/2 par.31) sur le rapport de la commission chargée d'examiner les attributions des groupes d'experts (AC/74 D/2 du 26 mai 1954).

Le mandat de ce comité était le suivant : échanger des renseignements en vue de déterminer les méthodes les plus avantageuses d'emballage et de stockage des munitions. Présenter au Comité de Production d'armements toutes recommandations utiles sur le plan technique ou sur le plan de la production, c'est-à-dire d'étudier les moyens de réaliser les meilleures performances au moindre coût.

Le groupe d'experts se réunit pour la première fois du 8 au 10 novembre 1954 sous la présidence de l'Ingénieur général CLAVIER, chef de la section munitions de la division Production et Logistique. Il était assisté d'experts représentant dix pays auxquels se joignit l'Allemagne l'année suivante, et de membres du Secrétariat international.

Il décida immédiatement de séparer les questions d'emballage et de stockage des munitions et constitua deux sous-groupes, l'un pour l'emballage et l'autre pour le stockage. Il définit le mandat et organisa les activités de ces deux sous-groupes qui devaient lui faire rapport.

Le sous-groupe I sur l'emballage des munitions se réunit en même temps que le groupe principal les 8 et 9 novembre 1954. Son mandat défini par le groupe principal était "de passer en revue les méthodes actuelles d'emballage et de protection... rechercher la possibilité de réduire le nombre de types... d'établir une méthode d'essais commune pour les emballages... étudier la possibilité de protéger les munitions contre les conditions normales et ... anormales... réduire le coût... donner la priorité aux munitions des forces terrestres et de l' air" (AC/78 GROUP I R/1 ann). Le sous-groupe était présidé par M. N.G. ARNOLD (Royaume-Uni) assisté d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international. Il lança une enquête auprès des pays membres en vue de connaître la situation de l'emballage et les questions que chaque pays souhaiterait voir étudier au sein du sous-groupe.

En novembre 1955, lors de la deuxième réunion du sous-groupe, une revue des réponses fut faite, ainsi que des résultats des tests, la questions de l'emballage des fusées fut soulevée et le sous-groupe prit note des attributions et des tâches des trois futurs sous-groupes du groupe d'experts sur l'emballage qui devaient lui succéder sous la cote AC/105.

Le sous-groupe II sur le stockage des munitions se réunit pour la première fois les 9 et 10 novembre 1954 immédiatement après le sous-groupe sur l'emballage car nombre d'experts appartenaient aux deux groupes. Il était présidé par le Commandant R. GORRET (France) assisté d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international (AC/78 group II R/1).

Son mandat avait été défini par le groupe principal "procéder à un échange d'informations en ce qui concerne les méthodes nouvelles actuellement employées pour le stockage des munitions conventionnelles... Procéder à une estimation approximative des divers éléments du prix de revient du stockage... étudier les méthodes nouvelles du stockage... examiner tous les problèmes relatifs à la surveillance, la réparation, la modification et la rénovation des munitions conventionnelles" AC/78 group II R/1 ann.

Le sous-groupe lança une enquête auprès des pays membres sur la situation du stockage, la sécurité, la surveillance, le stockage en sous-sol, les coûts. Une synthèse en fut effectuée lors de la deuxième réunion du sous-groupe en novembre 1955 qui renvoya l'étude de plusieurs sujets aux futurs sous-groupes du groupe d'experts sur le stockage AC/106 dont la constitution venait d'être décidée.

Les documents produits sous la cote AC/78 se répartissent de la manière suivante :

groupe d'experts sur l'emballage et le stockage des munitions :
AC/78

10 documents cotés AC/78 D/1 à 10

2 comptes rendus de réunions AC/78 R/1 et 2
2 documents de travail AC/78 N/1 et 2

Sous-groupe I sur l'emballage
21 documents cotés AC/78 (group I) D/1 à 21
2 comptes rendus de réunions AC/78 (group I) R/1 et 2

Sous groupe II sur le stockage
31 documents cotés AC/78 (group II) D/1 à 31
2 comptes rendus de réunions AC/78 (group II) R/1 et 2

Les documents sont reproduits sur le film 134. Ils sont inventoriés (annexe VIII-I-1).

Ils sont encore classifiés.

2. Groupe d'experts sur l'emballage des munitions Group of experts on ammunition packaging

AC/105

1956-1958

Lors de sa réunion de novembre 1955, le groupe d'expert sur l'emballage et le stockage des munitions avait demandé à être scindé en deux groupes, l'un pour l'emballage, l'autre pour le stockage.

Le Comité de production d'armements ne prit sa décision qu'aux réunions de mai 1956 (AC/74 R/24 point III), il accepta la division en deux groupes.

Ainsi fut créé le groupe d'experts pour l'emballage des munitions AC/105 avec le mandat de procéder à un échange de renseignements en vue de déterminer les méthodes les meilleures d'emballer les munitions et de formuler toutes recommandations appropriées au Comité de production d'armements.

Ce groupe reprenait les travaux du sous-groupe sur l'emballage des munitions (AC/78 (group I) ; il se réunit pour la première fois les 9 et 10 novembre 1956 sous la présidence de l'Ingénieur général CLAVIER, chef de la section munitions, assisté d'experts nationaux (Belgique, Canada, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis) et de membres du Secrétariat international.

Dès sa première réunion le groupe d'experts examina et adopta les mandats détaillés pour chacun des trois sous-groupes dont la formation avait été

décidée lors de la dernière réunion du sous-groupe sur l'emballage des munitions en novembre 1955 (AC/78 (group I) R/2). Il approuva les rapports présentés par les présidents de chacun des sous-groupes et décida des travaux futurs.

Les sous-groupes au nombre de trois étaient les suivants :

1) Sous-groupe I - Principes et essais (principles and tests) AC/105 group I avec le mandat de "déterminer s'il est nécessaire que les emballages soient de types différents en temps de paix et en temps de guerre..., déterminer les conditions climatiques auxquelles les munitions emballées sont soumises, recommander la politique à suivre pour l'utilisation des différents emballages pour le transport, le stockage et l'utilisation en campagne... étudier les conditions dans lesquelles les fusées doivent être emballées... séparer et définir les conditions d'un emballage idéal pour les munitions (AC/105 group I R/1 ann).

Le sous-groupe se réunit pour la première fois les 9 et 10 novembre 1956 sous la présidence du Lieutenant Colonel DORAN (Royaume-Uni) assisté d'experts nationaux (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis) et de membres du Secrétariat international.

Il se réunissait une fois par an et faisait rapport au groupe principal.

2) Le sous-groupe II - types d'emballages classiques (conventional packages) AC/105 group II avait pour mandat de "cataloguer les divers types d'emballages utilisés... comparer le degré de protection atteint... examiner les raisons des différences importantes du prix des emballages dans les différents pays... considérer les diverses méthodes qui peuvent être appliquées pour protéger les caisses métalliques à munitions... les caisses en bois... examiner les méthodes employées pour emballer et protéger les éléments de munitions tels que fusées, détonateurs... choisir les munitions dont l'emballage doit être étudié en premier (AC/105 (group II) R/1 ann). Ce sous-groupe était présidé par M. HURLEY (Royaume-Uni) assisté d'experts nationaux (Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Canada, Royaume-Uni, Etats-Unis) et de membres du Secrétariat international.

Il se réunit trois fois de 1956 à 1958.

3) Le sous-groupe III - nouveaux matériaux pour les emballages (new materials for use in packaging) AC/105 group III avait pour mission d'"étudier la possibilité théorique et pratique de l'emploi pour l'emballage des munitions, de matériaux non encore utilisés. Examiner tous matériaux non hygroscopiques qui pourraient être substitués au carton et au feutre. Etudier les méthodes nouvelles d'emballage afin d'en accroître l'efficacité et d'en réduire le prix global.. Entreprendre des études pratiques sur les nouveaux emballages pour des éléments de munitions qui auront été choisis en priorité par le sous-groupe II".

Ce sous-groupe était présidé par l'Ingénieur J. VAN DER SLEESEN (Pays-Bas) assisté d'experts nationaux (Belgique, France, Allemagne, Italie, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis puis Canada) et de membres du Secrétariat international. Comme les deux autres sous-groupes il s'est réuni trois fois de 1956 à 1958 et faisait rapport au groupe principal.

Le groupe principal se réunissait une fois par an pour diriger et apprécier les travaux des sous-groupes qui s'étaient réunis entre temps. Il faisait lui-même rapport au Comité de production d'armements (AC/74 D/301 du 16 octobre 1958) qui dirigeait ses travaux et établissait même son ordre du jour (AC/74 D/159, 161).

Ce groupe d'experts sur l'emballage des munitions fut dissous lors de la réunion des ministres de la Défense du 15 décembre 1962 (CR(62)63).

Les documents produits de 1956 à 1958 par le groupe d'experts sur l'emballage des munitions et ses trois sous-groupes se répartissent de 1956 à 1958.

Groupe d'experts AC/105

6 documents cotés AC/105 D/1 à 6
2 comptes rendus de réunions AC/105 R/1 et 2
1 notice AC/105 N/1

Sous-groupe I

17 documents cotés AC/105 (group I) D/1 à 17
3 comptes rendus de réunions AC/105 (group I) R/1 à 3

Sous-groupe II

27 documents cotés AC/105 (group II) D/1 à 27
3 comptes rendus de réunions AC/105 (group II) R/1 à 3
1 notice AC/105 (group II) N/1

Sous-groupe III

10 documents cotés AC/105 (group III) D/1 à 10
3 comptes rendus de réunions AC/105 (group III) R/1 à 3
1 notice AC/105 (group III) N/1

Ces documents sont reproduits sur les films 185, 222, 237, 242 à 244, 246, 247, 249, 257, 262. Ils sont inventoriés (annexe VIII-I-2). Ils sont encore classifiés.

3. Groupe d'experts sur le stockage des munitions
Group of experts on ammunition storage

AC/106

1956-1958

Comme pour le groupe d'experts sur l'emballage des munitions, le groupe d'experts sur le stockage des munitions AC/106 est né de la séparation des deux branches distinctes du groupe d'experts sur l'emballage et le stockage des munitions (AC/78 R/2) séance des 21 et 23 novembre 1955) approuvée par le Comité de production d'armements dans sa séance du 15 mai 1956 (AC/74 R/24 point III).

Ce groupe d'experts reprenait les attributions du sous-groupe II sur le stockage des munitions du groupe d'experts sur l'emballage et le stockage des munitions.

Il se réunit pour la première fois les 4 et 8 novembre 1957 sous la présidence de l'Ingénieur général CLAVIER, chef de la section munitions assisté d'experts représentant la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Turquie, le Royaume-Uni et les Etats-UNis et de membres du Secrétariat international.

Il avait été décidé avant la scission du précédent groupe d'experts que la tâche du groupe sur le stockage serait répartie en trois sous-groupes et que le groupe principal coordonnerait les travaux, examinerait les rapports des sous-groupes et ferait rapport (voir AC/74 D/307 du 16 octobre 1958) au Comité de production d'armements. Les trois sous-groupes sont les suivants :

1) Sous-groupe I - principes, règles générales et considérations de sécurité applicables au stockage des munitions y compris l'implantation des dépôts (principles, general rules and safety requirements applicable to the storage of ammunition including the lay out of depots).

Ce groupe était chargé d'étudier le groupement des munitions selon les divers types de chargement, l'adaptation des dépôts du temps de paix au temps de guerre, les règlements de sécurité... l'unification des systèmes de stockage... l'étude des projets de dépôts pour le temps de guerre... le stockage des munitions par coups complets par opposition au stockage séparé des divers éléments constitutifs.. etc..(AC/78 R/2 séance de novembre 1957).

Le Président était le Commandant DESCHAMPS (France) assistés d'experts de Belgique, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis et Allemagne. Le sous-groupe se réunit quatre fois de 1956 à 1958.

2) Le sous-groupe II - problèmes techniques concernant la construction des bâtiments et l'équipement des dépôts (Technical problems applicable to the design of buildings and equipments of depots).

Ce groupe avait pour mandat d'étudier les nouveaux dépôts et leur coût de construction, de faire des comparaisons pratiques entre les dépôts de stockage pur et les dépôts de stockage et de distribution... d'étudier la nécessité d'installer des paratonnerres... étudier la formation d'électricité statique... étudier le matériel moderne de manutention et l'incidence des méthodes et du matériel modernes sur la conception et la réalisation des installations de stockage, étudier les dépôts souterrains.

Ce groupe se réunit trois fois de 1956 à 1958 sous la présidence du Colonel F. VALENTE (Italie) assisté d'experts nationaux (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis auxquels se joignirent ensuite Canada, Danemark) et de membres du Secrétariat international.

3) Le sous-groupe III - questions liées à l'exploitation des dépôts en temps de paix et en temps de guerre

(All questions concerning the actual operation of depots in peace and in war)

Le groupe devait recenser les dispositions prises dans les divers pays pour la surveillance des munitions, étudier les coûts récurrents annuels afférents à l'entretien des dépôts et à l'entretien et au remplacement des munitions, étudier les mesures de sécurité visant à protéger les dépôts contre les sabotages, étudier le chronométrage et les mouvements dans un dépôt, comparer les divers systèmes de tenue de l'inventaire des stocks.

Ce groupe se réunit trois fois de 1956 à 1958 sous la présidence du Capitaine C.T.M. LOVELESS (Royaume-Uni) assisté d'experts nationaux (Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Allemagne, rejoints par le Danemark et le Canada).

Comme le groupe d'experts sur l'emballage des munitions, le groupe d'experts sur le stockage des munitions fut supprimé par la décision prise lors de la réunion des ministres de la Défense du 15 décembre 1962 (CR-62)63).

Les documents produits de 1956 à 1958 par ce groupe d'experts sur le stockage et trois sous-groupes se répartissent comme suit :

Groupe d'experts AC/106

- 4 documents cotés AC/106 D/1 à 4
- 2 comptes rendus de réunions AC/106 R/1 et 2
- 4 notices AC/106 N/1 à 4

Sous-groupe I

42 documents cotés AC/106 (group I) D/1 à 42 (dont 2 document "not issued")

- 4 comptes rendus de réunions AC/106 (group I) R/1 à 4
- 2 documents de travail AC/106 (group I) WP/1 et 2

Sous-group II

15 documents cotés AC/106 (group II) D/1 à15
3 comptes rendus de réunions AC/106 (group II) R/1 à3

Sous-group III

20 documents cotés AC/106 (group III) D/1 à20
3 comptes rendus de réunions AC/106 (group III) R/1 à3
Ces documents sont reproduits sur les films 185, 222, 237, 242,
243, 245, 249 et 256 à261.

Ils sont inventoriés (annexe VIII-I-3) ils sont encore classifiés.

K - BALISTIQUE INTERIEURE - POUDRES ET EXPLOSIFS

Groupe d'experts sur les poudres et explosifs
Group of experts on propellants and explosives

AC/60

1954-1958

Le comité militaire d'armement de l'Union Occidentale avait créé à la fin de 1949 un groupe de travail sur les poudres et un groupe de travail sur les explosifs chargés d'étudier respectivement les problèmes relatifs aux poudres et aux explosifs.

En 1949 également, le comité consultatif naval de l'organisation de défense de l'Union Occidentale avait constitué une commission d'experts sur les poudres pour l'artillerie navale chargée d'étudier la possibilité de procéder à un échange de renseignements sur les poudres et de standardiser les poudres utilisées par les forces navales des pays membres de l'Union Occidentale (voir AC/60 D/6 - AC/74 D/216, 291).

En janvier 1951, les deux groupes de travail sur les poudres et sur les explosifs de l'Union Occidentale passèrent sous l'autorité du bureau de production de défense de l'OTAN sous le nom de groupe d'experts ; un projet de mandat fut élaboré et la fusion des deux groupes fut envisagée. Cette fusion était réalisée, avant la dissolution du Bureau de Production de Défense, puis ce fut la division production et logistique qui prit le groupe d'experts sur les poudres et les explosifs sous son autorité en avril 1952.

Les documents de cette première période portent les cotes

GE (51) C (poudres), GE (52) J (explosifs) puis GE (52) C (poudres et explosifs)

PL/EXAMM/14/12 - PL/EXAMM/13/12 - voir annexe III G - 11/1, 2, 3

En mai 1954, le comité de production d'armements, nouvellement installé, inaugura ses activités par l'examen des attributions des comités d'experts existants. Reprenant le rapport du secrétariat international sur les groupes d'experts (ISM(54) 9) du 26 février 1954, la commission chargée de l'étude des comités conclut au maintien du groupe d'experts sur les poudres et explosifs et au rattachement à ce groupe de la commission d'experts sur les poudres pour l'artillerie navale passée entre temps de l'égide de l'Union Occidentale à celle de l'Otan. Il précisa le mandat du groupe d'experts renouvelé dont l'intitulé restait le même (AC/74-D/2 ann. A-II). Le mandat fut approuvé par le comité de production d'armement dans sa séance du 1er juin 1954 (AC/74 R/2).

Le mandat de ce groupe coté AC/60 était le suivant :

"Publier des nomenclatures et spécifications comparatives des poudres et explosifs, des matières intermédiaires et des matières premières utilisées par l'OTAN.

Uniformiser si possible pour l'ensemble des pays OTAN les spécifications relatives à un produit donné, méthodes d'essai comprises.

Faire au comité de production d'armements toutes recommandations utiles sur le plan technique ou celui de la production".

Comme l'avait prévu le comité de production d'armement dans son document AC/74-D/2, ce mandat a été révisé et précisé en 1956 (AC/74-D/110 du 28 mai 1956), aux trois paragraphes ont été ajoutés deux autres :

- "comparer les procédés de fabrication des poudres et explosifs utilisés dans les pays OTAN et publier les résultats de ces études.

- procéder à des échanges de vues et de renseignements portant sur les questions balistiques soulevées par l'utilisation des poudres pour la fabrication de munitions y compris d'équipement et les méthodes employées sur les champs de tir et dans les laboratoires".

A la fin de l'année 1958, comme la question des missiles ne figurait pas dans le mandat, celui-ci fut de nouveau révisé afin de tenir compte des travaux accomplis par le groupe d'experts et d'y inclure les propergols solides (rocket propellants). Le nouveau mandat fut approuvé par le comité d'armements (AC/74 R/67 et 68) dans ses séances des 11 et 12 novembre 1958.

- "tenir à jour les nomenclatures comparatives des poudres et explosifs et publier les spécifications pour les poudres, les propergols solides et

les explosifs, leurs principaux constituants et les matières de départ utilisées dans les pays OTAN.

- uniformiser pour l'ensemble des pays OTAN, si possible, des spécifications et méthodes d'essais applicables à certains produits sélectionnés, en vue de faciliter les achats réciproques.

- étudier les travaux de recherche entrepris avant le stade de la production et comparer les procédés de fabrication des poudres, propergols solides et explosifs utilisés dans les pays OTAN et publier les résultats de ces études.

- procéder à des échanges de vues et de renseignements portant tant sur les propositions balistiques soulevées par l'utilisation des poudres et des propergols solides, y compris la poussée spécifique, ainsi que le matériel et les méthodes employés sur les champs de tir et dans les laboratoires.

- présenter au comité d'armement toutes recommandations utiles".

Le groupe d'experts qui ne s'était pas réuni depuis le 15 février 1952, tint sa première séance, sous la cote AC/60, du 26 au 29 octobre 1954. Il était présidé par l'ingénieur Général CLAVIER, chef de la section munitions à la division production et logistique, lui-même assisté d'experts représentant neuf pays : Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Turquie auxquels se joignirent l'Allemagne et la Norvège puis le Danemark, la Grèce ayant renoncé ; des membres du secrétariat international participaient aux réunions. De 1954 à 1955, il y eut 5 réunions. Des listes de spécifications furent établies, des projets de stanags élaborés.

Pour accomplir sa tâche, le groupe d'experts constitua dès sa première séance trois groupes spécialisés avec chacun une mission précise, le groupe principal étant chargé de diriger, coordonner les travaux et faire rapport au comité de production d'armements.

Les documents du groupe d'experts sur les poudres et explosifs pour la période allant de 1954 à 1958 se répartissent en :

21 documents cotés AC/60 D/1 à 21
5 comptes rendus de réunions AC/60 R/1 à 5
5 notices administratives AC/60 N/1 à 5
2 documents de travail AC/60 WP/1 et 1 rev

Les groupes spécialisés sont les suivants :

a) Groupe I : groupe spécialisé sur la fabrication des poudres et explosifs (specialised group on manufacture of propellants and explosives) avec

pour mission d'établir une liste comparative des poudres et explosifs fabriqués dans les pays de l'OTAN, comparer les méthodes de fabrication, comparer les spécifications. Sous la présidence du Lieutenant Colonel COQUETTE (Belgique), sa composition était sensiblement la même que celle du groupe principal. Il établit des nomenclatures comparatives des explosifs, des listes de spécifications, des tableaux comparatifs des méthodes utilisées par les pays dans la fabrication des poudres et explosifs.

b) Le groupe II : groupe spécialisé sur les spécifications, la recette et la surveillance des poudres et explosifs (specialised group on specifications, acceptance and surveillance of propellants and explosives) devait "passer en revue les spécifications, les méthodes et modes opératoires de recettes physique et chimique des poudres et explosifs le plus couramment utilisés... passer en revue les performances balistiques... examiner et comparer les méthodes de surveillance des poudres, charges et explosifs... examiner les différences fondamentales qui pourraient apparaître au cours des études, rechercher dans quelles mesures les conditions de recette et méthodes de surveillance en vigueur dans un pays OTAN peuvent être acceptées par d'autres pays OTAN".

Il avait pour président le professeur L. AVOGADRO (Italie) avec comme le groupe I, à peu près la même composition que le groupe principal. Il établit des tableaux comparatifs de spécifications, fit faire des tests d'essais pour la recette des poudres et explosifs et sur leur stabilité.

c) Le groupe III : groupe spécialisé sur la balistique intérieure (specialised group on internal ballistics) avait pour mandat d'"examiner les problèmes de balistique intérieure soulevés par l'utilisation par un des pays de l'Otan de poudres fabriquées par un autre pays de l'Otan. Etudier les méthodes d'évaluation des caractéristiques thermodynamiques et balistiques des poudres, les moyens expérimentaux mis en oeuvre pour les mesures balistiques..., les méthodes de calcul, les méthodes pour la détermination... des charges, les performances balistiques. Examiner les différences fondamentales..., les résultats des essais... proposer des méthodes... acceptables par tous les pays OTAN".

L'ingénieur en chef TAVERNIER (France) présidait ce groupe spécialisé, composé sensiblement comme les précédents. Le groupe établit des tableaux comparatifs des méthodes utilisées dans les pays Otan, fit faire des tests sur les pressions, etc.

Les trois groupes spécialisés se réunissaient aux mêmes dates que le groupe principal et lui faisaient rapport. Ce rapport était alors étudié, discuté par le groupe principal au cours de la même session.

d) Lors de la cinquième session en mai 1958, il fut constaté que les groupes I et II avaient presque terminé leurs travaux. Le groupe d'experts décida de fondre ces deux groupes en un seul qui prit le nom de sous groupe pour la fabrication et l'inspection des poudres et explosifs (groupe IV). Ce groupe était chargé de terminer les travaux des groupes I et II, notamment la préparation des mélanges explosifs ; quant à ses nouvelles tâches relatives à la sécurité et à l'efficacité des opérations, elles seront précisées en 1959. La présidence de ce groupe a été confiée au Royaume-Uni avec M. H.R. BROOMHALL.

Ces quatre groupes spécialisés ont produit de nombreux documents qui se répartissent de la manière suivante :

Pour le groupe I :

33 documents cotés AC/60 (group I) D/1 à 33
4 comptes rendus de réunions AC/60 (group I) R/2 à 5
3 documents de travail AC/60 (group I) WP/1 à 3

Pour le groupe II :

22 documents cotés AC/60 (group II) D/1 à 22
4 comptes rendus de réunions AC/60 (group II) R/2 à 5
30 documents de travail AC/60 (group II) WP/1 à 30

Pour le groupe III :

15 documents AC/60 (group III) D/1 à 15
4 comptes rendus de réunions AC/60 (group III) R/2 à 5
20 documents de travail AC/60 (group III) WP/1 à 20

Pour le groupe IV :

1 document coté AC/60 (group IV) D/1
1 compte rendu de réunion AC/60 (group IV) R/1

Presque tous les documents cotés AC/60 sont reproduits sur les films 130, 219, 234, 235, 241, 242, 244, 245, 256, 259, 260. Seuls 7 documents sont manquants. La totalité des documents filmés se monte donc à 170 documents. Ils sont inventoriés (annexe VIII-K-1-1 à 5)

Ils sont encore classifiés.

Le groupe d'experts sur les poudres et explosifs prit en 1963 le nom de groupe d'experts sur la balistique intérieure, les agents propulsifs et les explosifs (group of experts on internal, ballistics, propellants and explosives) et fut dissous en 1966 ; date de la dissolution du Comité d'Armements et de la

création de la Conférence des directeurs nationaux des armements (The Conference of National Armaments directors CNAD).

L - BALISTIQUE EXTERIEURE

Groupe d'experts sur l'utilisation d'une atmosphère standard commune
pour calcul balistique

Group of experts on the use of a common standard atmosphere
for ballistics calculations

AC/117

1957-1958

Il avait été constaté depuis plusieurs années qu'il était nécessaire d'uniformiser "l'atmosphère", c'est à dire déterminer un état type de l'atmosphère en vue de servir de base pour l'évaluation de la résistance de l'atmosphère en balistique. Déjà en 1950 et en 1951 des réunions tripartites, Canada, Etats-Unis et Royaume-Uni, avaient eu lieu au siège du Ballistic research Laboratories au Maryland. L'Organisation de l'aviation civile internationale avait également reconnu en 1950 la nécessité d'établir une atmosphère standard et avait publié en 1954 un manuel sur l'atmosphère standard de l'OACI.

A l'OTAN un projet de rapport avait été élaboré en 1951 par le groupe de travail balistique du Comité météorologique mais la question ne fut clairement posée qu'en 1955 par le sous-groupe "balistique" de la commission d'experts sur la munition 40/70 BOFORS avec la demande de la constitution d'un groupe d'experts en vue d'étudier le problème de l'utilisation d'une atmosphère standard commune pour la confection de tables de tir et accessoirement la forme du message météorologique destiné au calcul des éléments de tir" (AC/72 D/21). La commission d'experts sur la munition 40/70 Bofors approuva la proposition en raison de son caractère indispensable pour parvenir à rendre la munition 40/70 Bofors interchangeable (AC/74 R/4 session du 7 au 10 novembre 1955).

La question de l'emploi d'une atmosphère standard s'étendait bien au delà de l'utilisation de la munition 40/70 Bofors. Le Comité de production d'armements fut donc saisi ; il assura les autorités militaires que les travaux du groupe d'experts demandé par la Commission sur la munition Bofors ne feraient pas double emploi avec les travaux du Groupe permanent et dans sa séance du 18 décembre 1956, il décida de créer un "groupe d'experts sur l'utilisation d'une atmosphère standard commune pour calculs balistiques" ("Group of experts on the use of a common standard atmosphere for ballistic calculations") (AC/74 R/36 point V).

Le Groupe permanent invita les pays membres à désigner des experts auprès du groupe nouvellement créé.

Ce groupe se réunit pour la première fois les 26 et 27 février 1957 avec le Colonel RALFS (Royaume-Uni) élu président. Il était composé d'experts en balistique et en météorologie de onze pays et de membres du Secrétariat international. Il fut coté AC/117. Il avait pour mandat : "examiner les conséquences que pourrait avoir l'adoption de l'atmosphère balistique standard de l'OACI comme atmosphère standard pour les calculs balistiques, les tables de tir et les instruments de conduite de tir et proposer un accord officiel. Examiner les conséquences que pourrait avoir l'adoption d'un message météorologique standard pour les forces terrestres et les forces navales... et proposer un accord officiel" (AC/74 D/149 du 26 novembre 1956).

Le groupe aboutit à un accord de standardisation (stanag n°4040) sur une atmosphère standard de grande portée, y compris pour les bombes et les engins téléguidés et prépara un accord (stanag n°4061) sur l'adoption d'un message météorologique balistique standard.

Les documents de ce groupe d'experts qui faisait rapport au Comité de production d'armements se composent jusqu'en 1958 de :

- 20 documents cotés AC/117 D/1 à 20
- 2 comptes rendus de réunions AC/117 R/1 et 2
- 1 document de travail AC/117 WP/1

Ces documents sont reproduits sur les films 193, 220, 237, 244, 245, 252. Ils sont inventoriés annexe VIII-L-1, ils sont encore classifiés "restricted". En raison des évolutions d'ordre scientifique et technique intervenues dans la balistique, nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique de cette série de documents.

A la fin de l'année 1958, le groupe d'experts a demandé l'élargissement de son mandat (AC/117 R/2), ce qui fut accepté par le Comité de production d'armements (AC/74 R/67 réunion du 12 novembre 1957), il prit alors le nom de "groupe d'experts sur l'utilisation d'une atmosphère standard commune" (group of experts on the use of a common standard atmosphere). De nouveau en septembre 1959, le groupe d'experts changea d'intitulé pour "groupe d'experts sur la balistique extérieure" (group of experts on external ballistic ou encore "external ballistic group").

Ce groupe fonctionna jusqu'en 1966 c'est-à-dire jusqu'à la réorganisation du soutien de la Défense et la dissolution du Comité d'armements. Les travaux de ce groupe seront confiés au groupe d'experts sur les matériels et méthodes de mesures météorologiques AC/252 (group of experts on meteorological measuring techniques and equipment).

M - STANDARDISATION DES MUNITIONS

Groupe ad hoc sur la cartouche 7,62 mm
7,62 mm ammunition ad hoc group

puis Commission d'experts sur la munition 7,62 mm
7,62 mm ammunition panel

AC/116

1956-1958

Dès mars 1951, le Bureau de production de défense s'était intéressé à la standardisation des munitions pour armes portatives dans un memorandum adressé au Groupe permanent, il y était précisé notamment qu'il s'agissait de standardiser la munition toute entière et pas seulement le calibre. La France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis répondirent à la demande du coordinateur du Bureau de Production de défense et exposèrent leurs idées sur la question.

Lors d'une réunion tenue les 2 et 3 août 1951 à Washington entre les Ministres de la Défense du Canada, de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, le Groupe permanent fut chargé d'étudier la standardisation et de poursuivre l'enquête commencée afin de soumettre un rapport au Conseil. Le Conseil étudia le rapport du Groupe permanent transmis par le Comité militaire (MC/35 final et MC/35/1 final du 20 novembre 1951) et adopta le 28 novembre 1951 une résolution décidant que le Groupe permanent et le Bureau de Production de défense devaient poursuivre les études sur la standardisation en étudiant également les incidences de cette standardisation sur la production, les achats et les approvisionnements (C8 R5 item I et C8 D19). Toutefois l'accord n'était pas encore réalisé sur le choix d'une munition considérée comme acceptable aux fins de standardisation.

Les deux organismes (Bureau de Production de Défense et Groupe permanent) continuèrent leurs travaux, sans manquer d'en référer au Conseil (DPB(52) 1, 1 2d rev, 7 de janvier et février 1952 - MCM/35/2 final du 11 février 1952 - MCM 31 52 du 9 décembre 1952). Entre temps la Belgique s'était jointe aux quatre pays intéressés.

Le Conseil, lors de ses réunions des 14 et 15 décembre 1953 (CR(53)33 et 35), approuva une recommandation commune des cinq pays intéressés tendant à l'adoption comme munition standard par les forces de l'Otan de la munition de 7,62 mm (calibre 30) conformément au memorandum CSGM 57-53 du Groupe permanent daté du 11 décembre 1953. Les représentants des chefs d'état-major des cinq pays réunis à Ottawa du 25 au 29 janvier 1954, approuvèrent les mesures à prendre pour assurer l'interchangeabilité de la

munition et demandèrent au Groupe permanent d'en assurer la mise en application. En mars 1955 le Groupe permanent demanda au Bureau militaire de standardisation (MAS) d'établir un stanag (projet n°2310) qui fut signé par les cinq pays.

En mai 1956 une réunion à Londres des représentants de ces cinq pays étudia les moyens d'appliquer les dispositions de l'accord d'Ottawa relatives à la création d'un comité central pour le contrôle des procédés d'épreuve et d'inspection de la munition qui serait intitulé "commission d'épreuve et d'inspection de l'OTAN" tout en recommandant au Bureau de standardisation de demander à la division Production et logistique de lui apporter son appui et son soutien financier (AC/74 D/114 du 7 juin 1956).

Le Groupe permanent fit connaître son accord au Comité de production d'armements quant à sa participation. Ainsi le Comité de production d'armements sur un rapport du secrétaire général adjoint pour la Production et la logistique (AC/74 D/136 du 25 octobre 1956) préconisant la création d'un groupe ad hoc décida au cours de sa réunion du 6 novembre 1956 (AC/74 R/34 point IV) "de créer un groupe spécial présidé par le Représentant de la France, comprenant des représentants des cinq pays parties à l'accord d'Ottawa ainsi que des membres du Secrétariat International".

Ce groupe était chargé de mettre au point le mandat du groupe ad hoc qui "étudierait les problèmes que soulève la création de la commission d'épreuves et d'inspection de l'Otan et d'établir l'ordre du jour de la première réunion de ce groupe".

Le groupe spécial fit rapport au Comité de production d'armements le 23 novembre 1956 (AC/74 D/144). Celui-ci examina le rapport et au cours de sa réunion du 28 novembre 1956 approuva le mandat du groupe ad hoc qui fut intitulé "groupe ad hoc sur la cartouche 7,62 mm" (7,62 mm ammunition ad hoc group).

Ce groupe ad hoc fut coté AC/116 ; présidé par M. L.W.C.S. BARNES (Canada) comprenant des représentants de 12 pays et des membres du Secrétariat international, il se réunit les 4 et 5 février 1957 pour convenir du rôle et des attributions de l'organisation à mettre sur pied. Il décida qu'elle serait désignée sous l'appellation de "Commission d'experts sur la munition 7,62 mm" (7,62 mm ammunition panel), prépara un projet de mandat, précisa la composition de la Commission, proposa des solutions financières et adopta l'organisation de deux sous commissions régionales pour les essais, l'une en Amérique du Nord pour le Canada et les Etats-Unis, l'autre en Europe pour la Belgique, la France et le Royaume-Uni, ces commissions régionales devant faire rapport à la commission principale (AC/116 R/1 et annexes).

Le Comité de production d'armements approuva le rapport du Comité ad hoc (AC/74-D/168 du 13 février 1957) décida de dissoudre ce comité pour le remplacer par la commission (AC/74 R/40 réunion du 5 mars 1957).

La commission d'experts sur la munition 7,62 mm à laquelle fut attribuée la même cote AC/116 que celle du groupe ad hoc se réunit du 6 au 10 mai 1957. Elle élit M. BARNES comme président (12 pays s'étaient fait représenter, ainsi que le Secrétariat international) et précisa l'organisation des sous commissions. Son mandat avait été défini dans le document AC/116 D/2 "elle devait s'assurer que les cartouches fabriquées en vue de satisfaire à la spécification projet du stanag 2310 étaient bien conformes à cette spécification et y demeuraient... De plus, elle était l'unique autorité qui pouvait autoriser tout changement quelconque ou addition à la spécification ou tout changement quelconque dicté par l'expérience des procédures standard d'épreuves qu'elle avait établies".

La commission se réunit encore deux fois jusqu'à la fin de l'année 1958, elle publia un manuel des procédures d'épreuves et d'inspection, fit procéder à des essais, à des contrôles, etc.

En 1958, un projet de stanag pour la munition 9 mm fut élaboré à l'initiative du Canada, à la suite de quoi le Comité d'armements créa un groupe ad hoc qui se réunit le 22 septembre 1958. Il fit son rapport au dit comité (AC/74 D/308 du 22 octobre 1958) concluant à la prise en charge de la munition 9mm (parabellum) par la Commission d'experts sur la munition 7,62 mm qui verrait son mandat élargi dans ce but et prendrait le nom de "commission d'experts sur les munitions pour les armes portatives" (small arms ammunition panel). Le Comité d'armements dans sa séance du 12 novembre 1958 approuva les recommandations du groupe ad hoc qui ayant terminé sa tâche fut dissous (AC/74 R/67) les documents de ce groupe ad hoc pour la munition 9 mm portent la cote AC/116 (PM).

Le groupe ad hoc sur la cartouche 7,62 mm puis la commission d'experts sur la munition 7,62 mm ont produit des documents cotes AC/116 en numérotation continue.

Jusqu'en 1958 on trouve :

49 documents cotés AC/116 D/1 à 49
4 comptes rendus de réunions AC/116 R/1 à 4
1 notice AC/116 N/1

Le groupe ad hoc pour la munition 9 mm (parabellum) a produit deux documents AC/116 (PM) D/1 et AC/116 (PM) R/1

Les documents sont reproduits sur les films 193, 220, 237, 244 à 248, 259, 262. Ils sont inventoriés (annexe VIII-M-1).

Plusieurs de ces documents n'ont pas été classifiés à l'origine, mais il en reste encore qui portent la classification "restricted".

La Commission d'experts sur les munitions pour les armes portatives était en fait différente des autres groupes OTAN puisqu'il s'agissait d'un organisme exécutif créé par le Comité de Production d'armements sur la recommandation du Bureau Militaire de Standardisation.

Lors de la réorganisation de 1966 et de la dissolution du Comité d'armements, il fut décidé de confier les travaux de cette commission au AC/225, groupe consultatif OTAN pour les forces terrestres (Nato army armaments Group) panel III. (Commission pour les armes d'infanterie (Infantry weapons panel). Sub panel I : sous-commission sur les munitions OTAN de 7,62 mm et de 9 mm (sub panel on Nato 7,62 mm and 9 mm ammunition).

N - PRODUCTION AERONAUTIQUE

1. Comité consultatif sur le chasseur léger d'appui tactique OTAN
Advisory committee on the Nato light weight tactical strike fighter

LWF

1956 - 1957

Dès 1953, les autorités militaires de l'OTAN avaient constaté que le coût croissant de l'entretien des avions américains et européens était trop lourd pour l'économie européenne. De plus, les avions américains livrés au titre de l'aide mutuelle n'étaient pas adaptés au théâtre d'opérations en Europe. Il fut donc décidé d'avoir recours à un appareil léger, capable de décoller de pistes courtes et plus molles, d'un entretien facile, d'un prix peu élevé et pouvant remplir son rôle en cas de combat.

Certains industriels de l'aéronautique avait déjà commencé des études sur le sujet : telle en 1951 la société britannique Folland Aircraft Ltd, d'autres suivirent encouragées par les autorités de l'OTAN, lorsque le 5 février 1954, le Général NORSTADT (SHAPE) invita des représentants de firmes aéronautiques à une réunion où il précisa les besoins d'un avion de chasse léger et porteur de bombes (Fighter-Bomber) dont il indiqua les premières caractéristiques. Les firmes établirent des propositions qui furent examinées par les autorités militaires de l'OTAN, puis fut créé un comité ad hoc pour la mise au point du type d'avion "Agard ad hoc, aircraft development committee" sous la présidence du Dr KARMAN, président de l'AGARD (groupe consultatif pour la

recherche et le développement aéronautique - advisory group for aeronautical research and development). Le comité ad hoc se réunit pour la première fois le 31 août 1954 et la dernière fois le 3 novembre de la même année.

Les Etats-Unis, qui avaient accepté de financer les premières fabrications et de ce fait acquis une responsabilité dans le choix des prototypes, signèrent en 1955 des accords avec la France et l'Italie pour le développement et la construction de trois prototypes (Fiat, Bréguet, Dassault) équipés d'un moteur Orpheus construit par la firme britannique Bristol Aeroplane Company.

Ce fut alors que le Comité ad hoc fut réorganisé en comité consultatif sur le chasseur tactique léger de l'OTAN en janvier 1956, sur les instances du MWDT (Mutual Weapon Development Team) avec le parrainage de l'AGARD et l'accord du SHAPE. Ce comité consultatif (coté LWF) reçut pour mandat (LWF D/1) de "donner des avis au MWDT sur l'aide à fournir en ce qui concerne les aspects techniques et opérationnels de la conception, de la mise au point et des essais en vol du chasseur tactique léger dont l'application s'effectue dans le cadre d'un programme MWDT sous l'égide des Etats-Unis d'une part, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni d'autre part... Le comité devait constituer des sous comités et rapporter périodiquement au MWDT". Les rapports furent communiqués au SHAPE et à la division Production et Logistique. Le mandat révisé en janvier 1957 stipulait que le comité serait en rapport avec le SHAPE et rapporterait au SHAPE.

Ce comité créa tout de suite quatre sous-comités :

- essais en vol
- maquette et équipement
- perfectionnements
- production et logistique
- puis un cinquième sous-comité : "tactique et technique", en octobre

1956.

Le comité était présidé par le Colonel John J. DRISCOLL (USAF) ; il était composé de spécialistes représentants des pays OTAN, de membres de l'AGARD, du SHAPE, du Secrétariat international. Y assistaient aussi si besoin était, des représentants de firmes aéronautiques.

Le comité et les sous-comités techniques se déplacèrent à plusieurs reprises pour examiner les prototypes sur place. La dernière réunion eut lieu le 4 novembre 1958 à Turin pour l'avion FIAT G 91 choisi pour la première tranche.

La phase du choix du premier prototype était terminée ; les études suivantes, c'est-à-dire, la production de l'appareil, passèrent au groupe de mise en service progressive des avions légers d'attaque et de reconnaissance qui dépendait du SHAPE.

Le comité consultatif a produit :
18 documents cotés LWF D/1 à 18
21 comptes rendus de réunions LWF R/1 à 21
15 notices administratives LWF N/1 à 13

Pour les documents des sous-groupes, on possède seulement des comptes rendus du groupe production et logistique LWF(Prod) R/1 à 13

Les documents de ce comité ne sont pas établis sur du papier à entête "Conseil de l'Atlantique Nord". Ils sont reproduits sur les films 182, 184, 200, 240 et inventoriés annexe VII-N-1. Ils sont encore classifiés C ou R.

Bien que ce comité ne relevât pas du Comité de Production d'armements, celui-ci était informé de ses travaux (AC/74 D/251) ; comme il s'agissait du premier projet de production coordonnée OTAN d'un appareil d'armement, nous pensons que cette série a sa place avec celles que nous venons d'examiner.

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique des documents cotés LWF.

2. Groupe d'experts sur les avions patrouilleurs Group of experts on maritime patrol aircraft

AC/126

1957-1959

L'examen annuel 1956 avait révélé une nouvelle fois, la persistance dans les pays européens de l'Otan, d'un déficit général en ce qui concerne les avions patrouilleurs. Ces pays continuaient à tabler sur les avions fournis au titre de l'aide mutuelle alors que ceux-ci n'étaient pas forcément adaptés à la mission qui leur était assignée en Europe.

Aussi la proposition de la France tendant à constituer un groupe d'experts chargé "d'étudier les aspects techniques, financiers, économiques... du problème que pose la livraison aux forces de l'Otan d'avions patrouilleurs appropriés" pour la détection des sous-marins (AC/74-D/164) fut-elle acceptée par le Comité de production d'armements lors de sa séance du 5 mars 1957 (AC/74-R/40 II).

Le mandat de ce groupe coté AC/126 a été examiné et précisé par le groupe lui-même lors de ses 3e et 4e réunions et définitivement établi par le Comité de production d'armements le 27 juin 1957. Il figure dans le document

AC/126 D/1 révisé du 28 juin 1957 : faire étudier par les autorités militaires les spécifications opérationnelles de l'avion patrouilleur, définir ces caractéristiques techniques, connaître les besoins des pays en avions, examiner les possibilités de fabrication et/ou d'achats en Europe et d'achats hors d'Europe".

Ce groupe était présidé par le chef de la section aéronautique de la division Production et logistique, composés d'experts représentant les pays et de membres du Secrétariat international.

Ce groupe entreprit des études sur les caractéristiques du futur avion et fit rapport par le document AC/74 D/316 du 16 décembre 1958, qui approuva le choix du prototype du Bréguet 1150 lors de sa réunion du 30 janvier 1959 et estima que le groupe d'experts s'était acquitté de sa tâche ; la réalisation du projet incombait alors aux pays participants.

Le groupe d'experts sur les avions patrouilleurs fut dissous par le Comité d'armements le 18 mars 1959 (AC/74-D/338 du 13 mars 1959 et AC/74-R/72 point II, renvoi du 19 mars 1959). Toutefois le dernier rapport d'activité du groupe, arrêté à la date du 30 juin 1959, ne fut pris en note par le Comité d'armement que le 17 septembre 1959 (AC/74-R/77 XII) ; à la même date, le Comité d'armements a chargé un groupe ad hoc d'examiner les possibilités et les méthodes de financement multilatéral du stade "recherches et prototype" de l'avant projet de l'avion choisi (AC/152).

Ce groupe sur les avions patrouilleurs, AC/126, s'est réuni pour la première fois le 16 avril 1957 et pour la dernière fois le 24 octobre 1958.

Les procès verbaux des réunions sont cotés :	AC/126 R/1 à 5
Il a produit en outre 6 documents jusqu'en 1958	AC/126 D/1 à 6
et un septième au début de 1959	AC/126 D/7
Deux notices administratives	AC/126 N/1 et 2
Sept documents de travail	AC/126 WP/1 à 7

Un sous groupe ad hoc des avant-projets (sub group of design studies) fut constitué au début de l'année 1958 par le groupe d'experts avec mission d'étudier les avant-projets et de faire rapport au groupe sur ses conclusions. Ce sous groupe coté AC/126 (DS) a été présidé, comme le groupe principal, par le Chef de la section aéronautique, assisté d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international ; y assistaient aussi des représentants du Groupe permanent, du SACLANT, du CINCMACHAN et selon les nécessités des représentants des firmes concernées. Ce sous groupe sur les avant-projets fut très actif, il se réunit six fois de mars à octobre 1958 avant de remettre son rapport.

Il a produit les documents suivants :

un document	AC/126 (DS) D/1
six comptes rendus de réunions	AC/126 (DS) R/1 à6
une notice	AC/126 (DS) N/1

Ces documents sont reproduits sur les films 221, 238, 243, 246, 255, 257, 259, 261. Un inventaire a été dressé (annexe VIII-N-2).
Ils sont encore classifiés confidentiels

Dans la mesure où la déclassification de ces documents est possible, nous pensons qu'il serait intéressant de mettre en lecture publique cette petite série qui montre le début des efforts tendant à la réalisation d'un avion qui fait actuellement encore l'objet des travaux du Comité directeur de l'avion patrouilleur maritime de l'OTAN (Nato Maritime Patrol Aircraft steering Committee (NMPA)).

P - PROPRIETE INDUSTRIELLE

Groupe de travail sur la protection des renseignements techniques
faisant l'objet des droits de propriété

Working party on the protection of propriety technical information

AC/94

1955-1958

La question de la protection des droits de propriété qui s'attachent aux procédés de fabrication étudiés par les groupes de travail techniques a été soulevée pour la première fois par la délégation des Etats-Unis au cours de la première réunion les 16-19 novembre 1954 du groupe d'experts chargé de l'application des nouvelles techniques de fabrication à la production des munitions (AC/80 R/1 point VII).

Après l'abandon, comme irréalisable, de l'idée d'un engagement individuel par écrit des membres des groupes d'experts à ne divulguer aucun des renseignements assortis de droits de propriété, il a été proposé au Comité de production d'armements, par le document AC/74 D/55 du 5 mars 1955, de soumettre au Conseil une résolution authentifiant l'acceptation par les pays membres d'une définition des renseignements auxquels s'attachent des droits de propriété ainsi qu'une déclaration de bonne foi concernant la divulgation des renseignements. Le Comité de production d'armements au cours de la réunion du 4 avril 1955 (AC/74 R/12 point V) examina le document, prit en considération l'appendice A du document CM(55)15 définitif, qui contient l'accord de Sécurité OTAN et décida sur la proposition de la France que le Secrétariat international

préparerait un projet de mandat pour un groupe d'experts juridiques qui serait chargé d'étudier la question.

A la réunion suivante le 7 juin 1955, le Comité de Production d'armements estima qu'il était "habilité à étudier la question dans la mesure où elle concerne les groupes d'experts placés sous son autorité" et il décida de charger un groupe d'experts juridiques d'étudier la protection des renseignements techniques faisant l'objet des droits de propriété (AC/74 R/13 point III).

Le Secrétariat international prépara alors un projet de mandat (AC/74 D/68 du 13 juin 1955) qui fut discuté par le Comité de production d'armements à la réunion du 21 juin 1955 (AC/74 R/14 point III) puis amendé et diffusé sous la forme AC/74 D/74 du 22 juillet 1955 pour arriver à un accord par correspondance sur le texte :

"Etudier dans quelles mesures peuvent être garanties contre toute divulgation ou tout usage non autorisés, les informations techniques ayant fait l'objet de communications au cours d'échange de renseignements entre les divers pays, qu'il s'agisse de données techniques non brevetées... d'inventions brevetées... Etudier dans quelle mesure et par quels moyens pourrait être réparé le préjudice qui résulterait, pour les titulaires, de toute divulgation ou de tout usage non autorisés de ces données et inventions. Prendre en considération... toute la documentation nationale ou internationale existante concernant la protection des droits de propriété industrielle. Soumettre un rapport... au Comité de production d'armements...".

Le groupe de travail fut constitué sous la présidence de M.G.A. LAMSVELT (du Secrétariat international) avec des représentants de huit pays (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas auxquels se joignit par la suite le Danemark) et des membres du Secrétariat international.

Il prit le nom de groupe de travail sur la protection des renseignements techniques faisant l'objet de droits de propriété (working party on the protection of propriety information) avec la cote AC/94.

Jusqu'à la fin de l'année 1958, le groupe se réunit treize fois. La protection des intérêts privés (que ce soit ceux d'un particulier, d'une société ou d'un Etat) qui pouvaient être compromis à l'occasion des échanges d'informations techniques entre les pays de l'Otan présentait des aspects divers. Le problème le plus urgent était celui qui pouvait se poser au cours des activités normales (réunions, visites d'experts...) des groupes d'experts techniques travaillant sous l'égide du Comité de production d'armements. Le groupe a donc étudié en priorité la question des sauvegardes contre la divulgation et l'utilisation non autorisée des renseignements techniques communiqués au cours d'échanges d'informations entre les pays OTAN (AC/94 WP/6) et a préparé un

document contenant les renseignements jugés indispensables à cette fin de sauvegarde. Les autres problèmes, tels que les mesures propres à assurer la meilleure garantie de recours légal aux détenteurs de renseignements déjà brevetés ou les dispositions pour résoudre les difficultés d'ordre pratique que pourrait rencontrer le propriétaire de renseignements faisant l'objet d'un brevet secret s'il cherchait à obtenir un dédommagement pour une révélation non autorisée, furent également abordés.

Jusqu'à la fin de 1958, ce groupe d'experts qui faisait rapport au Comité de production d'armements a produit les documents répartis comme suit :

58 documents cotés AC/94 D/1 à 58
13 comptes rendus de réunions AC/94 R/1 à 8
14 notices AC/94 N/1 à 14
15 documents de travail AC/94 WP/1 à 15

Ils sont reproduits sur les films 138, 189, 237 et inventoriés annexe VIII- P.

Ils sont tous déclassifiés par DN/2, 5, 18 et 345 à l'exception des documents sur le projet de rapport AC/94 WP/4 (note de la délégation allemande du 19 mai 1955) et AC/94 WP/10 (observations de la délégation italienne du 20 octobre 1955) encore classifiés confidentiels. Nous recommandons la déclassification des deux documents cités plus haut et la mise en lecture publique de tous les documents de ce groupe de travail.

Le 21 février 1963, le mandat du groupe fut élargi et il fut intitulé groupe de travail sur la propriété industrielle (working group on industrial property). Puis le 23 mai 1977, il changea de nouveau d'intitulé pour devenir le groupe Otan sur la propriété intellectuelle et les arrangements de coopération internationale (Nato group on intellectual property and international co-operative arrangements). Il fut dissous le 20 octobre 1981.

Q - CODIFICATION DES MATERIELS

Commission de codification des matériels
Codification of equipment panel

AC/135

1958

A la suite d'une recommandation du Groupe permanent, en juillet 1957, tendant à la création d'un comité sur la codification des matériels, le Conseil avait demandé au Comité de production d'armements d'examiner cette

proposition. Dans son rapport au Conseil CM(57)136 du 20 novembre 1957, le Comité de Production d'armements avait lui aussi conclu à la création d'une commission, ce que le Conseil approuva au cours de sa réunion du 5 décembre 1957 (CR(57)74 point III).

Cette commission dénommée commission de codification des matériels (codification of equipment panel) reçut la cote AC/135. Son mandat, défini par le Comité de production d'armements, est repris dans le document AC/135 D/1 du 13 janvier 1958 : examiner les progrès effectués dans la mise en application des stanags 3150 et 3151 sur la codification des matériels (système uniforme de classification des approvisionnements et d'identification d'articles). Répartir le travail pour la réalisation des projets précis de catalogage. Fournir la documentation aux pays. Faciliter la diffusion des connaissances sur la codification. Etudier les mesures à prendre pour n'utiliser qu'un seul nombre pour le même article d'approvisionnement dans tous les pays Otan.

La première réunion de la Commission se tint du 27 au 30 mai 1958. Elle était présidée par M. FRIEDERICH (Pays-Bas) et composée d'experts nationaux et de membres du Secrétariat international.

Dès sa deuxième réunion en novembre 1958, à laquelle l'Agence pour l'approvisionnement, l'entretien et la réparation des rechanges (NMSSA) envoya un représentant, la commission décida de créer cinq sous-commissions ad hoc : numérotage des modèles et des tracés - carte d'identification uniforme - code pour les constructeurs - rapport annuel - numéro de nomenclature Otan pour les carburants normalisés de l'Otan.

En 1958, cette commission a produit :

- 4 documents cotés AC/135 D/1 à 4
- 2 comptes rendus de réunions AC/135 R/1 et 2
- 2 notices administratives AC/135 N/1 et 2

reproduits sur les films 239, 244, 245, 247, 255, 260, 261. Ils sont inventoriés annexe VIII-Q-1. Ces documents ne sont pas classifiés.

Ils constituent le début de l'activité de cette commission toujours en activité sous la même cote AC/135 assortie de nombreuses sous cotes correspondant à des sous groupes, et sous la dénomination de groupe des directeurs nationaux pour la codification (group of national directors of codification).

Bien que cette commission ne fut qu'à ses débuts en 1958, et que le nombre de documents produits est infime en comparaison de ceux des années suivantes, nous pensons souhaitable de soumettre dès maintenant ces quelques documents à l'examen en vue de la lecture publique plutôt que d'attendre la

prochaine tranche, car cette commission a été créée fin 1957 pour fonctionner dès le début de 1958.

R - CREATION DES PREMIERES AGENCES

1 - Système OTAN des pipelines

1. Groupe de travail chargé d'étudier le contrôle, l'exploitation et l'entretien du système des pipelines de l'OTAN

Working group on the control, operation and maintenance of the NATO Pol pipeline system

AC/76

mai 1954-juin 1956

En vue de répondre aux besoins militaires de carburants en Europe, les programmes d'infrastructure de l'Otan de 1953 et 1954 avaient prévu un système de stockage et de distribution par pipelines (POL system) de 7 000 km environ et d'une capacité de stockage de 1 743 000 m³.

Avant la fin des travaux, le Groupe permanent rédigea des recommandations (SGM 234-54 du 11 mars 1954) par lesquelles il demandait au Conseil de mettre au point une politique pour le contrôle et la mise en oeuvre du système, de décider de son utilisation en temps de paix et d'arrêter les principes du financement. Pour ce faire, il recommandait la création d'un groupe de travail.

Le 12 mai 1954, le Conseil a créé (CR(54)21 point II) un groupe de travail chargé d'étudier le contrôle, l'exploitation et l'entretien du système de pipelines POL de l'Otan qui reçut la cote AC/76.

Le groupe se réunit pour la première fois le 21 mai 1954 sous la présidence de M. R.G. BARNES, Secrétaire exécutif adjoint, assisté de représentants nationaux et de membres du Secrétariat International ; le Groupe permanent et le SHAPE étaient représentés.

Bien que la question des carburants dépendit à la fois des plans civils d'urgence, de l'infrastructure et du Comité du Pétrole, le groupe n'estima pas nécessaire de renvoyer les problèmes techniques à d'autres comités d'étude et décida de faire lui-même appel à des experts.

Lors de sa séance du 16 février 1955, le groupe de travail décida (AC/76 R/5 point VI) de confier à un sous-groupe ad hoc la question de l'organisation du système pour la région Centre-Europe et à un autre sous-

groupe ad hoc l'organisation du système pour les régions du Nord et du Sud de l'Europe (les documents produits par ces sous groupes sont cotés avec ceux du groupe de travail).

Les travaux aboutirent à un premier rapport présenté au Conseil sous la forme CM(55)74 du 5 août 1955 qui proposait une organisation comprenant :

1) pour la région Centre-Europe :

- un Comité OTAN des pipelines
- un Comité de gestion Centre-Europe des pipelines
- un Bureau des pipelines Centre-Europe
- une Agence d'exploitation Centre-Europe

2) pour les régions Nord-Europe et Sud-Europe :

- un Comité OTAN des pipelines (déjà prévu pour Centre-Europe)
- une Agence Nationale des pipelines composé de représentants du pays OTAN où est situé chaque système de pipelines pour en contrôler l'exploitation et l'entretien ; la structure intérieure étant à fixer par chaque pays.

Le Conseil approuva le rapport en faisant quelques réserves sur les activités des organismes et demanda au groupe de travail de continuer ses travaux CR(55)37.

Le groupe de travail AC/76 créa donc le 23 septembre 1955 (AC/76 R/8 par. 27) un sous-groupe Centre-Europe (Central Europe sub-group) chargé d'élaborer le détail des activités du Bureau des pipelines Centre Europe et de l'Agence d'exploitation Centre Europe prévus dans le memorandum CM(55)74. Ce sous-groupe, coté AC/76 (CE) se réunit, immédiatement sous la présidence de M. A. MOREAU, Secrétaire général adjoint délégué pour la Production et la Logistique. Il prépara un rapport contenant un projet de mandat pour le Bureau des pipelines Centre Europe (AC/76 (CE) D/7 rev et D/8) que le groupe de travail transmet au Conseil sous la forme du document CM(56)83 daté du 20 juin 1956.

Le groupe de travail qui entre temps avait remis au Conseil un deuxième rapport CM(56)30 du 12 mars 1956 sur la question du remplissage des pipelines estima avoir terminé sa tâche ; il décida sa dissolution au cours de sa séance du 11 juin 1956. Le sous-groupe Centre Europe fut également dissous le même jour.

Les 71 documents produits par le Groupe de travail AC/76 se composent de :

- 43 documents cotés AC/76 D/1 à 43
- 11 comptes rendus de séances AC/76 R/1 à 11
- 16 notices administratives AC/76 N/1 à 16
- 1 document de travail AC/76 WP/1

Les documents du sous groupe Centre Europe se répartissent en :
- 9 documents cotés AC/76 (CE) D/1 à 9
- 6 comptes rendus de réunions AC/76 (CE) R/1 à 6
- 3 notices AC/76 (CE) N/1 à 3

Tous ces documents AC/76 et AC/76 (CE) sont reproduits sur le film 134. Ils sont inventoriés annexe VIII-R-1/1. Ils sont encore classifiés.

2. Comité OTAN des pipelines
NATO pipeline Committee
NPC

AC/112

juillet 1956-décembre 1958

Au cours de la même séance du 18 juillet 1956 (CR(56)40 où il devait créer le groupe de travail ad hoc des pipelines AC/111, le Conseil décida de constituer le Comité OTAN des pipelines prévu par le document CM(55)74 - section I par. 3 a : qui stipule que ce comité "agit au nom du Conseil, en étroite liaison avec les autorités militaires et les autres organismes (CEPPC, CEPO, CEOA...) pour toutes les questions relatives au contrôle de l'exploitation et de l'entretien du réseau qui pourraient intéresser l'Otan dans son ensemble". Ce comité est composé de représentants de chacun des pays de l'Otan, son Président est nommé par le Secrétaire général".

Le document CM(56) 129 du 11 décembre 1956 qui amenda le document CM(55)74 et qui reste le document de base pour l'exploitation du système Otan des pipelines, n'apporta pas de modifications de principe au mandat et à la composition du Comité.

Ce comité Otan des pipelines coté AC/112, ne devait se réunir qu'un cas de besoin. La première réunion eut lieu dès le 24 août 1956 sous la Présidence de M. A MOREAU, Secrétaire général adjoint délégué pour la Production et la Logistique. Jusqu'à la fin de 1958, il se réunit douze fois pour travailler à l'organisation du système en général, du réseau Centre-Europe et des réseaux du Nord et du Sud de l'Europe, au remplissage des canalisations, à l'entretien des installations, à l'établissement d'un statut du personnel...

La question des dommages que les installations et leur exploitation faisaient subir aux pays hôtes fut étudiée par un groupe de travail organisé à cet effet par le Comité au cours de sa séance du 5 novembre 1956 (AC/112 R/3). Il fut dénommé (groupe de travail sur les dommages pipelines (working group on damages pipelines) AC/112 (WGD).

Les documents du Comité OTAN des pipelines pour la période allant jusqu'à la fin de l'année 1952 se composent de :

- 19 documents cotés AC/112 D/1 à 19
- 14 ordres du jour AC/112 N/1 à 14
- 12 comptes rendus de séances AC/112 R/1 à 12
- 6 notices administratives AC/112 N/1 à 6
- 25 documents de travail AC/112 WP/1 à 26 (le n° 1 n'ayant pas été utilisé).

Les documents du groupe de travail sur les dommages pipelines se répartissent en :

- 7 comptes rendus de réunions cotés AC/112(WGD)R/1 à 7
- 12 notices administratives AC/112 (WGD) N/1 à 12
- 4 documents de travail AC/112 (WGD) WP/1 à 4

Ils sont reproduits sur les films 190, 222, 237, ils ont été refilmés en continu par ordre croissant des cotes sur le film n°1464. Ils sont encore classifiés S, C ou R. Ils sont inventoriés annexe VIII-R-1-2.

Ce comité fonctionne encore actuellement sous la même dénomination.

3. Groupe de travail ad hoc sur les pipelines ad hoc working group on pipelines

AC/111

1956 (juillet-novembre)

La France par le document CM(56)95 du 12 juillet 1956 émet des réserves sur les rapports (CM(55)74 du 5 août 1955 et CM(56)83 du 20 juin 1956) soumis au Conseil par le groupe de travail chargé d'étudier le contrôle d'exploitation et de l'entretien du système de pipelines POL de l'OTAN AC/76. Elle demandait l'institution dans chaque pays Centre-Europe d'une agence nationale d'exploitation et une modification du rôle de l'Agence Centre-Europe d'exploitation du système de l'OTAN.

Le Conseil, lors de sa réunion du 18 juillet 1956 CR(56)40 point III décida de "créer un groupe de travail ad hoc sur les pipelines, présidé par M. MOREAU et composé de représentants des pays utilisateurs du système de pipelines Centre-Europe qui travaillera en très étroite collaboration avec les autorités militaires".

Le groupe de travail coté AC/111 se réunit pour la première fois le 27 juillet 1956 sous la présidence de M. MOREAU, assisté des représentants des pays utilisateurs et de membres du Secrétariat international ; le Groupe permanent et le SHAPE furent représentés.

Les amendements au document CM(55)74 proposés par la délégation française furent étudiés par le groupe de travail, commentés par le SHAPE pour aboutir aux conclusions publiées sous la forme d'un memorandum du Conseil CM(56)129 du 11 décembre 1956 qui contenait des propositions précises sur l'organisation du système OTAN Centre-Europe des pipelines. Son rapport terminé, le groupe de travail décida de se dissoudre le 26 novembre 1956 (AC/111 R/6).

Le Conseil approuva les propositions du groupe de travail au cours de sa réunion du 19 décembre 1956 (CR(56)77) et recommanda la création d'urgence de l'organisation proposée en commençant par l'Agence Centre-Europe d'exploitation et le bureau des pipelines Centre-Europe.

Le document CM(56)129 fut considéré comme un document de base, il amendait le document CM(55)74 en ce qui concernait le réseau Centre-Europe des pipelines.

Les documents de ce groupe de travail se répartissent en :

- 4 documents cotés AC/111 D/1 à 4
- 6 comptes rendus de séances AC/111 R/1 à 6
- 2 notices AC/111 N/1 et 2

Ils sont reproduits sur le film 190, inventoriés (annexe VIII-R1/3)
Ils sont encore classifiés S, C ou R.

4. Comité de gestion Centre-Europe des pipelines
Central Europe pipelines Policy Committee
CEPPC

AC/120

décembre 1956-décembre 1958

Le groupe de travail ad hoc sur les pipelines AC/111 avait formulé des conclusions dans le document CM(56)129 du 11 décembre 1956, sur l'organisation du réseau des pipelines de l'Otan, que le Conseil approuva le 19 décembre 1956 (CR(56)77 point V).

Le document CM(56)129 proposait notamment, dans son annexe titre I, section A, une organisation du réseau des pipelines dans la région Centre Europe comprenant :

1) un comité (civil) de gestion Centre-Europe des pipelines (Central Europe pipeline Policy Committee) CEPPC pour toutes les questions relatives à l'exploitation et à l'entretien du réseau ;

2) un bureau (militaire) des pipelines Centre-Europe (Central Europe pipeline Office) CEPO, présidé par un représentant du SACEUR pour assurer, par l'intermédiaire de l'Agence Centre Europe d'exploitation, le contrôle opérationnel et technique du réseau, ce bureau faisant partie intégrante de la structure du Commandement du SACEUR ;

3) une agence Centre-Europe d'exploitation (Central Europe Operation Agency) CEOA pour assumer, sous l'autorité d'un directeur général, le contrôle opérationnel et technique du réseau Centre-Europe, en coordonner l'exploitation et l'entretien et en même temps veiller, en liaison avec les agences nationales et les divisions, aux modifications d'installations qui seraient nécessaires ;

4) des agences nationales et des divisions organisées par les pays hôtes (France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique) "dans le souci d'assurer le fonctionnement du réseau comme un tout du point de vue opérationnel et technique".

Le Comité de gestion Centre Europe des pipelines fut mis en place immédiatement. Son mandat, décrit dans le document CM(56)129 annexe titre A - section A - précise : "il examine, au nom du Conseil, certaines questions relatives à l'exploitation du réseau et qui intéressent l'OTAN dans son ensemble".

"Il agit en étroite liaison avec le Bureau des pipelines Centre Europe pour toutes questions relatives à l'exploitation et à l'entretien du réseau Centre Europe et en particulier définit et attribue les responsabilités financières et économiques. Son approbation préalable est nécessaire pour toute décision du Bureau des pipelines Centre Europe et de l'Agence Centre Europe d'exploitation ou des agences nationales ou divisions qui affecterait l'utilisation des fonds financés en commun".

Le Comité se réunit pour la première fois au SHAPE le 17 décembre 1956. Il élit un Président provisoire M. A.L.M. CARY (Royaume-Uni). Ce comité était composé de représentants des huit pays utilisateurs du réseau Centre Europe : Belgique, Canada, France, République Fédérale d'Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis. Le SHAPE était représenté. La deuxième réunion eut lieu à l'Ambassade de Grande-Bretagne, les suivantes au Palais de Chaillot. La présidence resta au Royaume-Uni.

Les débuts de ses activités furent consacrés à la rédaction et à l'approbation par le Conseil des statuts de l'Agence Centre Europe des pipelines, à l'examen de sa situation juridique vis à vis de l'Otan et des pays hôtes (c'est-à-dire des divisions), au financement de l'Agence, à son installation matérielle, au statut de son personnel, à la nomination de son Directeur général, à l'approbation du budget..., le remplissage initial des pipelines fut envisagé du point de vue financier. L'agence fut créée le 1er janvier 1958 et basée à Versailles. Elle est la première d'une série d'organisations de production et de logistique (OPLO) créée par l'OTAN pour gérer des aspects spécifiques du soutien nécessaire en permanence aux forces de l'Alliance.

Jusqu'à la fin de l'année 1958, le Comité de gestion Centre Europe des pipelines a produit :

- 56 documents cotés AC/120 D/1 à 56
- 36 ordres du jour AC/120 A/1 à 36
- 34 comptes rendus de réunions AC/120 R/1 à 35 (dont un "not issued")
- 13 notices administratives AC/120 N/1 à 13
- 21 documents de travail AC/120 WP/1 à 21 (dont quatre ont été décotés pour être recotés dans la série AC/120 D).

Les documents sont reproduits sur les films 220, 221, 238, sur films chronologiques journée par journée allant de juillet 1958 à janvier 1959 ainsi que sur les refilmages, films n°1471 et 1477.

Ils sont inventoriés annexe VIII-R-1-4 une grande partie est encore classifiée S, C ou R.

Le comité AC/120 fonctionne encore actuellement sous la même cote et la même dénomination.

2 - Création du système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation des rechanges

Nato maintenance supply service system (NMSSS)

1958

Au cours de la réunion du Conseil du 12 novembre 1957 (CR(57)67), le délégué américain déclara que "la réalisation de la fourniture efficace et économique des pièces de rechange en Europe (pour l'armement d'origine américaine) (était) rendue notablement plus difficile du fait que les opérations d'administration et de gestion correspondantes (étaient) fragmentées en autant d'opérations nationales qu'il y a de pays intéressés". Pour remédier à cette

situation qui comportait un risque sérieux d'interruption dans l'approvisionnement en pièces de rechange, il proposa la création d'un système régional d'approvisionnement relatif aux pièces de rechanges, accepté par tous, pouvant présenter des avantages économiques substantiels...

1. Groupe ad hoc sur l'approvisionnement en pièces de rechange en Europe
Ad hoc group on the supply of spare parts in Europe

AC/136

1958 - janvier-février

Le Comité de production d'armements, chargé d'examiner la proposition américaine, approuva le 27 novembre 1957, la création d'un groupe ad hoc d'experts nationaux, chargé d'étudier le problème de la fourniture des pièces de rechange (AC/74 R/52 point II).

Ce groupe ad hoc sur l'approvisionnement en pièces de rechange en Europe (ad hoc group on the supply of spare parts in Europe) coté AC/136 se réunit les 17 et 18 février 1958 sous la présidence du Colonel J.K. CHRISTIE (Norvège) assisté de hauts fonctionnaires nationaux spécialisés dans les problèmes de production et de logistique, de membres du Secrétariat international. Etaient également présents des représentants du Groupe Permanent, du SHAPE.

Le mandat de ce group ad hoc, consigné dans le document AC/136 D/1, était de rechercher toutes mesures susceptibles d'améliorer l'approvisionnement en pièces de rechange en Europe et, en cas de recommandation de l'établissement d'un système régional d'approvisionnement, il devait énumérer les fonctions à accomplir par le système, déterminer la priorité de ses tâches, la forme à donner au système, étudier ses conditions de fonctionnement.

Le groupe fit rapport au Comité de production d'armements (AC/74 D/248) qui conclut à proposer au Conseil la création d'un système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation de rechanges NMSSS (Nato Maintenance Supply Services System) comprenant un comité de direction et une agence Otan (CM(58)53 du 27 mars 1958).

Le groupe avait terminé sa tâche, il fut dissous.

Il a produit :

- 5 documents cotés AC/136 D/1 à 5
- 2 comptes rendus de réunions AC/136 R/1 et 2
- 1 notice administrative AC/136 N/2
- 8 documents de travail AC/136 WP/1 à 8

Ces documents sont reproduits sur le film 239. Ils sont inventoriés annexe VII-R-2-1 et encore classifiés.

2. Comité de Direction
du système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation des
rechanges

Board of Directors
of the NATO maintenance supply service system

AC/138

1958 (avril-juillet)

Les recommandations du groupe ad hoc, consignées dans le document CM(58)53 du 27 mars 1958, présentaient le système OTAN d'approvisionnement, d'entretien et de réparation des rechanges (NMSSS) comme un organisme subsidiaire de l'OTAN possédant la personnalité juridique et l'autonomie. Elles prévoyaient, comme nous l'avons vu, la création d'un Comité de direction (Board of directors) et d'une agence d'approvisionnement, d'entretien et de réparation des rechanges (Nato Maintenance Supply Service Agency) NMSSA comme éléments constitutifs du système.

Le Conseil ayant approuvé le 9 avril 1958 (CR(58)19) les propositions contenues dans le document CM(58)53 précité, la réunion du Comité de direction fut organisée pour le 21 avril 1958. Elle se tint sous la présidence du Colonel J.K. CHRISTIE (Norvège) assisté de spécialistes nationaux et de membres du Secrétariat international, le Groupe permanent et le SHAPE étaient représentés.

Le Comité de direction avait pour mandat de s'organiser lui-même, d'organiser l'agence qui devait être l'organe exécutif du système et de définir son statut juridique.

D'avril à juin le comité prépara donc sa propre organisation, étudia le statut juridique de l'agence, établit des plans et directives, examina la question du financement, du personnel de l'agence, de l'installation du siège à Boulogne-Billancourt puis à Neuilly près de Paris, et prépara la charte du système. Le Conseil approuva les 21 mai et 9 juillet 1958 (CR(58)42 point VIII et CR(58)36 point III) le statut juridique du système.

La dernière réunion du Comité directeur sous la cote AC/138 eut lieu du 2 au 6 juin 1958. Le Comité prit ensuite le sigle NM-BOD (Nato Maintenance-Board of Directors) pour devenir l'organisme définissant la politique à suivre par

l'agence et en superviser la mise en oeuvre. Il alla s'installer avec l'Agence au siège provisoire de Boulogne-Billancourt.

Du fait du statut juridique du système, les documents NM-BOD ne sont plus considérés comme des documents OTAN proprement dits. C'est pourquoi notre étude s'arrête en juillet 1958 et ne prend pas en compte les documents postérieurs.

Dès septembre 1958, l'Agence commença à s'organiser, elle devait prendre progressivement en charge les tâches assumées par les divers groupes d'experts sur les pièces de rechange et les achats.

Les documents produits sous la cote AC/138 se répartissent en :

16 documents cotés AC/138 D/1 à 16
2 comptes rendus de séances AC/138 R/1 et 2, 3
3 notices administratives AC/138 N/1, 2, 4
2 documents de travail AC/138 WP/1 et 2

auxquels il convient d'ajouter

les 3 documents du groupe financier spécial AC/138(SSG) D/1 à 3

Ces documents sont reproduits sur les films 240, 241, 244. Ils sont inventoriés annexe VIII-R-2-2 et ne sont pas classifiés.

En 1964, le système fut rebaptisé "Organisation Otan d'entretien et d'approvisionnement (Nato Maintenance and Supply Organization) NAMSO. Le Comité de Direction garda la cotation NM-BOD et l'Agence fut désignée sous le nom de NAMSA agence OTAN d'approvisionnement et de réparation (Nato Maintenance and Supply Agency). Son siège est actuellement à Capellen (Luxembourg) où elle continue à fonctionner ainsi que le Comité de Direction.

*

* *

Nous recommandons la déclassification et la mise en lecture publique des 329 documents relatifs à la création des agences (pipelines et rechanges).

*

* *

S - RELATIONS AVEC AGARD

Groupe de travail mixte sur les activités de l'AGARD,
appelé par la suite
Groupe de travail mixte concernant la coordination des

activités de l'AGARD avec les organismes civils de l'OTAN

Joint working group on the activities of AGARD,
subsequently renamed
*Joint working group on the coordination of AGARD
activities with NATO civilian agencies*

AC/133

1957-1958

Après la création du Comité de production d'armements et de ses groupes d'experts techniques il est apparu à la Division Production et Logistique que certains chevauchements risquaient de se produire notamment avec les travaux du groupe consultatif pour la recherche et le développement aéronautique (AGARD). Ce groupe dépendait du Groupe permanent.

En novembre 1956, la délégation britannique proposa que soient clairement définies les fonctions respectives du Comité de Production d'armements (organisme civil) et de l'AGARD (organisme militaire) dans le domaine technique. Des entretiens officiels eurent lieu entre des représentants du Secrétariat international, de l'AGARD, du Groupe permanent, des délégations française et britannique et du Secrétariat exécutif pour aboutir à une note préconisant la révision du mandat de l'AGARD mais cette note ne fut pas transmise au Secrétaire général.

Les discussions officielles continuèrent et en juin 1957 le Groupe permanent accepta la proposition de M. MOREAU, assistant du Secrétaire général délégué pour la Production et la Logistique, de créer un groupe ad hoc pour coordonner les activités de l'AGARD avec les organismes civils de l'OTAN.

Le groupe de travail mixte sur les activités de l'OTAN fut donc créé par le Secrétaire général, transformé dès novembre 1957, à la demande du Groupe permanent, en groupe de travail mixte concernant la coordination des activités de l'AGARD. Coté AC/133, il avait pour mandat : "étudier les meilleurs moyens de coordonner pleinement les activités de l'AGARD avec celles des organismes civils de l'OTAN et de donner aux activités d'AGARD la meilleure efficacité possible". Le groupe devait faire rapport au Secrétaire général (AC/133 N/1 du 28 septembre 1957).

Il se réunit pour la première fois le 14 octobre 1957, il était présidé par M. MOREAU et composé de membres du Groupe permanent de l'AGARD, du Comité de Production d'armements et du Secrétariat international. Aucun membre ne siégeait en qualité de représentant national.

Un projet de rapport fut rédigé et mis au point AC/133 WP/2 et WP/2 définitif. Il contenait toute une série de recommandations sur les liaisons à établir à tous les échelons et demandait que des dispositions soient prises en vue d'assurer la sécurité pour la conservation et l'usage des documents classifiés OTAN que l'AGARD utilisait, allant jusqu'à demander de mettre l'AGARD dans une zone de sécurité.

Ce rapport tenait compte également de la création récente d'un poste de conseiller scientifique et d'un comité scientifique car il ajoutait que la question des relations entre l'AGARD et le comité scientifique n'avait pas été examinée. Toutefois il recommandait de mettre en oeuvre sans délai les mesures proposées dans le rapport.

Après quatre séances, le groupe de travail mixte, ayant remis son rapport au Secrétaire général, estima qu'il avait terminé sa tâche.

Par la suite, pour des raisons relatives à l'application des règles de sécurité par l'AGARD, le secrétaire général ne donna pas suite au rapport.

Les documents de ce groupe de travail se répartissent en :

- 4 comptes rendus de réunions AC/133 R/1 à 4
- 4 notices administratives AC/133 N/1 à 4
- 4 documents de travail AC/133 WP/1 à 4

Ils sont reproduits sur les films 222 et 239, ils sont inventoriés annexe VIII-S-1. Ils sont encore classifiés, nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique.

*
* *

CONCLUSION

Les documents relatifs à la production de défense et à la logistique émis de 1952 à 1958 compris, soit plus de 3 300 documents sans compter les documents cotés sous le sigle PL de la division Production et Logistique déjà recensés dans l'annexe III-G, ont été produits par cinquante et un comités, groupes de travail, groupes d'experts ou commissions. Ils forment un ensemble significatif de l'activité de l'organisation.

L'importance de ces comités en particulier du Comité de Production d'armements est indéniable. Il y a lieu de souligner également l'intérêt des documents de chaque groupe et sous-groupe de travail ; ils traitent de questions de haute technicité, ils font la démonstration de la qualité des méthodes de

travail, de l'effort soutenu, des réalisations obtenues en même temps que de l'évolution de l'Organisation en perpétuelle recherche d'une meilleure efficacité.

La plupart de ces documents portent encore une classification. On peut même dire qu'en général, la déclassification n'a pas été entamée. Nous recommandons la déclassification de l'ensemble de ces documents ; ils ont entre trente cinq et quarante ans d'âge, en raison de l'évolution de la science et des techniques, il s'agit vraisemblablement (sauf quelques rares exceptions comme peut-être l'avion patrouilleur) de matériel qui n'est plus utilisé du moins sous les mêmes normes ou dont les caractéristiques sont connues.

La déclassification obtenue, la mise en lecture publique en apparaît très souhaitable du point de vue historique ; elle apporterait aux chercheurs des éléments de premier choix pour l'étude de ce qui fut l'une des principales préoccupations de l'Alliance durant les dix premières années de son existence.

Nous recommandons la mise en lecture publique de ces documents en un seul lot. Toutefois s'il était opportun de procéder par tranches de documents, nous suggérons d'examiner en premier lieu (comme nous l'avons déjà dit), les documents des comités principaux ; viendraient ensuite les documents des groupes d'experts rassemblés par spécialités et au besoin plusieurs spécialités seraient rassemblées.

A titre indicatif nous donnons ci-dessous le nombre de documents correspondant à chaque section de ce chapitre VIII.

A - Comités principaux	505 documents
B - Groupes de travail dissous avant 1954	52 documents
C - Pièces rechange	249 documents
D - Interchangeabilité des éléments de véhicules	171 documents
E - Electronique	390 documents
F - Matériaux techniques de fabrication	345 documents
G - Canon BOFORS	274 documents
H - Protection contre la guerre chimique	110 documents
I - Emballage et stockage des munitions	243 documents
K - Poudres et explosifs	170 documents
L - Balistique extérieure	23 documents
M - Standardisation des munitions	54 documents
N - Production aéronautique	75 documents
P - Propriété industrielle	100 documents
Q - Codification des matériels	8 documents
R - Création des agences	331 documents
S - Relations avec l'AGARD	12 documents

TOTAL	3322 documents

Nous recommandons encore que les documents de ce chapitre VIII soient mis en lecture publique en même temps que les documents de l'examen annuel, sinon immédiatement après ceux-ci. Ils témoignent de l'application des directives données par le Conseil conformément aux enseignements retirés chaque année à la suite de l'important travail de révision.